



National Library
of Canada

Bibliothèque nationale
du Canada

Canadian Theses Service Services des thèses canadiennes

Ottawa, Canada
K1A 0N4

CANADIAN THESES

NOTICE

The quality of this microfiche is heavily dependent upon the quality of the original thesis submitted for microfilming. Every effort has been made to ensure the highest quality of reproduction possible.

If pages are missing, contact the university which granted the degree.

Some pages may have indistinct print especially if the original pages were typed with a poor typewriter ribbon or if the university sent us an inferior photocopy.

Previously copyrighted materials (journal articles, published tests, etc.) are not filmed.

Reproduction in full or in part of this film is governed by the Canadian Copyright Act, R.S.C. 1970, c. C-30. Please read the authorization forms which accompany this thesis.

THIS DISSERTATION
HAS BEEN MICROFILMED
EXACTLY AS RECEIVED

THÈSES CANADIENNES

AVIS

La qualité de cette microfiche dépend grandement de la qualité de la thèse soumise au microfilmage. Nous avons tout fait pour assurer une qualité supérieure de reproduction.

S'il manque des pages, veuillez communiquer avec l'université qui a conféré le grade.

La qualité d'impression de certaines pages peut laisser à désirer, surtout si les pages originales ont été dactylographiées à l'aide d'un ruban usé ou si l'université nous a fait parvenir une photocopie de qualité inférieure.

Les documents qui font déjà l'objet d'un droit d'auteur (articles de revue, examens publiés, etc.) ne sont pas microfilmés.

La reproduction, même partielle, de ce microfilm est soumise à la Loi canadienne sur le droit d'auteur, SRC 1970, c. C-30. Veuillez prendre connaissance des formules d'autorisation qui accompagnent cette thèse.

LA THÈSE A ÉTÉ
MICROFILMÉE TELLE QUE
NOUS L'AVONS REÇUE

DISCRIMINATION ET SALAIRES AU CANADA:

UNE ETUDE STATISTIQUE DE

COMPARAISON DES SALAIRES

DANS CINQ REGIONS

METROPOLITAINES DE RECENSEMENT

par

Marc E. Lalonde

Thèse de Maîtrise en Sociologie

présentée à l'Université d'Ottawa

Décembre 1983

Directeur de thèse: Jean Lapointe





UNIVERSITÉ D'OTTAWA
UNIVERSITY OF OTTAWA

TABLE DE MATIERE

Remerciements

Section I: L'objectif

- 1.1 Situation du sujet
- 1.2 Notre contribution
- 1.3 Le modèle analytique

Section II: La revue de la littérature

- 2.1 La procédure adoptée
- 2.2 Les études les plus directement liées
- 2.3 Partie spécifique de la population canadienne
- 2.4 Analyses régionales ou restreintes
- 2.5 Dernières remarques et conclusions

Section III: La méthode

- 3.1 Les données de base
- 3.2 Concepts et répartitions de variables
- 3.3 Les disparités de revenus
- 3.4 Les sous-hypothèses
- 3.5 Survol statistique

Section IV: Disparités de revenus

- 4.1 A prendre en considération
- 4.2 Les tableaux de disparités de revenus
- 4.3 Analyse en fonction de notre première sous-hypothèse
- 4.4 Transformations apportées aux tableaux de disparités de revenus
- 4.5.1 Analyse des disparités de revenus entre salariées francophones et anglophones de sexe masculin
- 4.5.2 Analyse des disparités de revenus entre salariées allophones et anglophones de sexe masculin
- 4.5.3 Analyse des disparités de revenus entre salariées francophones et anglophones de sexe féminin
- 4.5.4 Analyse des disparités de revenus entre salariées allophones et anglophones de sexe féminin
- 4.6 Résumé et considérations

Section V: Analyses de corrélations

- 5.1 Le but
- 5.2 Stratégie analytique concernant les corrélations
- 5.3 Analyses de corrélations partielles
- 5.4 Analyses de corrélations Pearson
- 5.5 Conclusion et constatations

Section VI: Conclusion

Bibliographie

Annexe



REMERCIEMENTS

Je tiens d'abord à remercier le Centre de recherche en civilisation canadienne-française de l'Université d'Ottawa de l'appui financier qui a permis la réalisation de cette recherche. À mon directeur de thèse, Jean Lapointe, qui par ses nombreux conseils, son encouragement et particulièrement son sens d'humour m'a aidé à tenir le coup, un gros merci. Je tiens également à remercier mon ami Denis Rozon de ses nombreux conseils dans le domaine de l'informatique et George Cook qui a fourni l'idée pour la méthode. Je suis aussi reconnaissant à tous ceux qui soit par leurs encouragements ou leur participation tant directe qu'indirecte ont contribué à cette recherche, en particulier Wayne Gosselin pour, entre autres, son introduction à la sociologie et George Mori pour ses conseils. Finalement, un merci à Jocelyne Rochon pour le professionnalisme et la patience avec lesquels elle a dactylographié ce texte.

SECTION 1: L'OBJECTIF

1.1 Situation du sujet:

Au début des années 60, dans le but de maintenir de bonnes relations ethniques à l'intérieur de ses frontières, le gouvernement du Canada se donnait la tâche de réduire les écarts qui pouvaient exister entre les divers groupes ethniques qui composent sa population. La Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme fut par la suite mise sur pied et chargée d'apporter des propositions concernant l'état des relations ethniques au Canada. En 1969, celle-ci produisait un rapport final qui devait surprendre une grande partie de la population canadienne. Basée sur les résultats d'une recherche réalisée par Raynauld, Marion et Béland (1966), étude qu'elle avait incidemment patronnée, cette commission d'enquête déclarait que les Canadiens-français étaient en effet victimes de discrimination à l'intérieur du marché du travail canadien. Cette déclaration était accentuée par le support de données qui indiquaient de larges disparités de revenus et d'accès à des positions entre canadiens d'origines française et britannique. Ainsi l'étude de Raynauld et associés (1966) remettait en question la validité de la jouissance de droits égaux entre Canadiens-français et britanniques en tant que groupes fondateurs, sujet qui, avec le temps, ne s'est pas érodé et demeure toujours actuel.

Une des plus importantes déclarations apportées par Raynauld, Marion et Béland (1966) concernait les disparités de revenus entre Français et Britanniques. Pour la population active masculine non agricole du Canada la comparaison du revenu global moyen en 1960 de sept

groupes ethniques identifiés démontrait que les Britanniques jouissaient du deuxième plus haut revenu après les Juifs, tandis que les Français eux occupaient l'avant dernière position, cédant la dernière place aux Italiens. La situation était la même au Québec où en 1960 les Français composait 76% de la main-d'oeuvre masculine (voir Raynauld et al., 1966: 2.13). Lorsque cette même opération fut mise en oeuvre à l'endroit des salariés masculins du Québec, le revenu moyen du travail des Français se plaçait toujours à l'avant dernier rang avant les Italiens, tandis que les Britanniques jouissaient du plus haut revenu moyen de travail de la province (voir Raynauld et al., 1966: Introduction; Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et biculturalisme, 1969: 17-23).

Il faut dire que ces résultats nous font part de phénomènes conformes à ce qui est connu des relations ethniques à travers le monde. A l'intérieur d'Etats dont la population englobe divers groupes ethniques et raciaux, les relations ethniques sont d'ordinaire traitées en fonction d'inégalités, celles-ci pouvant être d'ordre social, politique ou économique. Une des raisons pour ceci est qu'à l'intérieur de telles sociétés, c'est-à-dire de sociétés multi-ethniques comme elles sont communément connues, l'ethnie constitue souvent un critère opposant un groupe dominant à un ou plusieurs groupes dominés. Ces rapports de domination sont généralement liés à la concentration démographique de ces divers groupes ethniques ou aux divers niveaux de compétence qui leur sont respectivement associés. Ces facteurs semblent légitimer des mécanismes qui permettent au groupe dominant d'étiqueter les membres de minorités ethniques comme étant différents, inférieurs, nécessitant des contrôles et par ce fait les assujettissent à des pratiques

discriminatoires. Les inégalités qui s'ensuivent mènent à la création de luttes entre dominants et dominés voulant tous s'appropriier des ressources qui, étant donné ce fait, s'avèrent rares.

Voyons comment cette explication est liée à l'état des relations ethniques dans le contexte de la société canadienne. Premièrement les Britanniques y sont dominants en fonction de leur concentration démographique et aussi selon le savoir-faire qui leur est attribué. Ceci a d'ailleurs été rapporté plusieurs fois, entre autres par Porter (1965) qui faisait part de la surreprésentation des Britanniques à l'intérieur des élites qui dominent divers secteurs de la société canadienne. Ces facteurs semblent, en effet, avoir contribué à la mise en pratique d'une idéologie dominante favorisant les Britanniques, idéologie qui leur a permis de maximiser des bénéfices aux dépens de minorités ethniques jugées inférieures. Ainsi vient s'expliquer la marginalisation de toute minorité ethnique y compris les Canadiens-français à l'intérieur du marché du travail canadien. Comment peut-on, par contre, expliquer le fait que les différences de revenus entre Canadiens d'origines française et britannique sont plus grandes que celles qui existent entre ces derniers et la majorité des groupes d'origine autre que française ou britannique? Les résultats de l'étude réalisée par Raynauld, Marion et Béland (1966) démontrent que ceci est en effet le cas, mais jusqu'à présent les explications apportées ne semblent pas s'appliquer à cette situation. Il se peut fort bien que des rapports de domination existent entre minorités ethniques, mais si c'était bien le cas, il est fort probable que les Canadiens-français jouiraient d'un certain avantage étant donné que leur

concentration démographique est relativement supérieure. Ceci n'est pas du tout le cas, ce qui suggère que les autres minorités ethniques doivent, étant donné leur position favorable, posséder des niveaux de compétence valorisés par la majorité britannique. S'il en est ainsi, comment se fait-il que ces groupes sont aussi faiblement représentés à l'intérieur des élites qui dominent divers secteurs de la société canadienne? (Porter, 1965).

Pour trouver des explications à cette situation, nous devons encore une fois nous tourner vers les déductions tirées d'études en relations ethniques réalisées à travers le monde. En tenant compte de particularités propres aux développements de ces différences à l'intérieur de la société canadienne, nous avons découvert deux explications possibles. L'une est liée aux événements qui ont contribué à la création et au développement de sociétés multi-ethniques tandis que l'autre en est plutôt une conséquence.

La première de celles-ci découle du fait que plusieurs de ces sociétés, y compris le Canada, ont été créées suite à des périodes de conquête ou de colonisation généralement animées par l'expansion économique ou plus spécifiquement par l'industrialisation. Ces périodes ont, dans de tels cas, été accompagnées de migrations d'élites coloniales à la recherche de matières premières et d'une main-d'oeuvre bon marché pour en assurer l'extraction. Ainsi la population déjà en place s'est souvent vue subordonnée à un pouvoir dominant qui désire approprier ses ressources naturelles et exploiter sa force de travail. Il arrive, par contre, que cette population refuse d'être exploitée ou

ne rencontre simplement pas les critères de sélection exigés. Il s'ensuit ainsi que des étrangers sont importés afin de satisfaire des besoins spécifiques tandis que d'autres immigreront étant donné une demande qui permet d'améliorer leur sort. Le tout mène à l'établissement de corrélations entre ethnie et niveaux de savoir-faire et contribue à la création d'une hiérarchie ethnique et raciale.

Les relations ethniques révèlent également un second phénomène qui à notre avis peut expliquer pourquoi il y a inégalité entre minorités ethniques à l'intérieur du marché du travail canadien. Il est suggéré par celui-ci que la coïncidence de frontières ethniques et territoriales à l'intérieur d'un Etat souverain peut contribuer à l'avènement d'inégalités entre les divers groupes ethniques qui composent l'ensemble de sa population. Semble-t-il qu'une telle territorialité permet souvent à un ou plusieurs groupes ethniques de se renfermer sur eux-mêmes et par ce fait créer une barrière qui donne l'impression que ces groupes ne veulent pas participer à ce que l'Etat juge bon pour toute la population. Une telle perception peut engendrer l'exercice de pratiques discriminatoires à l'endroit de ces groupes étant donné cet apparent refus de se plier aux désirs de la majorité.

Les arguments présentés ci-haut offrent à notre avis des explications en ce qui concerne l'existence de disparités de revenus entre Canadiens-français et la grande majorité des groupes autres que français ou britanniques. Nous croyons que les résultats découverts par Raynauld, Marion et Béland (1966) s'expliquent d'une part par les événements qui ont contribué à la création et au développement du Canada

en tant que société multi-ethnique et d'autre part par le fait que les Canadiens-français sont résidents de territoires spécifiques tels que le Québec. D'abord l'histoire du Canada démontre bien que les Canadiens-français ont été conquis par les Britanniques, et qu'étant donné leur forte participation à une vie rurale agricole, ont longtemps résisté à des changements apportés par une industrialisation gérée en grande partie par des personnes de descendance britannique. Elle démontre également que faute de main-d'oeuvre, le Canada a, à certains moments, importé des étrangers. La plupart du temps ceux-ci ont été sélectionnés selon des critères de désirabilité, c'est-à-dire en fonction de capacités d'adaptation et d'expertise souvent conformes aux besoins exprimés par une idéologie dominante inévitablement britannique (voir Porter, 1965: 40-43). Ainsi devait s'établir une hiérarchie des minorités ethniques, celle-ci contribuant au fait que la majorité des groupes autres que français ou britannique jouiraient de revenus proportionnellement plus élevés que ceux gagnés par les Canadiens-français. Il nous semble cependant que ces arguments historiques ne portent pas suffisamment de poids pour expliquer le fait que le revenu moyen annuel des Canadiens-français se place à l'avant-dernier rang avant les Italiens. L'impact d'un second phénomène doit venir expliquer ce fait, celui-ci étant la territorialité des Canadiens-français dans des régions particulières, telle que manifestée, entre autres, par l'autonomie politique qu'ils pratiquent au Québec. Semble-t-il que cette territorialité en plus de celle que détiennent les Acadiens, les Franco-ontariens (dans le nord et l'est de l'Ontario) et Franco-manitobains (à St. Boniface) permet au Canadiens-français de plus ou moins se renfermer sur eux-mêmes, et au reste de la population

canadienne de les identifier plus facilement. Ainsi la pratique de la discrimination à leur endroit peut être accentuée.

1.2 Notre contribution:

Il est curieux que très peu de recherches sont venues s'ajouter à celle de Raynauld, Marion et Béland (1966), surtout étant donné le fait qu'au moment où ses résultats se sont faits connaître en 1969, celle-ci était loin de faire part d'une réalité nouvelle. En effet, ses conclusions avaient été apportées suite à l'analyse des données du recensement de 1961, données qui ne pouvaient pas prendre en considération l'impact de facteurs comme ceux qui ont entre autres provoqué la Révolution tranquille des années 60. Il est vrai que quelques études basées sur les données du recensement de 1971 et de sondages réalisés par la suite sont venues s'ajouter à celle de Raynauld et ses associés (1966), mais celles-ci se sont souvent avérées restreintes étant donné qu'elles limitaient leurs analyses à des villes ou régions particulières (ex. Boulet, 1979).

Nous croyons qu'il est temps que se réalise une étude nationale offrant une évaluation récente de la situation comparative des groupes fondateurs à l'intérieur du marché du travail canadien. C'est en effet cette lacune qui nous porte à entreprendre l'étude qui doit suivre. Au début nous avions l'intention de la réaliser en fonction des données du recensement de 1976. Nous avons, par contre, appris par la suite que celles-ci n'étaient que partielles et ne révélaient aucune information concernant les revenus des Canadiens. Étant donné que ce renseignement

est essentiel à la mise en oeuvre d'une telle analyse, il a fallu nous contenter de la poursuivre en nous basant sur les données du recensement de 1971.

A partir de ces données, il nous est possible d'analyser les différences qui existent à l'intérieur du marché du travail soit en fonction de l'origine ethnique, de la langue d'usage ou de la langue maternelle des Canadiens. Ainsi nous pourrions d'une part choisir de produire une étude qui ne serait qu'une mise à date de celle de Raynauld, Marion et Béland (1966). Celle-ci analyserait les données du recensement de 1971 afin de découvrir si il existe toujours des différences entre groupes de diverses origines ethniques à l'intérieur du marché du travail canadien. D'autre part nous pourrions également analyser ces différences en fonction de la langue d'usage ou de la langue maternelle des Canadiens et ainsi venir ajouter de l'information, même apporter des précisions, aux conclusions de Raynauld et ses associés (1966).

Etant donné ces possibilités, nous avons choisi d'examiner ces éléments de plus près afin de déterminer lequel est le plus apte à faire part d'une réalité sociologique, particulièrement en ce qui concerne le découpage d'inégalités entre groupes fondateurs à l'intérieur du marché du travail canadien. Un tel examen nous a, entre autres, mené au rejet de la langue d'usage et de l'origine ethnique en tant que facteurs conformes à ce critère de sélection. Selon nous la langue d'usage ne rencontre pas cette exigence par le fait qu'elle définit la langue la plus utilisée à la maison, élément qui est d'abord restreint au foyer et peut ainsi ne pas refléter le groupe avec lequel une personne ressent

une véritable affiliation. Un problème similaire se pose avec l'origine ethnique qui elle détermine la descendance ethnique du côté du père, facteur qui particulièrement dans le cas de mariages mixtes en ce qui concerne l'ethnie, ne définit pas nécessairement le groupe ethnique auquel une personne se dit affiliée. Il est à noter en passant que ce rejet de l'origine ethnique ne vient pas refuter l'analyse produite par l'équipe de Raynauld (1966). Au contraire cette oeuvre demeure très utile, considérant le fait qu'elle porte sur presque tous les groupes ethniques composant la population canadienne et que l'origine ethnique est en effet propice à ce genre d'analyse. C'est simplement qu'à l'intérieur de l'analyse qui doit suivre nous mettrons une insistance particulière sur la situation comparative des groupes fondateurs du pays, et qu'étant donné ce fait un autre critère permet un découpage plus réaliste de ces groupes.

Cet autre critère auquel nous faisons référence est la langue maternelle. Il qualifie la première langue apprise et toujours comprise, élément qui peut d'abord suggérer assimilation lorsque cette langue diffère de celle qui est normalement associée à l'origine ethnique. Par sa définition il détermine également, et ceci d'assez près, le groupe ethnique avec lequel une personne se considère activement associée. En effet pour qu'une langue demeure comprise particulièrement en ce qui concerne les membres de groupes minoritaires, une personne doit maintenir un contact assez proche avec des gens qui l'utilisent fréquemment, contact qui peut également être ethnique et culturel. Acceptant ainsi la logique de ces débats, il s'ensuit que dans le contexte de l'analyse qui doit suivre cette présentation, le

terme "francophone" doit être appliqué à un groupe dont les racines ethniques et culturelles sont souvent les mêmes et qui avant tout s'identifie linguistiquement. Le qualificatif "anglophone", lui, identifiera un groupe moins unifié, à l'intérieur duquel se trouvent des caractéristiques ethniques et culturelles variées, mais un groupe dont les membres sont tout de même liés linguistiquement. Pour des fins d'analyse nous réunirons sous la catégorie "allophone", ceux qui ne s'identifient ni comme français ou anglais en ce qui concerne la langue maternelle. Ainsi nous obtiendrons un groupe dont les membres n'ont presque rien en commun, des gens dont les alliances ethniques, culturelles ainsi que linguistiques sont diversifiées.

L'utilisation de la langue maternelle nous porte par contre à poser une question en ce qui concerne l'entreprise de l'analyse que nous nous proposons de réaliser. Celle-ci demande si nous pouvons tout de même parler de relations ethniques? Pour y répondre nous croyons qu'il doit être déterminé si la signification de ce qui nous a été révélé par l'étude de Raynald, Marion et Béland (1966) est radicalement modifiée par la poursuite d'une telle analyse en fonction de la langue maternelle. On se souvient d'abord que celle-ci a, entre autres, rapporté de grandes disparités de revenus entre Canadiens d'origines française et britannique. Les explications apportées à cet effet suggèrent que ces inégalités sont d'une part liées au fait que les Français ont été conquis par les Britanniques, de même qu'au fait qu'il y eu importation de groupes autres que français ou britanniques. Ces facteurs auraient permis aux Britanniques d'établir certains rapports de domination et également contribué au développement d'une hiérarchie

sociale fortement corréliée à l'ethnie. D'autre part, la territorialité des Canadiens-français particulièrement au Québec aurait aussi eu un impact sur ces inégalités.

Lorsque nous faisons le même genre d'analyse en fonction de la langue maternelle des Canadiens, nous constatons que très peu change concernant ce que nous avons lié à l'analyse de Raynauld et associés (1966), étant donné le fait que des forces parallèles sont en jeu. D'abord les francophones et anglophones jouissent d'une reconnaissance officielle par le fait qu'au Canada le français et l'anglais sont tous deux reconnus comme langues officielles. Ceci étant pris en considération, il est fort possible que les francophones se voient tout de même comme peuple conquis, qu'étant donné que l'assimilation tend vers l'anglais, que les anglophones s'identifient au côté dominant colonisateur et que les allophones eux se considèrent immigrants. De même les francophones demeurent fortement concentrés dans certains territoires du pays, la grande majorité d'entre eux étant installés au Québec. Il s'ensuit donc que de tels arguments suggèrent qu'en remplaçant l'origine ethnique par la langue maternelle, nous venons simplement apporter une modification qui à notre avis peut rendre l'analyse plus précise. Donc procéder à celle-ci en fonction d'un modèle emprunté des relations ethniques nous paraît tout à fait légitime.

Les commentaires apportés ci-haut ne veulent par contre pas suggérer que les résultats de notre analyse seront comparables à des études du genre réalisées en fonction de la langue d'usage, la descendance ethnique et même la langue maternelle. En effet nous

reconnaissons que nos résultats seront moins comparables surtout à des études où la langue joue un rôle peu important dans la définition du groupe. Un exemple est le cas des Juifs particulièrement en ce qui a trait à Montréal. Boulet (1979: 60-61) a entre autres démontré que pour cette région les revenus des Juifs ethniques se plaçaient plus près de ceux des Britanniques que de ceux des Canadiens-français. Notre analyse en fonction de la langue maternelle peut, par contre, placer ces mêmes Juifs dans les catégories anglophone, allophone et même francophone. Ceci, étant déjà donné l'avantage des Juifs ethniques du point de vue du revenu, vient limiter la portée de nos comparaisons de salaires entre francophones et anglophones ainsi qu'entre allophones et anglophones. Il est donc clair que des analyses en fonction de la langue maternelle ne sont pas l'idéal. Nous avons tout de même choisi de poursuivre de la sorte étant donné que nous croyons qu'une telle dimension rejoint une réalité sociale dont la dynamique est clairement définie et actuelle.

1.3 Le modèle analytique:

Parmi tous les modèles analytiques utilisés en relations ethniques, nous en avons découvert un qui permet de traiter d'inégalités entre divers groupes ethniques dans le contexte du marché du travail d'une société. Développé par Edna Bonacich (1972) celui-ci révèle des conceptions qui s'appliquent particulièrement bien à cette situation à l'intérieur de sociétés fortement industrialisées où coexistent des taux de rémunération inégaux pour un travail semblable. Bonacich (1972) suggère même qu'étant donné ce fait, les inégalités entre groupes ethniques peuvent prendre deux formes. D'une part la protection de

positions favorables de personnes que l'ethnie associe à un groupe dominant ou spécialisé, peut se faire par la marginalisation de personnes dont l'ethnie est qualifiée de minoritaire. D'autre part ceci crée une main-d'oeuvre bon marché menaçant la position des membres de groupes majoritaires et spécialisés, ce qui fait que ces derniers tendent à protéger leurs privilèges par l'exclusion de compétiteurs minoritaires quant à l'ethnie.

A l'intérieur de l'analyse qui doit suivre cette présentation, nous nous intéresserons à la première de ces formes. Nous voulons déterminer si les membres de la minorité francophone sont victimes de discrimination salariale à l'intérieur du marché du travail canadien. Ceci doit se faire particulièrement en ce qui concerne la comparaison de leur situation à celle de la majorité anglophone. Il s'ensuit ainsi que, pour ce qui concerne la participation de ces groupes à la main-d'oeuvre canadienne, nous devons déterminer si les francophones sont plus souvent marginalisés que les anglophones. Etant donné ces critères analytiques, la marginalisation sera traitée en fonction de la comparaison des revenus moyens annuels (1970) de salariés francophones et anglophones.

La poursuite d'une telle analyse nécessite par contre des comparaisons qui dépassent la simple comparaison de moyennes nationales concernant les revenus moyens annuels des francophones et anglophones. En effet pour que la discrimination au niveau du salaire soit déterminée en fonction de ce concept, nous devons d'abord éliminer les effets d'excuses faciles telles que celles qui sont liées aux disparités

régionales et aux différences de classes sociales. Ceci doit se faire par l'établissement de critères de comparaisons selon lesquels les membres de ces groupes linguistiques posséderont des attributs qui doivent plus ou moins permettre de les comparer d'égal à égal. De cette façon toutes différences découvertes à la suite de telles comparaisons pourront presque exclusivement être associées à la distinction linguistique de ces groupes.

C'est ainsi que notre analyse doit en premier lieu nous permettre de comparer les revenus moyens annuels des salariés francophones et anglophones qui habitent certaines régions métropolitaines de recensement (1971), choisies un peu partout à travers le Canada. A l'intérieur de chacune de celles-ci, elle doit également nous permettre de faire ces comparaisons pour des francophones et anglophones qui sont de même sexe, appartiennent à un même groupe d'âges, possèdent un niveau d'éducation plus ou moins identique et occupent un poste à l'intérieur d'un même groupe majeur d'occupations tels que ces derniers ont été définis suite à la collecte des données du recensement de 1971. Soulignons que ces mêmes critères de sélection nous permettront de comparer la situation des allophones, c'est-à-dire ceux qui ne sont ni francophone ni anglophone en ce qui concerne la langue maternelle, à celle des anglophones. Les résultats de cette comparaison serviront à déterminer si les Canadiens d'expression française sont en effet victimes de discrimination salariale à l'intérieur du marché du travail canadien.

Prenant tous ces facteurs en considération l'hypothèse de base de notre analyse se lit ainsi comme suit: Les comparaisons (contrôlées) de revenus annuels moyens de salariés francophones et anglophones démontreront qu'aux niveaux régionaux et national, en fonction de l'analyse des résultats du recensement de 1971, les francophones sont victimes de discrimination salariale à l'intérieur du marché du travail canadien. La répétition de telles comparaisons entre allophones et anglophones révélera les effets de mécanismes analogues.

Parmi tous les éléments qui doivent contribuer à la confirmation de cette hypothèse, le choix de régions métropolitaines de recensement (1971) doit en effet jouer un rôle important. D'abord il doit tout de même permettre la réalisation d'une analyse représentative de la situation d'une forte proportion de francophones, anglophones ainsi qu'allophones à l'intérieur du marché du travail canadien. Peu importe les régions choisies, il doit également contribuer au fait que cette analyse sera réalisée en fonction d'une économie plutôt secondaire que primaire, faisant en sorte que les disparités qui en découlent seront à peu près de même nature. De même, poursuivre cette analyse à l'intérieur de régions métropolitaines de recensement donne accès à des données pondérées basées sur un échantillon de 33% comparativement à l'échantillon national qui n'est que de 1%. La raison pour ceci est qu'en ce qui concerne les revenus, le recensement de 1971 limitait les questions à des échantillons afin d'assurer l'anonymat des répondants. Une insistance particulière était tout de même mise sur les revenus d'habitants de régions métropolitaines.

Les régions métropolitaines de recensement (1971)¹ à l'intérieur desquelles nous avons choisi de porter les comparaisons déjà mentionnées sont Winnipeg, Sudbury, Ottawa-Hull, Montréal, et Moncton.² Ces régions sont propices à la poursuite de l'analyse que nous désirons entreprendre car ils ont d'abord la capacité de révéler un nombre suffisant de salariés francophones, anglophones et allophones. Elles renferment également des éléments homogènes jugés nécessaires à la comparaison de cette main-d'oeuvre. Par exemple, nous trouvons dans ces régions des quartiers, des sections (ex. St. Boniface dans le cas de Winnipeg) et des établissements (ex. universités) qui sont typiquement francophones. A notre avis ces facteurs indiquent d'abord une présence francophone et viennent également confirmer la force de cette minorité en tant que compétiteur à divers niveaux de l'échelle professionnelle. Ceci fait que les francophones et anglophones de ces régions sont particulièrement conscients de la présence de l'un et l'autre à l'intérieur du marché du travail canadien.

1 - Tout au long du texte à suivre l'abréviation RMR (1971) sera utilisées pour indiquer "Région Métropolitaine de Recensement (1971)".

2 - A noter que la région de Moncton n'est pas définie comme région métropolitaine du recensement de 1971; elle est définie comme simple agglomération.

Une autre raison pour avoir choisi de limiter notre analyse aux régions spécifiques mentionnées ci-haut, est liée au fait que celles-ci offrent des indices au sujet de la situation comparative de francophones un peu partout à travers le Canada. Pour être plus précis elles permettent de considérer l'impact de gouvernements provinciaux à l'intérieur de provinces où nous trouvons une population considérable de francophones (Winnipeg pour le Manitoba, Sudbury pour l'Ontario, Montréal pour le Québec et Moncton pour le Nouveau-Brunswick). Nous tenons également compte de la position du gouvernement fédéral en examinant leur situation à l'intérieur de la région de la capitale fédérale, c'est-à-dire Ottawa-Hull. Etant donné la logique selon laquelle nous avons choisi de porter notre analyse sur la rémunération de la main-d'oeuvre de ces centres particuliers, il semble que nous pourrions assumer que les résultats obtenus de ceux-ci détiennent en eux une représentativité de la situation comparative de groupes linguistiques à l'intérieur d'une importante proportion du marché du travail canadien.

Il est à souligner de nouveau que nous nous intéresserons aux disparités de revenus moyens annuels qui existent entre francophones et anglophones ainsi qu'entre allophones et anglophones qui habitent ces régions. A l'intérieur de chacune de celles-ci, ces différences seront calculées pour des personnes qui sont de même sexe, groupe d'âges, niveau d'éducation et occupent un poste à l'intérieur d'un même groupe occupationnel. Il est par contre à noter que par de telles comparaisons nous n'étudions pas toute la discrimination qui existe entre ces groupes linguistiques. Par exemple, le contrôle de la variable éducation met de

côté l'impact de facteurs qui ont pu déterminer des différences d'accès à l'éducation. De même, en tenant compte de l'âge et l'occupation de répondants nous éliminons les effets liés aux chances d'avancement et à la détermination de position. Il existe par contre un facteur qui doit tout de même être pris en considération, celui-ci étant le contrôle de la variable sexe permettant des comparaisons pour les hommes et les femmes. Ainsi nous pourrions également déterminer si les différences de salaires entre francophones et anglophones varient selon le sexe. A ce que nous sachions cette dimension a dans le passé fait partie de peu d'études du genre.

SECTION II: REVUE DE LA LITTÉRATURE

2.1 La procédure adoptée:

Nous avons déjà fait allusion au fait que très peu de recherches d'envergure nationale ont traité de la situation comparative des canadiens d'origine française et britannique à l'intérieur du marché du travail canadien. Une référence aux titres des oeuvres énumérées à la bibliographie qui accompagne ce travail démontre bien que celles qui peuvent être consultées à cet effet s'avèrent rares. Ce que ces titres ne révèlent par contre pas, est que cette pénurie existe d'abord au niveau des analyses de disparités de revenus entre canadiens français et britanniques et est accentuée en ce qui concerne de telles comparaisons entre femmes françaises et britanniques ainsi qu'entre hommes et femmes de même origine ethnique ou non. Sont également rares les études faisant de telles comparaisons en fonction de la langue maternelle, c'est-à-dire entre francophones et anglophones.

Malgré la rareté des travaux directement liés à l'analyse qui doit suivre, il en existe certains dont la pertinence peut être appréciée et ainsi méritent d'être examinés de plus près. Ces textes seront classés de la façon suivante dans le but de faciliter la revue de leur contenu.

- a) D'abord nous examinerons les études les plus directement liées à notre analyse, plus particulièrement celles qui portent sur l'ensemble de la population canadienne.

- b) Ensuite nous traiterons d'études qui, par le fait qu'elles portent sur une population représentant des parties spécifiques telles que certaines provinces canadiennes, ne sont que partiellement comparables à la nôtre.
- c) Une troisième catégorie réunira les études dont l'analyse est restrictive ou située à un niveau régional. Un exemple à cet effet serait une étude portant sur les médecins de Montréal.

Cette revue de la littérature doit non seulement servir à l'élaboration de ce qui existe sur le sujet que nous élaborons mais doit également permettre de raffiner notre stratégie en ce qui concerne nos intentions d'analyse. Il s'ensuit ainsi que tout en résumant les grandes lignes de ces oeuvres nous tenterons également d'en tirer des lignes directrices. Nous commençons d'abord par les travaux qui sont les plus directement liés à notre analyse, ceux qui probablement auront le plus à nous offrir à l'endroit de l'élaboration de la stratégie que nous adopterons.

2.2 Les études les plus directement liées:

Comme nous l'avons déjà souligné, l'étude de Raynauld, Marion et Béland (1966) est celle qui a le plus influencé l'entreprise de l'analyse qui doit suivre. Cette étude va de pair avec la contribution qu'elle a faite au Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (1969), particulièrement en ce qui a trait à la partie portant sur les revenus, livre III intitulé "Le monde

du travail". Etant donné l'étroite complémentarité qui existe entre ces examens de revenus, la revue de ces textes doit se faire simultanément.

Nous désirons d'abord élaborer des points que nous avons déjà soulignés à l'endroit de l'étude de Raynauld, Marion et Béland (1966), ceux-ci étant d'ailleurs repris dans le Rapport sur le bilinguisme et le biculturalisme (1969). Pour ce faire, nous présentons un premier tableau (voir le tableau 2.2.1) qui révèle un indice du revenu global (1960), selon l'origine ethnique de la population active non-agricole pour le Canada et les provinces. C'est en fonction de ces indications que nous avons pu affirmer qu'en 1960, parmi sept groupes identifiés, d'une part, au Canada les Britanniques jouissaient du deuxième plus haut revenu après les Juifs, tandis que les Français se plaçaient à l'avant dernier rang, avant les Italiens et d'autre part la situation était la même pour le Québec. Nous avons choisi d'inclure ce tableau car il permet la comparaison des indicateurs de revenus entre groupes ethniques, entre le Canada et les provinces ainsi qu'entre provinces. A ce dernier endroit, si on s'en tient aux provinces où se situent les RMR (1971) qui feront partie de notre analyse, nous constatons d'abord que ce qui en 1960 était vrai du Québec était également vrai de l'Ontario. Les Français du Nouveau-Brunswick et du Manitoba étaient comparativement au dernier rang des revenus (1960) des groupes ethniques de ces provinces.

Nous avons également souligné à l'introduction qu'en 1960 parmi les salariés masculins du Québec, les Britanniques jouissaient du plus haut revenu de travail de la province tandis que les Français occupaient toujours l'avant dernière place avant les Italiens. Cette affirmation

Tableau 2.2.1 Revenu global moyen et province (Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et biculturalisme, livre III A, "Le monde du travail", 1969: 18).

Indice du revenu global moyen, selon la province, de la population active masculine non agricole, classée d'après l'origine ethnique — Canada, 1961

	Toutes origines		Britanniques	Français	Allemands	Italiens	Juifs	Ukrainiens	Autres
	Dollars	Indice							
Canada	4 414	100	109,9	87,7	95,3	82,0	168,2	93,5	94,0
Terre-Neuve	2 972	100	99,5	93,4	•	•	—	—	•
Île-du-Prince-Édouard	2 933	100	105,4	87,1	•	—	—	—	•
Nouvelle-Écosse	3 634	100	102,6	87,7	83,6	•	•	•	101,4
Nouveau-Brunswick	3 499	100	106,1	85,8	118,4	•	•	•	101,8
Québec	4 227	100	140,0	91,7	111,6	82,6	178,0	102,1	104,4
Ontario	4 706	100	106,9	87,0	94,7	77,4	136,8	91,3	91,5
Manitoba	4 434	100	108,4	82,4	94,1	•	174,6	84,1	87,9
Saskatchewan	4 086	100	109,3	84,9	90,8	•	•	93,4	89,2
Alberta	4 595	100	112,6	93,1	89,4	80,9	•	94,3	84,3
Colombie-Britannique, Yukon et Territoires du Nord-Ouest	4 772	100	106,9	95,2	87,8	76,6	•	88,6	87,6

Source : RAYNAULD, MARION et BÉLAND, « La répartition des revenus ».

• Sans valeur statistique.

était tirée de ce qui est présenté au tableau suivant, tableau que nous incluons car notre analyse doit porter sur le revenu de travail plutôt que sur le revenu global.

Ce qui est présenté ci-haut sert plutôt à situer l'analyse à suivre, à mieux définir ce qui nous a incités à entreprendre cette tâche. Ce n'est guère, par contre, la seule contribution de l'étude de Raynald, Marion et Béland (1966) et du Rapport sur le bilinguisme et le biculturalisme (1969). Ceux-ci présentent également des points qui ont grandement contribué au développement des concepts et de la méthode qui doivent distinguer notre analyse. Signalons par exemple l'influence que

Tableau 2.2.2 Revenu de travail (Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, Livre III A, "Le monde du travail", 1969: 23).

Revenu moyen du travail des salariés masculins, classés d'après l'origine ethnique — Québec, 1961

	Revenu du travail	
	Dollars	Indice
Toutes origines	3 469	100,0
<i>Britanniques</i>	4 940	142,4
<i>Scandinaves</i>	4 939	142,4
<i>Hollandais</i>	4 891	140,9
<i>Juifs</i>	4 851	139,8
<i>Russes</i>	4 828	139,1
<i>Allemands</i>	4 254	122,6
<i>Polonais</i>	3 984	114,8
<i>Asiatiques</i>	3 734	107,6
<i>Ukrainiens</i>	3 733	107,6
<i>Autres Européens</i>	3 547	102,4
<i>Hongrois</i>	3 537	101,9
<i>Français</i>	3 185	91,8
<i>Italiens</i>	2 938	84,6
<i>Indiens</i>	2 112	60,8

Source : RAYNAULD MARION et BÉLAND, « La répartition des revenus ».

les proportions régionales de groupes ethniques peut avoir sur les revenus qui leur sont attribués. Raynauld et compagnie (1966) ont réalisé ce qui suit:

Le degré d'emploi explique 26.3% de la variation des revenus entre les villes; viennent ensuite le niveau de scolarité et la région économique qui expliquent respectivement 23% et 20.2% de cette même variation. En fin de liste, on trouve le nombre relatif de salariés français qui explique 9.8% des écarts de revenus entre les villes. (Raynauld, Marion et BÉland, 1966: 8.26).

Signalons également que le Rapport sur le bilinguisme et le biculturalisme, dans un chapitre consacré à la fonction publique fédérale, démontre qu'en 1965 les francophones possédant les mêmes qualifications que les anglophones auxquels ils étaient comparés, étaient moins rémunérés. Ce sont ces facteurs qui ont contribué au choix de poursuivre notre analyse en fonction de RMR (1971) incluant

Ottawa-Hull, où une grande partie des travailleurs sont fonctionnaires fédéraux.

L'importance de divers facteurs sur les différences de revenus qui existent entre Canadiens-français et britanniques est un autre point dont l'influence mérite d'être mentionnée. A cet effet, nous reproduisons un tableau qui exprime en pourcentage l'importance de certains facteurs sur les différences de revenus entre les Canadiens-français et britanniques de Montréal.

Tableau 2.2.3 Facteurs de disparités des revenus à Montréal, 1961
Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, Livre III A, "Le monde du travail", 1969: 69).

Mesure, en pourcentage, de l'influence de certains facteurs sur l'écart (\$ 1 898) entre le revenu du travail des Canadiens d'origine française et celui des Canadiens d'origine britannique — Zone métropolitaine de recensement de Montréal, 1961

	Influence (%)
1. Âge	5,9
2. Industrie	4,2
3. Profession	31,6
4. Instruction	33,0
5. Instruction-profession	45,1
6. Chômage	6,3
1 + 2 + 5 + 6	61,5

Source : RAYNAULD, MARION et BÉLAND, « La répartition des revenus ».

Ce tableau présente les proportions des différences de revenus annuels moyens (1960) entre canadiens-français et britanniques de Montréal qui, par exemple, sont expliquées par l'effet combiné de l'instruction et de la profession (45.1%) des personnes impliquées. Nous

jugeons que ce qui est présenté dans ce tableau est pertinent à l'analyse que nous désirons entreprendre car Montréal est une des régions métropolitaines de recensement (1971) que nous avons déjà choisi d'examiner. La région de Montréal comprend également la majorité du total de la population de notre analyse. En effet, les proportions de différences de revenus expliquées par les diverses variables présentées dans ce tableau nous permettent de légitimer notre choix des variables contrôles qui ont inévitablement un effet sur les disparités de revenus entre les groupes linguistiques qui nous intéressent. Ce choix doit être influencé en partie par ce qui est présenté au tableau qui suit, c'est-à-dire les facteurs de disparités des revenus à Toronto et à Ottawa, la dernière de ces villes faisant partie d'une des régions de notre analyse.

Tableau 2.2.4 Facteurs de disparité des revenus à Toronto et à Ottawa, 1961 (Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, Livre III A, "Le monde du travail", 1969: 70).

Mesure, en pourcentage, de l'influence de certains facteurs sur l'écart entre le revenu du travail des Canadiens d'origine française et celui des Canadiens d'origine britannique — Zone métropolitaine de recensement de Toronto (\$ 1 093) ; zone métropolitaine de recensement d'Ottawa (\$ 1 496), 1961

	Influence (%)	
	Toronto	Ottawa
Âge	16,1	10,7
Industrie	4,4	7,6
Instruction-profession	44,1	62,4
Chômage	13,0	9,2
Total	77,6	89,9

Source : RAYNAULD, MARION et BÉLAND, « La répartition des revenus ».

Parmi ces indicateurs nous n'utiliserons pas la variable chômage dans le contexte de notre analyse car celle-ci ne nous est d'abord pas disponible et nous ne possédons pas les moyens pour calculer au juste quels sont ses effets sur les disparités de revenus qui nous concernent. Par le fait que la variable "industrie" explique que très peu des différences de revenus, 4.2% pour Montréal et 7.6% pour Ottawa, celle-ci ne doit également pas faire partie de notre analyse. D'ailleurs la valeur explicative de cet variable est remise en question plusieurs fois par Raynald, Marion et Béland (1966: 4.35 à 4.41). Nous retenons par contre la variable âge qui n'explique que 5.9% des différences de revenus à Montréal, 10.7% à Ottawa. Les raisons pour ceci sont que d'abord l'âge est un indicateur d'expérience de travail; ensuite la hausse des taux de natalité d'après guerre peut avoir affecté la composition du marché du travail canadien entre 1960 et 1970 et, durant ce temps, l'âge peut avoir acquis une importance explicative à l'endroit des disparités de revenus qui existent entre groupes ethniques ou linguistiques. Nous retenons également bien sûr toutes les autres variables énumérées au tableau 2.2.4. Il est à noter par contre que notre modèle analytique ne se prête pas à l'établissement de l'importance de divers facteurs sur les disparités de revenus que nous examinerons et que les proportions de ces disparités expliquées par chacune ou l'effet combiné des variables retenues ne seront pas présentées dans le cadre de notre analyse. Nous tenterons plutôt de contrôler les effets de ces variables sur les disparités de revenus qui existent entre les groupes linguistiques qui seront comparés.

Les points jusqu'à présent soulignés ont été faciles à discerner car ils étaient contenus dans des tableaux. Ceux auxquels nous nous adresserons maintenant ont été plus difficiles à reconnaître étant donné qu'ils font partie des textes de l'étude volumineuse qu'est celle de Raynauld, Marion et Béland (1966), points parfois repris dans le Rapport sur le bilinguisme et le biculturalisme. Le premier de ceux-ci est le fait que Raynauld et compagnie (1966) s'en tiennent à la main-d'oeuvre car leur étude est d'ordre économique. Nous nous en tenons seulement aux revenus de travail des salariés parce que nous voulons analyser des cas comparables et ainsi faire ressortir clairement les forces discriminatoires.

Raynauld, Marion et Béland (1966) s'en tiennent par contre seulement à la main-d'oeuvre masculine, ceci pour les raisons que voici:

Tous ceux qui ont travaillé déjà dans ce domaine savent que les données de revenu pour la main-d'oeuvre féminine sont sujettes à une marge d'erreur très élevée et à des ambiguïtés insurmontables. Plutôt que de réduire l'exactitude de chiffres qui se seraient rapportés à la main-d'oeuvre totale, nous avons préféré ici encore restreindre la portée de l'étude. (Raynauld, Marion et Béland, 1966: Introduction, section I, sous-section 2).

Nous avons choisi d'inclure les femmes dans notre analyse car, comme nous l'avons déjà souligné, nous croyons qu'il est temps que leurs situations soient examinées. Nous espérons pouvoir contourner les problèmes normalement associés aux données de revenu de la main-d'oeuvre féminine par les moyens suivants:

1. Comparativement à l'analyse de Raynauld et associés (1966) qui, elle, se base sur un échantillon de 1% de la population du recensement de 1961, la nôtre est pondérée à partir d'un

échantillon d'un tiers de la population du recensement de 1971, ceci pour les régions métropolitaines que nous examinerons.

2. Afin de minimiser les problèmes soulignés ci-haut nous analyserons séparément, pour les hommes et les femmes, les différences de salaires entre les groupes linguistiques en question. Cette décision découle aussi du fait que le recensement de 1971, comme son prédécesseur en 1961, rapportait que les revenus des femmes étaient à peu près la moitié de ceux des hommes. Raynauld, Marion et Béland (1966: 2.6) ont d'ailleurs signalé qu'en 1960, les différences hommes-femmes venant d'être notées, existaient peu importe le groupe ethnique.

Un autre point touché par Raynauld et compagnie (1966) en est un auquel nous nous sommes arrêtés et qui a sans doute causé des ennuis à toutes personnes qui ont tenté de traiter d'un sujet comme le nôtre. C'est celui du fameux débat à savoir, dans le contexte canadien ou même québécois, lequel des indicateurs ethnie, langue maternelle où langue d'usage est le plus propice à l'analyse de disparités de revenus entre groupes qui peuvent se définir en fonction d'un, de deux ou de tous ces critères. Comme nous l'avons déjà mentionné la majeure partie de l'étude de Raynauld, Marion et Béland (1966) a été réalisée en fonction de l'ethnie, la raison pour ceci étant que celle-ci examinait la situation de plusieurs groupes. En ce qui concerne les différences de salaires entre canadiens d'origines françaises et britanniques ils ont par contre examiné la viabilité de l'analyse de disparités de revenus en fonction des langues officielles et de la langue maternelle. Une brève analyse

des langues officielles, ou le fait que la main-d'oeuvre soit classée selon ceux qui parlent anglais seulement, français seulement, et ceux qui parlent les deux langues, a démontré que l'origine ethnique domine la langue parlée dans l'explication des disparités de revenus (voir Raynauld, Marion et Béland, 1966: 2.31 à 2.36). En ce qui a trait à la langue maternelle la citation suivante explique ce qu'ils ont découvert.

Les différences de revenus entre les groupes sont à peu près les mêmes quand les groupes sont définis par la langue maternelle plutôt que par l'origine britannique ou française. Les assimilés à l'une ou l'autre des deux langues sont trop peu nombreux pour que les rapports de revenus soient radicalement changés. (Raynauld, Marion et Béland, 1966: Introduction, section 2.5)

Il s'ensuit ainsi que poursuivre notre analyse en fonction de la langue maternelle ne soit pas problématique, du moins en ce qui a trait aux francophones et anglophones. Nous ne pouvons par contre pas dire de même des allophones, problème que nous avons déjà souligné lorsque nous discutons le fait que plusieurs Juifs soient probablement inclus dans cette catégorie linguistique.

Il existe un dernier point traité par Raynauld et ses associées qui mérite d'être mentionné. Il porte sur la différenciation qui est faite entre ségrégation et discrimination. La meilleure explication de ces termes nous est révélée dans un article de Raynauld et Marion (1972). La ségrégation existe quand les salariés d'une origine ethnique donnée, ou dans le cas de notre analyse d'un groupe linguistique donné, travaillent chez des employeurs de la même origine ethnique, ou du même groupe linguistique, dans une proportion plus élevée que celle qui résulterait d'une distribution aléatoire des employeurs et employés. La

discrimination existe, par contre, lorsque des facteurs de production identiques, par exemple ingénieurs anglophones et francophones, sont rémunérés à des taux différents. Notre analyse doit surtout chercher à établir si il existe discrimination à l'endroit des francophones, non pour des entreprises particulières, mais plutôt à l'intérieur du marché du travail canadien. Etant donné ceci nous tenterons de déterminer si il existe discrimination en fonction d'un univers qui soit plutôt large que restreint. Si, suite à notre analyse, nous parvenons à démontrer qu'ils y a discrimination il sera difficile de déterminer à quel point ceci dépend de l'influence de la pratique de ségrégation dans certaines entreprises.

Notre revue de l'oeuvre de Raynauld, Marion et Béland (1966) et du livre III du Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme intitulé "Le monde du travail" (1969) nous a permis de légitimer une grande partie de notre cadre théorique ainsi que de raffiner notre méthode d'analyse. Ces contributions viennent des travaux sur lesquels est basée notre analyse, de même qu'à ce que nous sachions les seuls qui aient traité des disparités de revenus entre groupes ethniques pour l'ensemble de la population canadienne.

Venant se situer un peu dans la même ligne de pensée, sont les travaux de Porter (1965) et Clement (1975). Ceux-ci portent également sur l'ensemble du Canada mais traitent en partie d'un sujet qui soit plutôt connexe au nôtre, la composition ethnique des élites canadiennes. Nous croyons qu'il est important de les examiner de plus près, car leur revue peut révéler certains parallèles entre la composition ethnique des

élites canadiennes, surtout l'élite économique, et la situation globale des divers groupes ethniques à l'intérieur du marché du travail canadien.

C'est un peu ce que Porter a tenté de faire en examinant, entre autres, la composition ethnique des groupes occupationnels de la main-d'oeuvre masculine. Dans un tableau qui fait le bilan des pourcentages de surreprésentation occupationnelle au Canada entre 1931 et 1961, il démontre, par exemple, que durant ce temps les Britanniques ont maintenu des surreprésentations dans les catégories professionnelle et financière, commis et "autres". Les Français eux ont maintenu une surreprésentation dans la catégorie "autres". Il montre également des augmentations de représentations des Juifs et Asiatiques dans la catégorie professionnelle et financière (voir Porter, 1965: 87).

En ce qui concerne ensuite la composition ethnique de l'élite économique Porter (1965) révèle qu'en 1951 les Français et le tiers groupe étaient sous-représentés par rapport aux Britanniques. Vingt ans plus tard Clement (1975) rapporte peu d'amélioration dans la représentation des groupes minoritaires. Il résume le tout dans le tableau 2.2.5. Nous pouvons nous demander si ceci n'est pas un reflet de la situation de ces groupes ethniques à l'intérieur du marché du travail canadien, situation qui touche sans doute les rémunérations de ces groupes.

Tableau 2.2.5 Proportion de la représentation ethnique dans l'élite économique, 1951 et 1972 (Clement: 1975: 232).

	<i>Economic Elite</i>		<i>Canadian Population</i>	
	1951	1972	1951	1971
Anglo	92.3%	86.2%	47.9%	44.7%
French	6.7	8.4	30.8	28.6
Other	1*	5.4	21.3	26.7
TOTAL	100%	100%	100%	100%
N	(760)	(775)		

* Porter says .78 per cent of his sample is Jewish; other 'third' ethnic groups "were hardly represented at all" (1965:286).

2.3 Partie spécifique de la population canadienne:

Nous avons découvert quelques recherches qui peuvent être classifiées ainsi. Les deux premières que nous examinerons ont été réalisées par la fédération des francophones hors Québec (F.F.H.Q., ci-après). Celles-ci s'avèrent intéressantes car d'abord elles ont toutes deux tenu compte de l'origine ethnique, de la langue d'usage et de la langue maternelle dans la grande majorité de leurs analyses. Elles permettent également de comparer la situation relative des francophones de diverses provinces du Canada, la première, Les Héritiers de Lord Durham (1977), allant jusqu'à la publication de suppléments pour chacune des provinces sauf le Québec bien entendu. La seconde, Deux poids, deux mesures (1978), fait des comparaisons entre francophones hors Québec et anglophones du Québec.

Le volume I des Héritiers de Lord Durham (1977), celui qui porte sur tous les groupes francophones hors Québec, présente des comparaisons

de revenus basées sur le recensement de 1971. Celles-ci, pour les hommes et les femmes, révèlent qu'à l'exception de Terre-Neuve et la Colombie-Britannique, tous les francophones hors Québec ont une situation économique inférieure à l'ensemble de la population. Lié à ce détriment est le fait que le niveau de scolarité des francophones en question, à l'exception des Franco-Colombiens, est très inférieur à l'ensemble de la population. Une comparaison des compositions de groupes occupationnels est tentée mais finit par révéler peu, faute d'une échelle de prestige rattaché aux occupations. (voir F.F.H.Q., 1977a: 34-43). En ce qui a trait aux suppléments des Héritiers de Lord Durham, nous examinerons ci-bas seulement les provinces, sauf le Québec, où se trouvent les régions de notre analyse.

Pour le Manitoba, certains résultats de l'étude de Lagacé (1966), étude basée sur les données du recensement de 1961, sont présentés. Ils comparent les revenus familiaux des Franco-Manitobains à l'ensemble du Manitoba et démontrent que les revenus des familles canadiennes-française du Manitoba sont de 6.4% inférieurs à l'ensemble de la population manitobaine, 6.6% inférieurs dans le cas de Winnipeg (voir F.F.H.Q., 1977d: 26-27). Le supplément de l'Ontario présente les données d'une recherche réalisée par Allaire et Toulouse (1973). Entre autres, elle révèle qu'en 1961, le revenu moyen des Franco-Ontariens était inférieur de 12.5% à la moyenne ontarienne, de 4% en 1971 (voir F.F.H.Q., 1977c: 21). En ce qui a trait au Nouveau-Brunswick, le supplément en question compare les revenus moyens du nord et de l'est de la province, région défavorisée où se trouve la très grande majorité des francophones, à ceux de l'ensemble de la province. Les données fournies

proviennent de déclarations d'impôts pour les années 1971 à 1974, ce qui fait que ceux à bas revenus et n'ayant pas soumis de déclaration d'impôt ne sont pas inclus. Pour 1971, l'année la plus près des revenus annuels moyens (1970) de notre analyse, la région nord-est révélait des revenus de 9.9%, la région nord-ouest de 11.8% inférieurs à ceux de l'ensemble du Nouveau-Brunswick. La région sud-est révélait des revenus 3.6% supérieurs à ceux de la province. A noter que Moncton, une des régions de notre analyse, se situe dans le comté Westmorland de la région sud-est du Nouveau-Brunswick. En 1971, le revenu moyen de ce comté était de 5.0% supérieur à celui de l'ensemble de la province. A ce moment, le comté de Westmorland contenait 43.4% de francophones (voir F.F.H.Q., 1977b: 63-65).

Le second document publié par la F.F.H.Q., Deux poids, deux mesures (1978), basé sur des données fournies par François Vaillancourt, comparaient les salaires d'hommes francophones et anglophones du Nouveau-Brunswick, du Québec et de l'Ontario en 1970. Suite à une série de comparaisons qui prennent en considération des facteurs tels le niveau de scolarité, le nombre de semaines travaillées et l'âge des salariés, la conclusion principale qui en découle se résume dans ce qui est présenté au tableau 2.3.1 et la citation suivante:

Les revenus de travail des anglophones du Québec sont largement supérieurs à ceux des francophones hors Québec, surtout si on les compare à ceux des Acadiens du Nouveau-Brunswick. (F.F.H.Q., 1978: 32).

Tableau 2.3.1

Revenu moyen de travail selon
la langue maternelle pour
l'échantillon retenu par province, hommes, 1970.

Provinces	Revenu moyen de travail	
	Francophones	Anglophones
Nouveau-Brunswick	\$4422	\$5387
Ontario	7173	7712
Québec	6150	8551

présenté dans F.F.H.Q. : 1978: 28.

Deux poids, deux mesures révèle également que la connaissance linguistique, particulièrement le bilinguisme, ne vient pas détourner la réalité de la conclusion soulignée ci-haut. Nous reproduisons le tableau suivant qui fournit des appuis à cet effet.

Tableau 2.3.2

Revenu moyen de travail selon les groupes
linguistiques pour l'échantillon retenu,
Nouveau-Brunswick, Québec, hommes, 1970.

Provinces	Revenu moyen de travail			
	francophones unilingues	francophones bilingues	anglophones bilingues	anglophones unilingues
Nouveau-Brunswick ¹	\$3196	\$4835	\$5080	\$5411
Québec	5199	7147	8350	8776

¹ Pour le Nouveau-Brunswick, 70.5% des francophones de cet échantillon sont bilingues alors que seulement 7.9% des anglophones le sont. Aussi le revenu de travail des anglophones bilingues est-il produit sous réserve.

présenté dans F.F.H.Q. : 1978: 28.

Il démontre, pour le Nouveau-Brunswick et le Québec, que les francophones unilingues se situent au niveau inférieur de l'échelle de revenus tandis que les anglophones unilingues se situent à l'autre extrémité. Il en est déduit que les francophones gagnent, en ce qui a trait au revenu, en apprenant l'anglais mais que l'inverse n'est cependant pas vrai, que les unilingues anglais ne gagnent pas à apprendre le français (voir F.F.H.Q., 1978: 29).

Les travaux réalisés par la F.F.H.Q., c'est-à-dire Deux poids, deux mesures (1978) et Les Héritiers de Lord Durham (1977) ont souvent eu recours à des données déjà fournies par d'autres, particulièrement en ce qui a trait aux analyses de revenus. Nous avons cru bon d'examiner lorsque disponibles, les travaux auxquels la F.F.H.Q. puisait ses analyses de revenus. Nous commençons par la recherche à laquelle le supplément "Société franco-manitobaine" des Héritiers de Lord Durham (1977d) faisait référence, une recherche de Bruno Lagacé (1966). Bien que celle-ci élabore les points traités par la F.F.H.Q. en examinant par exemple les différences urbaines-rurales de disparités de revenus elle ne lui ajoute pas grand chose. Le seul point intéressant à noter est le fait qu'en 1960 (données du recensement de 1961) le revenu moyen des familles franco-manitobaines était de 6.4% de moins que le revenu des Manitobains en général tandis que le revenu moyen des familles québécoises était de 8.2% de moins que le revenu des Ontariens (Lagacé, 1966: 25).

Le supplément de l'Ontario des Héritiers de Lord Durham (1977c) rapportait des données citées dans l'étude d>Allaire et Toulouse (1973)

sur La Situation socio-économique et satisfaction des chefs de ménage franco-ontariens. Cette étude d'Allaire et Toulouse comprenait les résultats d'une enquête qu'ils avaient réalisé en 1972, auprès des chefs de ménage franco-ontariens. Parmi les plus intéressants de ses résultats on retrouvait les commentaires suivants:

Le chef de ménage typique est un homme marié âgé de 40 ans ayant 3 personnes à sa charge. C'est un collet bleu qui a complété sa neuvième année scolaire. Son revenu individuel est de \$8,865. tandis que le revenu de tout son ménage est de \$10,752. (Allaire et Toulouse, 1973: 18).

Les auteurs soulignent qu'ils estiment que ces revenus sont d'environ 7% inférieurs à la moyenne ontarienne. Ils expliquent également les variations dans les revenus des Franco-ontariens en apportant les constatations suivantes:

Les variations dans les revenus des Franco-Ontariens ne sont expliqués qu'en faible partie (30%) par des différences d'occupation, d'instruction et d'âge. Donc, le fait qu'un individu ait un revenu élevé ou faible est souvent dû à d'autres facteurs, (...) les inégalités de revenus ne seront donc réduites qu'en partie par l'élimination des variations dans le niveau d'instruction et l'occupation. (177).

En plus de ces explications en ce qui a trait aux variations dans les revenus des Franco-ontariens, Allaire et Toulouse ont estimé la proportion de Franco-ontariens vivant sous le seuil de pauvreté en 1972.

Nous avons estimé qu'environ 120,000 personnes (soit 25.3% de la population franco-ontarienne) vivent pauvrement. Cette proportion est à peu près celles existant dans l'ensemble du Canada mais pourrait être jusqu'à 40% supérieure à la proportion des "pauvres" en Ontario. (77).

Bien qu'Allaire et Toulouse aient également traité de la satisfaction des chefs de ménage Franco-ontariens nous avons choisi de ne pas discuter de cet aspect étant donné que nous jugeons que nous nous éloignerions du sujet de notre analyse. Chose certaine les énoncés présentés ci-haut indiquent un détriment salarial des Franco-ontariens vis-à-vis les Anglo-ontariens.

Le cahier Les Héritiers de Lord Durham portant sur les Acadiens du Nouveau-Brunswick révélait des données de revenus provenant d'écrits de Dollard Landry (1977). En plus de ce qui a été présenté dans Les Héritiers de Lord Durham, Landry présente certains résultats d'une enquête réalisée en 1976 auprès des entreprises de 20 employés et plus des régions Nord et Est, majoritairement francophones, du Nouveau-Brunswick. Ces données indiquent comparativement des revenus hebdomadaires supérieurs au Nord-Est et au Nord-Ouest, et des revenus inférieurs au Sud-Est où se trouve le comté de Westmorland et ainsi Moncton. Une des explications à cet infériorité est que le taux d'activité de la main-d'oeuvre féminine est plus grand dans la région Sud-Est. Un autre point important révélé par l'analyse de ces données d'enquête, point lié à notre analyse, est que 42% des usines de fabrication et transformation du comté de Westmorland sont contrôlées par des francophones. Elles emploient 25% de la main-d'oeuvre de ces usines pour tout le comté.

Landry entreprend également une analyse des causes de disparités de revenu familial moyen entre tous les comtés du Nouveau-Brunswick, analyse basée sur les données du recensement de 1971. Il fait intervenir

certaines causes de ces disparités, soit le degré d'urbanisation, le niveau d'éducation de la population active, le degré de saisonnalité des emplois, taux d'emploi, taux d'activité féminine et l'ethnicité (langue maternelle), aux niveaux des comtés du Nouveau-Brunswick de façon à ce que ces causes de disparités soient ordonnées par comté, par ordre d'importance (voir Landry, 1977a: 45-52). Les degrés de corrélations ou d'association entre le revenu familial et les six variables causes de disparités de revenus placent le degré de saisonnalité et ensuite le degré d'urbanisation aux premiers rangs d'explication des différences de revenus. L'ethnicité est la seule variable en fonction de laquelle le faible degré d'association ne permet pas de conclure qu'elle influe sur le revenu familial moyen (voir 53-54). Bien que les analyses de corrélations simples placent la saisonnalité, le niveau d'éducation et ensuite l'urbanisation comme facteurs explicatifs de disparités de revenu, l'ethnicité révèle toujours une faible association qui cette fois est accompagnée d'un faible coefficient de corrélation.

Nous voulons ici ouvrir une parenthèse en ce qui a trait à l'examen des analyses référées dans les écrits de la F.F.H.Q. afin de traiter d'autres travaux sur les disparités de revenus au Nouveau-Brunswick. Nous n'avons pas fait de même à l'endroit du Manitoba et de l'Ontario car, à ce que nous sachions, les travaux présentés à ces endroits sont les seuls à traiter de notre sujet, du moins au niveau provincial. En ce qui a trait au Nouveau-Brunswick nous avons, par contre, découvert certains travaux de Gilles Ferlatte, tous deux réalisés en fonction d'une analyse d'un échantillon de 1% de la population du Nouveau-Brunswick, données du recensement de 1971. Le

premier de ces travaux de Ferlatte (1979a) analyse les écarts de revenus entre les ethnies française et anglaise du Nouveau-Brunswick. Elle démontre d'abord que le revenu moyen des individus d'ethnie française est de 22.8% inférieur à celui des autres ethnies (à très grande majorité anglaise). En plus, cet écart est plus en faveur des jeunes Français, mais avec l'âge il augmente pour devenir considérablement en faveur des Anglais. L'éducation, l'occupation et l'interaction de l'éducation et du secteur industriel sont les principaux facteurs contribuant à l'écart en faveur des Anglais tandis que pour les Français c'est le bilinguisme qui est en leur faveur. Le second travail de Ferlatte (1977b) porte sur l'évolution des inégalités entre francophones et anglophones du Nouveau-Brunswick entre 1961 et 1971. La conclusion principale qui en est tirée est que bien que l'écart de revenus au détriment des Français ait diminué durant la période en question il demeure très prononcé. Le rattrapage pour les Français a par contre été moins important au niveau de l'éducation et du secteur industriel, facteurs qui semblent ainsi avoir favorisé les Anglais.

Deux poids, deux mesures (1978) dans ses analyses de revenus se basait en grande partie sur des données fournies par François Vaillancourt. En ce qui a trait aux données sur le Nouveau-Brunswick il faisait appel à certains résultats repris par Vaillancourt et Roy (1979). Ils commencent en critiquant une des conclusions de Landry (1977a) c'est-à-dire l'absence de liens entre la proportion des francophones et le revenu familial moyen observé dans un comté. Ils soutiennent qu'étant donné que Landry disposait de données très agrégées et donc de peu d'observations (15), l'absence d'un lien entre

revenu et langue au Nouveau-Brunswick peu être remise en question. Vaillancourt et Roy ont entrepris une analyse des différences de revenu de travail chez les hommes de langue maternelle française ou anglaise du Nouveau-Brunswick, données provenant d'un échantillon de 1% de la population de cette province, recensement de 1971. Ils découvrent suite à diverses manipulations de ces données que les variables influençant les revenus ont souvent des effets très similaires sur les revenus de francophones bilingues et anglophones. Tels sont les cas du nombre de semaines travaillées, de l'éducation et de l'expérience de travail bien que les effets des deux derniers éléments soient légèrement plus rentables aux anglophones. Les effets de la connaissance ou de l'ignorance de l'anglais s'accroissent avec l'éducation et l'expérience de travail. Enfin Vaillancourt et Roy signalent que c'est plus l'absence d'une connaissance de l'anglais que le groupe d'appartenance qui explique les disparités de revenus entre francophones et anglophones du Nouveau-Brunswick (voir Vaillancourt et Roy, 1979: 94-96).

François Vaillancourt, souvent avec la collaboration d'autres auteurs, a produit un bon nombre de recherches qui ont examiné les différences de revenus entre francophones et anglophones au Québec. Notre bibliographie révèle en effet plusieurs travaux dont Vaillancourt est auteur. La plupart de ces travaux sont liés, dans le sens qu'ils examinent divers aspects déterminant les différences de revenus entre francophones et anglophones au Québec, ceci à partir d'un cadre théorique et une méthodologie qui tout en s'améliorant avec les années sont demeurés essentiellement semblables. Etant donné ces liens ainsi que le nombre de travaux que Vaillancourt a publiés sur le sujet nous

choisissons ici de nous en tenir surtout à ceux que nous considérons les plus importants. Le premier fait l'analyse des différences de revenus entre francophones et anglophones au Québec, ceci en fonction d'un échantillon de 1% des données du recensement de 1971 (Vaillancourt, 1980). Le second, en collaboration avec Robert Lacroix, examine les disparités de revenus entre francophones et anglophones au sein de la main-d'oeuvre hautement qualifiée du Québec (Lacroix et Vaillancourt, 1980a) ceci à partir des résultats d'une enquête effectuée par Statistique Canada en 1973 auprès des Canadiens détenant au moins un diplôme universitaire. Le dernier, également de Lacroix et Vaillancourt (1981), examine les progrès qu'il y a eus entre 1970, données du recensement de 1971, et 1978, données d'une enquête effectuée par le Conseil de la langue française en 1979, dans les différences de revenus qui existent entre francophones et anglophones au Québec.

Ces recherches diffèrent en fonction des données sur lesquelles elles sont basées ainsi que des conclusions qui en sont tirées. Les cadres théoriques et méthodes utilisés sont les mêmes, sauf pour quelques variations. Le cadre théorique voit la langue comme capital humain point qui est expliqué par la citation ci-bas. Il est intéressant de noter que Vaillancourt présente également les raisons pour lesquelles il définit les groupes français et anglais en fonction de la langue maternelle plutôt que du groupe ethnique.

Lorsqu'on étudie l'impact des attributs linguistiques d'un individu sur ses revenus, il faut distinguer entre sa langue principale et les autres langues qu'il connaît. Sa langue principale, en règle générale sa langue maternelle, est celle à laquelle il s'identifie, celle qui représente sa culture. Il s'agit donc à la fois d'un attribut ethnique et d'un élément de capital humain. Les autres langues ne représentent que du capital humain. (Lacroix et Vaillancourt, 1981: 17).

Vaillancourt (et Lacroix) voit donc les attributs linguistiques (langues officielles) comme variables indépendantes déterminant les revenus.

Les méthodes d'analyse utilisées sont des analyses de régression à l'intérieur desquelles divers facteurs influençant les revenus sont standardisés. Ces effets, qui sont contrôlés afin de bien mesurer l'effet de la langue sur les revenus individuels, sont les suivants:

- genre de revenu, afin de s'en tenir au individus à salaires et exclure ceux à leur propre compte
- le sexe, les analyses portant sur les hommes et les femmes séparément, sauf à l'endroit de l'analyse basée sur les données du recensement de 1971 (Vaillancourt:1980) qui elle traite des hommes seulement
- l'origine ethnique, qui fait que les analyses portent seulement sur des personnes de race blanche
- les années de scolarité
- l'expérience de travail, déterminée à partir de l'âge des individus
- le nombre de semaines travaillées
- les industries et occupations choisies, selon le fait qu'elles contenaient suffisamment de gens menant ainsi à des interprétations valables

Le tout portait évidemment sur les personnes demeurant au Québec au moment de la collecte de données. Il est également important de noter que l'étude portant sur la main-d'oeuvre hautement qualifiée, ci-après M.H.Q., comprend aussi une variable qui tient compte de la mobilité des

gens. Elle complète également les industries et occupations par les champs de spécialisation des individus (voir Lacroix et Vaillancourt, 1980a: 31-33). Dans la présentation de tableaux, elle fait également souvent distinction entre les secteurs d'activités externes, tel le secteur manufacturier déservant également l'extérieur du Québec, et les secteurs internes, tel le secteur de services qui dessert principalement la population québécoise.

Nous résumons brièvement ce qui fut conclu de ces analyses. La première (Vaillancourt:1980) révélait qu'en 1970 les anglophones unilingues du Québec, tous les autres facteurs étant égaux, jouissaient des plus hauts revenus moyens de la province. Venaient ensuite les anglophones bilingues, les francophones bilingues et enfin les francophones unilingues. Vaillancourt suggère ainsi que le bilinguisme ne rapporte pas aux anglophones mais est rentable aux francophones, contribuant à 10% de leurs revenus au Québec, 6% à Montréal. Etre de langue maternelle anglaise ajoute 4% aux revenus pour le Québec, 6% à Montréal. La connaissance de l'anglais comme tel est plus rentable pour les personnes avec 12 ou 13 années d'éducation qu'elle ne l'est pour les universitaires. Elle est plus rentable pour des personnes occupant des postes de gérance, moins rentable dans des industries appartenant à des francophones. La connaissance de l'anglais par un francophone vaut une augmentation de revenus équivalents à 2.1 années de scolarité au Québec, 1.0 à Montréal. L'origine ethnique d'un anglophone lui vaut 1.0 année de scolarité au Québec et à Montréal.

Comme préalable à cette étude, Vaillancourt avait publié un article qui comparait les données du recensement de 1971 à celles analysées par Raynauld, Marion et Béland (1966), données du recensement de 1961. Les comparaisons de revenus 1960-1970 révélaient une diminution des écarts de revenus entre Français et Britanniques. Vaillancourt attribuait cette diminution à l'accroissement de l'éducation des francophones et à leurs accès à des postes de commande dans le secteur public et parapublic. Comparativement à 1960, points discutés au moment où nous avons examiné les résultats de Raynauld, Marion et Béland (1966), en 1970 les Juifs du Québec se plaçaient au premier rang en ce qui a trait au revenu salarial moyen. Les Français passaient au dernier rang après les Italiens, les Britanniques au quatrième rang après les Hollandais et Allemands (voir: Vaillancourt, 1978: 63).

En ce qui a trait à la M.H.Q. Lacroix et Vaillancourt (1980) découvrent que parmi les hommes, les bilingues gagnent plus que les unilingues, que les unilingues anglophones gagnent plus que les unilingues francophones et que les bilingues anglophones gagnent plus que les bilingues francophones. Le tout donne même l'impression que le bilinguisme des francophones fait d'eux des anglophones alors que chez les anglophones il fait d'eux des bilingues (voir Lacroix et Vaillancourt, 1980: 41). Chez les femmes de la M.H.Q. québécoise ce sont les unilingues francophones qui ont les plus hauts revenus, suivies des francophones bilingues, anglophones bilingues et anglophones unilingues. Les auteurs suggèrent que ceci est dû d'une part au plus haut niveau de mobilité "involontaire" des femmes anglophones qui souvent suivent leurs maris qui acceptent des emplois hors Québec et

d'autre part à la promotion des femmes dans les secteurs public et parapublic (voir Lacroix et Vaillancourt, 1980: 83-84). La conclusion principale qui se dégage de cette étude est que pour la M.H.Q. l'anglais a un rendement plus élevé dans les secteurs desservant surtout l'extérieur du Québec, alors que dans les secteurs intérieurs le français a le rendement le plus élevé.

La comparaison 1970-1978 des liens entre les revenus et la langue au Québec (Lacroix et Vaillancourt, 1981) démontre qu'au cours de ces années la rentabilité de la connaissance de l'anglais a fortement diminué. En 1978, contrairement à 1970, le francophone bilingue retire environ le même avantage que l'anglophone unilingue ou bilingue. En plus, l'anglophone unilingue n'avait un revenu plus élevé que le francophone unilingue que s'il était dans un poste cadre particulièrement dans le domaine des transports et communications, et était âgé de 50 ans et plus. (voir Lacroix et Vaillancourt, 1981: 53-58). La rentabilité de la connaissance de l'anglais se manifestait surtout dans le secteur privé desservant l'extérieur du Québec (cadres et ingénieurs) pour qui l'unilinguisme anglais demeurait rentable. Les secteurs public et parapublic contribuaient à l'accroissement du rendement relatif du français et réduisaient ainsi les disparités de revenus entre francophones et anglophones au Québec. Ceci menait les auteurs à conclure que les forces naturelles du marché du travail sont responsables pour la baisse de la rentabilité de l'anglais entre 1970 et 1978. Le rôle des législations linguistiques au Québec a joué un rôle dans cette évolution mais ce rôle leur semble moins important.

Etant donné que les travaux de Vaillancourt (et Lacroix) examinent surtout les effets de la langue en tant que capital humain, approche qui est très différente de nos intentions d'analyses, nous retenons très peu d'éléments de ces travaux. Les auteurs reconnaissent d'ailleurs que leur approche n'est pas la seule, ce qui suggère qu'elle n'est pas propice à toutes les analyses de disparités de revenus entre francophones et anglophones.

(...) soulignons que nous sommes conscients du fait que nous avons traité de décisions de nature linguistique des individus et de l'ensemble du processus de détermination des revenus de façon strictement économique. Nous ne nions pas qu'il existe d'autres approches à ces problèmes telles que celle de la sociologie, qui traiterait du phénomène de façon différente, et que le lecteur reste toujours libre d'interpréter nos résultats, à l'aide de la grille d'analyse qu'il privilégie. (Lacroix et Vaillancourt, 1981: 24).

En effet, leur approche est d'abord difficile à adopter étant donné que notre analyse doit porter sur la population de cinq R.M.R. (1971) situées à travers le Canada. Il est par exemple difficile de parler de secteurs intérieur et extérieur dans un tel contexte. De même le fait que Vaillancourt (et Lacroix) tiennent compte de la connaissance linguistique comme facteur déterminant de disparités de revenus entre francophones et anglophones ne se prête pas à notre objectif. Notre but n'est pas d'établir une hiérarchie linguistique de la langue en fonction de laquelle les effets de la connaissance linguistique comme capital humain seront déterminés. Même que lorsque ces auteurs déclarent que la connaissance de l'anglais et non des forces discriminatoires explique l'écart de revenus entre francophones unilingues et anglophones, nous signalons que la discrimination est tout de même existante bien que de façon subtile.

Notre analyse doit également tenir compte d'éléments de standardisation dans le même sens que l'ont fait Lacroix et Vaillancourt. Bien que nous n'ayons pas choisi exactement les mêmes éléments ils ont tout de même les mêmes fonctions. Le fait que notre analyse doit porter sur les salariés ayant travaillé 40 semaines et plus en 1970, exclut les personnes à leur compte et contrôle le nombre de semaines travaillées. Toutes nos analyses se feront également en fonction de l'âge, du niveau d'éducation et de l'occupation afin de déterminer les disparités de revenus entre groupes linguistiques, ceci séparément pour les hommes et les femmes. Comme l'on fait Lacroix et Vaillancourt les groupes linguistiques seront définis en fonction de la langue maternelle c'est-à-dire la première langue apprise et encore comprise. Bien que pour tenir compte de tous les éléments impliqués, ces auteurs utilisent l'analyse de regression ils font tout de même mention d'analyses à partir de tableaux à classifications multiples, du genre que nous proposons d'utiliser. Ils soulignent, par contre, que règle générale, ces tableaux sont lourds à manipuler du fait qu'ils révèlent énormément d'informations (voir Lacroix et Vaillancourt, 1981: 10). Nous avons développé des façons d'abrégé ces tableaux. Celles-ci seront présentées au prochain chapitre. Pour le moment, passons à l'examen d'un autre travail ayant fait rapport des disparités linguistiques de revenus au Québec.

Bernard, Demers, Grenier et Renaud (1979) ont réalisé en 1978 une enquête qui leur permettait d'examiner L'évolution de la situation socio-économique des francophones et des non-francophones au Québec (1971-1978). Ce qu'il y a de particulier dans cette enquête est qu'elle

définir les groupes linguistiques en fonction de la langue d'usage à la maison. Malheureusement en grande partie la présentation de Bernard et al. n'est qu'une élaboration de la cueillette des données de l'enquête. En ce qui a trait aux revenus, par exemple, les résultats révélés sont d'ordre très général. Dans une comparaison des résultats de cette enquête, à l'endroit de rémunérations provenant des emplois principaux, à ceux du recensement de 1971, ils concluent que les revenus des hommes actifs non-francophones demeurent plus élevés que ceux des francophones, bien que l'écart de revenus moyens entre ces groupes s'est réduit entre 1971 et 1978. Comparativement à l'évolution réalisée en ce qui a trait à l'éducation et l'occupation, le désavantage francophone qui est maintenu à ces sujets est réduit au niveau des revenus. Par contre chez les femmes francophones un rattrapage en termes d'éducation et d'occupation n'est pas accompagné d'un rattrapage en terme de revenu. Ainsi on conclut que la réduction d'inégalités d'éducation et d'occupation ne réduit pas dans une même proportion les inégalités de revenus.

Jusqu'à présent dans la revue de la littérature nous avons vu peu de recherches qui ~~ont~~ examiné les disparités de revenus qui existent entre les femmes de différents groupes ethniques ou linguistiques. Nous avons trouvé deux courts articles qui traitent du sujet pour les hommes et les femmes. Bien que le premier examine la situation pour le Canada entier nous l'insérons ici car il est critiqué par le second qui lui porte également sur le sujet mais pour le Québec et l'Ontario. A noter que les deux sont basés sur un échantillon de 1% des données du recensement de 1971. Le premier réalisé par Gunderson (1979) rapporte, suite à des analyses de regressions multiples (voir Gunderson, 1979:

481-482) dans lesquelles il fait intervenir la variable langue officielle, qu'au Canada les bilingues ne gagnent pas plus que les unilingues anglais. Les unilingues français par contre gagnent considérablement moins (9.5% pour les hommes, 5.6% pour les femmes) que les unilingues anglais. Shapiro et Stelcner (1981) critiquent l'utilisation de la langue officielle pour définir les groupes linguistiques et proposent d'également tenir compte de l'ethnie et la langue maternelle. Ils suggèrent aussi que la situation est plus pertinente au Québec qu'au Canada entier. Leurs analyses découvrent par exemple qu'au Québec les unilingues français gagnent moins que les unilingues anglais (12.5% pour les hommes, 5.1% pour les femmes). En plus, la connaissance de l'anglais seulement était avantageuse pour les hommes mais non pour les femmes. De même, les différences de revenus entre femmes bilingues et unilingues françaises étaient moindres que pour les hommes. L'intervention de l'ethnie/langue maternelle démontre que les femmes unilingues francophones gagnent 6.2% de moins que les autres groupes ethniques/linguistiques. En ce qui concerne l'Ontario les différences étaient moindres et soulignaient que l'inclusion des variables linguistiques ajoutait peu aux différences de revenus hommes/femmes. Ils concluent de ces observations que poursuivre des analyses de disparités de revenus au niveau linguistique en fonction de la population masculine seulement peut tromper car la situation est différente pour les femmes.

2.4 Analyses régionales ou restreintes:

Nous incluons ici les études qui sont liées à notre sujet mais dont l'analyse est restrictive dans le sens qu'elle porte sur un secteur très particulier de la population ou qu'elle se situe à un niveau régional spécifique. La première que nous examinons répond bien à ces critères de sélection examinant les disparités de revenus entre groupes linguistiques parmi certains fonctionnaires fédéraux à Ottawa. La seconde porte plus particulièrement sur les ingénieurs de Montréal. Enfin nous examinerons des études qui sont un peu plus générales dans le sens qu'elles portent simplement sur les disparités de revenus au niveau linguistique parmi les montréalais. Nous passons pour le moment à l'étude à l'endroit de fonctionnaires fédéraux, étude réalisée par Beattie (1975) dont certains éléments ont été élaborés dans Beattie, Désy et Longstaff (1972).

Ces travaux ont examiné divers aspects qui en 1965 différenciaient les situations de travail d'hommes francophones et anglophones occupant des postes d'échelon intermédiaire dans cinq ministères du gouvernement fédéral canadien, plus particulièrement des bureaux à Ottawa. Leurs analyses se basaient sur les résultats d'une enquête où 296 hommes (168 anglophones, 128 francophones) âgés entre 25 et 45 ans et gagnant plus de \$6,200 par années en 1965 ont été interrogés au sujet de divers facteurs liés à leur travail. Ces résultats ont, entre autres, permis l'examen de différences de salaires entre francophones et anglophones, ceci en tenant compte des niveaux d'éducation et profils de carrière des

personnes comparées (voir Beattie, Désy et Longstaff, 1972: 172-190). Ils révélèrent que les salaires des jeunes francophones étaient pour la plupart semblables et parfois plus élevés que ceux de leurs contreparties anglophones. Chez les plus âgés il y avait des différences au détriment des francophones particulièrement parmi les détenteurs de degrés universitaires ainsi que ceux dans des postes professionnels-scientifiques ou administratifs. Les différences qui existaient entre les plus âgés et les plus jeunes selon Beattie (1975) s'expliquaient, entre autres, par l'exode de fonctionnaires fédéraux francophones vers le Québec au début de la Révolution tranquille, exode qu'il attribuait à la discrimination qui existait au fédéral à l'endroit des francophones. Le fait qu'en 1965 les anglophones avec un baccalauréat gagnaient des salaires plus élevés que ceux de francophones ayant une maîtrise ou un doctorat attestait de cette discrimination. Le tout menait Beattie à conclure que ces inégalités de salaires, ainsi que la mobilité lente des francophones, étaient dues à une discrimination subtile et informelle. (voir Beattie, 1975: 166-169).

Jacques Dofny dans une étude des ingénieurs canadiens-français et canadiens-anglais à Montréal (1970) a, entre autres, examiné les différences socio-économiques, dont de revenus, entre ces groupes. Les résultats d'une enquête réalisée en 1965, auprès de 616 ingénieurs, démontraient que les jeunes (moins de 40 ans) Canadiens-français présentaient des salaires légèrement inférieurs à ceux des jeunes Canadiens-anglais. Pour les 40 ans et plus le contraire se produisait. Dans le secteur de la production les Canadiens-anglais jouissaient de salaires beaucoup plus élevés. En fonction de la spécialisation, soit le

génie civil, électrique et mécanique, les Canadiens-français étaient encore défavorisés. Que ce soit dans les petites entreprises et bureaux d'ingénieurs-conseils ou dans les grandes entreprises les Canadiens-français étaient toujours moins bien payés, particulièrement dans les grandes entreprises (voir Dofny, 1970: 17-19). Lorsque la situation de ceux qui occupaient des postes d'administrateurs fut examinée la situation désavantageuse des canadiens-français demeurait toujours, bien que celle-ci variait selon le secteur d'emploi, petite ou grande entreprise et gouvernements. (40).

Cette recherche de Dofny est intéressante dans le sens qu'elle permet l'examen de disparités de revenus dans un secteur particulier et ce en ce qui a trait à Montréal. Notre analyse doit également examiner les différences de revenus à Montréal mais ceci à l'endroit de tous les salariés, de mêmes groupes occupationnels. Ainsi les travaux qui portent sur tous les travailleurs de Montréal, tels que ceux réalisés par Boulet, sont plus pertinents.

Boulet, parfois avec la collaboration d'autres auteurs, a examiné les différences de revenus qui existent sur le marché montréalais, ceci en fonction de données des recensements de 1961, 1971 et des résultats de l'enquête de 1978 réalisé par Bernard et Renaud (voir Bernard, Demers, Grenier et Renaud, 1979). Les grandes lignes de la méthode d'analyse qu'utilise Boulet sont décrites dans une publication qui date de 1975. Cette méthode fut modifiée quelques peu suite aux résultats de l'étude réalisée par Boulet et Raynauld (1977). Cette dernière, basée

sur les données du recensement de 1961, découvrait que:

bien que l'origine ethnique soit un facteur de différenciation des travailleurs sur le marché montréalais, son importance serait moindre que celle de la langue. En réalité l'origine ethnique ne joue de façon vraiment significative et positive que chez les anglophones. (Boulet et Raynauld, 1977: 162).

Les études à suivre devaient ainsi s'en tenir aux disparités de revenus en fonction de la langue, c'est-à-dire la langue maternelle et la langue officielle soit la connaissance du français et/ou de l'anglais. La méthode d'analyse utilisée consisterait ainsi à comparer les revenus de groupes linguistiques, langues maternelles et officielles afin de déterminer les proportions de disparités de revenus attribuables aux différences de l'âge des travailleurs, la durée du travail, l'état de citoyenneté, la scolarité, la profession, l'état matrimonial, la nature de l'emploi et l'origine ethnique. Des analyses de régression permettraient de telles comparaisons pour la population de travailleurs masculins à revenus d'au moins \$500. et ne dépassant pas \$30,000 en 1961, \$50,000 en 1970. Les données de 1977 n'ont pas été décomposées ainsi étant donné la faible taille de l'échantillon.

Les principales conclusions que nous retenons des travaux de Boulet (et Raynauld) sont que les disparités de revenus entre travailleurs francophones et anglophones étaient de 51% à l'avantage des anglophones en 1961, 32% en 1970 et 15% en 1977. Entre allophones et anglophones l'écart était de 53% en faveur des anglophones en 1961, 37% en 1970 et 23% en 1977. En ce qui a trait aux différences francophones-anglophones, différences que Boulet met beaucoup d'efforts à expliquer, les huit facteurs que son modèle analytique retient

expliquent environ 20% des disparités de revenus en 1961, environ 16% en 1970. Boulet poursuit ses analyses afin de déterminer si d'autres facteurs expliquent ces disparités de revenus 1961, 1970. Pour ce faire il examine les disparités de revenus en fonction de cinq groupes ou quintiles de revenus, groupes de 20% des travailleurs francophones et 20% des travailleurs anglophones.

En fonction des données de 1961, les anglophones du premier quintile, celui de faibles revenus, gagnent un revenu (moyen) de 20% supérieur à celui des francophones. Au quintile des revenus les plus élevés l'avantage anglophones est de 76%. La progression entre quintiles est continue et systématique, toujours à l'avantage des anglophones. En 1970 au premier quintile, les francophones disposent d'un revenu supérieur aux anglophones. Au dernier quintile l'avantage des anglophones est de 50%. La progression entre ces quintiles est toujours continue et systématique à l'avantage des anglophones. En 1977, les francophones ne sont jamais avantagés face aux anglophones, mais l'avantage des anglophones n'est que de 19% au dernier quintile. Il semblerait que ceci serait dû au fait que les anglophones unilingues occupent le quatrième rang du point de vue revenus en 1977 alors qu'en 1961 ils étaient au premier rang. (voir Boulet, 1980: 246).

Etant donné que les différences de revenus lui ont paru plus grandes parmi les personnes à revenus élevés, Boulet tente d'établir si il existe un seuil à partir duquel les différences de revenus sont plus distinctes. En ce qui a trait aux données de 1961, il remarque que pour les revenus de travail inférieurs à \$5,000., en moyenne il n'existe pas

de disparité de revenus entre francophones et anglophones. Au delà de \$5,000. les anglophones ont un avantage de 25% sur les francophones. Ce qu'il y a de plus important est que 44% des travailleurs au-delà de ce seuil étaient francophones. En 1970, au-delà du seuil de \$11,000. il trouvait 57% de francophones, en 1977, au-delà de \$19,000. il y avait 70% de francophones. Si cette tendance se poursuit dans les années à suivre, les francophones auront atteint leur part de représentativité, soit 78%, en 1982. Boulet stipule qu'à ce moment le problème des disparités de revenus au niveau linguistique deviendrait chose du passé.

Ayant ainsi déterminé au-delà de quels points il y a véritablement disparité de revenus, Boulet se charge de déterminer si des facteurs non déjà examinés pouvaient contribuer à ces différences de revenus. Pour ce faire il doit se baser sur les données du recensement de 1971, données qui permettent un tel examen. Il découvre ainsi que 21% des anglophones et 10% des francophones nés au Québec disposaient d'un revenu supérieur à \$11,000. Chez les immigrants la proportion était de 27% d'anglophones et 15% de francophones. Chez les travailleurs nés ailleurs au Canada 35% des anglophones et 14% des francophones gagnaient des revenus supérieurs à \$11,000. Suite à divers calculs Boulet conclut que la présence de travailleurs nés à l'extérieur du Québec et situés dans les hautes sphères de revenus, expliquent environ 61% des disparités observées, ceci bien que ces derniers ne représentent que 4% de tous les travailleurs francophones et anglophones. En plus il soulève l'hypothèse que 8% des disparités pourraient être liées à la présence à Montréal de sièges sociaux, et de leur succursales, plus favorables aux anglophones

nés au Québec qu'aux francophones nés au Québec. Le tout ajouté aux 16% attribués aux huit facteurs d'explication retenus dans la première étape des analyses de disparités de revenus venait à expliquer 85% des disparités de revenus entre francophones et anglophones en 1970. (voir Boulet, 1980: 41).

Il est important de distinguer des travaux présentés ci-haut ceux où Boulet a collaboré avec Veltman (1981), et Castonguay (1979). Bien que ces derniers cherchent également à expliquer les différences de revenus entre groupes linguistiques montréalais en fonction des données du recensement de 1971, ils se distinguent de ceux déjà examinés par le fait qu'ils cherchent à déterminer les influences qu'ont les transferts linguistiques sur les disparités de revenus en question. Pour ce faire Veltman, Boulet (et Castonguay) ont pris des modèles d'analyses déjà existant et ont ajouté des distinctions qui permettent de définir les groupes linguistiques selon la langue maternelle, la langue officielle, c'est-à-dire la connaissance de l'anglais et/ou du français et la langue d'usage ou la langue parlée à la maison. Ceci leur permettrait, entre autres, de déterminer quels effets ont l'unilinguisme ou bilinguisme et l'intégration (langue d'usage) particulièrement d'une langue autre que la langue maternelle. Les découvertes intéressantes qui sont venues s'ajouter à ce que par exemple les travaux de Boulet résumés ci-haut avaient révélé sont les suivantes. D'abord, la langue d'usage avait plus d'effets que la langue maternelle sur les accomplissements d'ordre socio-économique tels l'occupation et le revenu. De même, bien que le bilinguisme rapporté pour tous, l'intégration vers l'anglais et le groupe anglophone (langue d'usage) rapporte davantage. Par contre

l'intégration vers le français engendre de sévères pertes de revenus. (voir Veltman, Boulet et Castonguay, 1979: 476).

Il est à noter que notre analyse se veut moins élaborée que celles de Boulet (et al.) dans le sens qu'elle ne doit pas tenir compte d'influences tels que l'état matrimonial, l'état de citoyenneté et l'origine ethnique sur les disparités linguistiques de revenus. De même notre but n'est pas de déterminer l'influence des transferts linguistiques sur ces disparités de revenus. Les raisons pour ceci sont les mêmes que celles discutées au moment où nous expliquions que contrairement à Vaillancourt (et al.) nous ne tiendrons pas compte de la langue officielle, connaissance du français et/ou de l'anglais. Nous voulons tout simplement déterminer s'il existe des différences de revenus particulièrement entre francophones et anglophones, ceci au niveau de cinq R.M.R. (1971) et national. Nos résultats permettront peut être de passer à des analyses plus poussées, celles-ci devant faire partie de travaux à venir. Pour le moment, nous nous en tiendrons à une analyse qui soit plus simple que celles jusqu'à présent examinées dans cette revue de la littérature, analyse qui malgré sa simplicité se veut efficace étant donné nos buts.

2.5 Dernières remarques et conclusions:

Les travaux examinés jusqu'à présent ont, pour la plupart, traité de disparités ethniques ou linguistiques de revenus soit en fonction de modèles qui voient la langue comme capital humain ou, comme nous le

ferons d'ailleurs, parlent de discrimination. Ceux-ci ne sont cependant pas les seuls à avoir fourni des opinions sur le sujet, opinions qui n'ont pas nécessairement découlé de recherches empiriques. Par exemple, des explications historiques ont été fournies à la situation défavorisée des Canadiens-français, certaines s'appuyant sur la Conquête comme explication, d'autres sur leur mode de vie traditionnel, les influences de l'Eglise et les limites de faibles niveaux d'instruction ou d'une éducation de collège classique dominée par une philosophie catholique, qui, les rendaient incapables de s'adapter aux transformations de structures économiques (Durocher et Linteau, 1971).

Il y a eu également des travaux qui dans des contextes plus récents ont tenté d'identifier ce qui différenciait les Canadiens-français et ainsi contribuait à leur infériorité économique. Certains se sont basés sur des impressions comme par exemple l'étude de Taylor (1961) qui attribuait la faible participation des Canadiens-français dans la direction d'industries à leur recherche d'une sécurité familiale plutôt que du risque. D'autres ont vu chez les Canadiens-français un esprit de "classe" ethnique prolétaire (Dofny et Rioux, 1962) pensée qui a engendré des travaux sur les déterminants et effets de la stratification sociale (Dofny, 1978). Les antécédents familiaux ont également été vus comme explication à l'infériorité canadienne-française (Dofny et Garon-Audry, 1969), certains parvenant à attribuer une part de celle-ci à des différences dans la mobilité professionnelles des francophones et anglophones (voir McRoberts et al., 1976: 78). Les différences dans les structures de prestige qui rattachent aux professions les anglophones et francophones ont également

été examinées mais peu leur a été attribué (Hunter, 1977). Finalement, il y a eu aussi les études qui suggéraient des approches analytiques qui permettraient de déterminer les éléments qui expliquent l'infériorité économique des Canadiens-français. Un exemple à cet effet est un travail de Morris et Lamphier (1977) qui suggère que pour arriver à une telle découverte il faut à la fois s'en tenir à des facteurs individuels, de groupes et culturels.

De tous les travaux, dont quelques uns notés ci-haut à titre d'exemple, qui ont touché à notre sujet soit de façon générale ou indirecte, celui de Migué (1970) mérite d'être souligné. En effet, bon nombre des études qui ont examiné les disparités de revenus entre francophones et anglophones (par ex. Boulet, 1980: 14) en font mention. Selon Migué il existe au Québec deux réseaux d'informations qui puissent fournir des renseignements en ce qui a trait aux employeurs et employés; l'un français, l'autre anglais. Pour minimiser des coûts l'employeur se servira de celui qui concorde à ses attentes et besoins, et celui qui lui est le plus accessible. Etant donné la forte présence d'entreprises "étrangères" au Québec le réseau anglais est souvent le plus favorisé. Les anglophones à la recherche d'emplois seront plus aptes à participer à ce réseau ce qui fait qu'au moment d'embauches les francophones seront souvent délaissés parce que leurs talents sont plus difficiles à apprécier. Lorsque les francophones seront embauchés les difficultés d'accès au réseau d'information francophone et les coûts que ceci entraîne légitimeront l'offre de revenus moins élevés. Migué soutient également qu'étant donné que les réseaux de l'entreprise n'étaient souvent pas intégrés à la société canadienne-française, des éléments de

cette société tel le système d'éducation sont demeurés fermés et inadaptés.

Dans les pages qui ont précédé ces dernières remarques nous avons présenté des travaux qui ont examiné un des effets de ce que Migué attribue à des différences de réseaux d'informations, c'est-à-dire les disparités de revenus qui existent entre les membres des groupes français et anglais. Certains l'ont fait de façon simple, examinant séparément les différences d'âges, de scolarité, etc. et les différences de revenus moyens. D'autres ont examinés les disparités de revenus en fonction de régressions multiples qui tiennent compte des influences de facteurs tels que les différences d'âges, de scolarité et autres.

La méthode que nous adoptons pour déterminer les différences de revenus entre francophones et anglophones doit également tenir compte de facteurs explicatifs tels l'âge, la scolarité et la profession. Nous n'utilisons cependant pas la regression pour en arriver à une telle analyse. Plutôt, nous entreprendrons une analyse de tableaux à classifications multiples qui tiennent compte de facteurs explicatifs. Ces tableaux sont lourds à manipuler mais nous avons développé une façon de les abréger qui les rend plus faciles à interpréter. Nous avons choisi cette forme plutôt que la regression multiple afin de rendre nos résultats accessibles à un plus grand nombre de personnes. La regression requiert souvent une formation statistique pour interpréter ses résultats.

Il est à noter que les travaux déjà examinés tiennent souvent compte d'une multitude de facteurs pouvant influencer les revenus. Les influences de facteurs tels que la langue officielle, l'état matrimonial et l'état de citoyenneté sont parmi ceux retenus. Notre analyse ne tient pas compte de tous les facteurs retenus dans les travaux ci-haut. D'abord, étant donné que nous dépendons de tableaux à classifications multiples, retenir une foule d'éléments rendrait leur analyse difficiles. De même, soulignons que nous étions limités par des restrictions budgétaires ainsi que des restrictions imposées par Statistique Canada au moment de notre demande de données. Nous croyons tout de même avoir retenu les éléments les plus importants, éléments décrits dans l'élaboration de notre méthode au chapitre suivant.

SECTION III: LA METHODE

3.1 Les données de base:

Suite à une demande spéciale auprès de Statistique Canada, nous avons obtenu des données qui portent sur la population des régions métropolitaines de Winnipeg, Sudbury, Ottawa-Hull, Montréal et Moncton au moment du recensement de 1971. Pour chacune de ces régions, ces données présentent les revenus moyens annuels (1970) de salariés selon la langue maternelle des répondants, c'est-à-dire selon qu'ils sont francophones, anglophones ou allophones (autres langues que le français et l'anglais). Celles-ci ont également été calculées à partir de contrôles stricts qui permettent de différencier les répondants selon leur sexe, âge, niveau d'éducation et selon le groupe occupationnel à l'intérieur duquel leur occupation a été classifiée. C'est ainsi qu'à l'intérieur de chaque RMR (1971) ces données nous permettront par exemple de comparer les revenus moyens annuels de personnes qui sont de même sexe, âge, niveau d'éducation et groupes occupationnels, et diffèrent seulement en ce qui concerne la langue maternelle. A partir des résultats de telles comparaisons nous pourrions déterminer si les salaires varient selon la langue maternelle des répondants.

3.2 Concepts et répartitions de variables:

Avant de procéder à l'élaboration détaillée de notre méthode d'analyse, nous devons bien définir les concepts et souligner les répartitions de variables qui en font partie. Il est à noter que

ceux-ci ont tous été établis en fonction des questions posées au recensement de 1971. Voici les définitions de concepts que nous avons adoptées suite à la consultation de ce questionnaire.

i) Groupes linguistiques

D'abord les qualificatifs francophones, anglophones et allophones ont été établis en fonction de la langue maternelle des répondants, c'est-à-dire la première langue apprise et encore comprise. Ceux qui ont déclaré une langue autre que le français ou l'anglais ont été regroupés sous la catégorie allophone. Nous avons choisi d'identifier ces groupes ainsi car nous jugeons que la langue maternelle est le meilleur indice d'appartenance ethnique. Sa définition en fait un élément stable, facile à identifier et sociologiquement réaliste en ce qui concerne le groupe avec lequel une personne se dit affiliée. L'origine ethnique par sa définition de descendance du côté du père et la langue d'usage déterminant la langue la plus utilisée à la maison, ne détiennent simplement pas la rigueur selon laquelle une telle affiliation peut être assumée.

ii) Salaires.

Nous avons également choisi de faire porter toutes les analyses de salaires sur les revenus annuels bruts de salariés qui ont rapporté avoir occupé un poste à temps complet pour quarante semaines ou plus durant l'année 1970. Ces limites ont été imposées dans le but d'uniformiser ces comparaisons. Les revenus de personnes à leur compte ne seront pas inclus dans ces analyses car nous jugeons que ceux-ci sont influencés par des facteurs divers sur lesquels nous ne possédons pas

d'information. Nous supposons donc que les revenus de salariés possédant des qualifications identiques à l'intérieur de mêmes groupes occupationnels sont affectés par des facteurs qui varient peu d'un individu à l'autre. Les limites imposées au temps travaillé, c'est-à-dire à temps complet pour quarante semaines ou plus, sont également importantes car elles éliminent les fluctuations dues au travail saisonnier et au travail à temps partiel.

iii) Groupes d'âges

Dans le contexte de notre analyse, l'âge et un facteur qui est associé à l'expérience de travail et il s'ensuit donc que la répartition de cette variable doit également tenir compte de ce fait. Ainsi nous avons choisi de répartir les âges en groupes de dix ans, sauf pour la catégorie de soixante-cinq ans et plus. Nous jugeons que cette répartition de groupes d'âges permet aussi de distinguer divers niveaux d'expérience de travail. Ces groupes se découpent de la façon suivante:

Groupes d'âges:

15 à 24 ans
25 à 34 ans
35 à 44 ans
45 à 54 ans
55 à 64 ans
65 ans et plus

Il est à noter que nous nous en tenons aux plus de quinze ans car les moins de quinze ans ne font pas partie des données qui nous ont été fournies par Statistique Canada. Le regroupement des plus de soixante-cinq ans sous une seule catégorie dépend par contre de nous. Étant donné que l'âge de la retraite obligatoire au Canada en 1971 était

soixante-cinq ans, nous avons jugé que peu de personnes de ces âges seraient incluses dans notre analyse.

iv) Niveaux de scolarité

La répartition des niveaux de scolarité nous a causé quelques ennuis. La raison en est que les années de scolarité sont souvent réparties différemment d'une province à l'autre. Ceci pose quelques problèmes en ce qui concerne la comparaison de niveaux d'éducation à travers le Canada. Entre autres, il est difficile d'établir une échelle qui s'adapte à toute la population canadienne peu importe l'influence de migrations entre provinces. Ces difficultés ont dans le passé causé beaucoup d'ennuis à la mise en œuvre de recherches concernant toute la population du pays (voir Raynald, Marion et Béland, 1966: 6.17). Jusqu'à nos jours, même Statistique Canada ne semble pas avoir réussi à résoudre le problème de la cueillette de ces données selon des catégories parfaitement comparables.

Suite à de diverses consultations nous avons choisi d'adopter les distinctions suivantes en ce qui concerne les niveaux de scolarité.

Niveaux de scolarité:

Grade avancé (Maîtrise, Doctorat)

Baccalauréat

Quelque(s) année(s) d'université

9^e à la 13^e année avec post-secondaire non-universitaire

(collège communautaire, Cégep)

9^e à la 13^e année sans post-secondaire non-universitaire

Inférieur à la 9^e année

Cette répartition est loin d'être parfaite, surtout en ce qui concerne la catégorie 9^e à la 13^e année avec post-secondaire non-universitaire (collège communautaire, Cégep). Ceci est dû au fait qu'au moment de la préparation du questionnaire du recensement de 1971, Statistique Canada a négligé de prendre en considération une certaine particularité en ce qui concerne les Cégeps du Québec. Il est vrai que d'une part ceux-ci sont en quelque sorte des écoles d'arts et métiers et ainsi peuvent être classifiés dans la catégorie à l'intérieur de laquelle ils sont présentement inclus. D'autre part les Cégeps offrent des disciplines qui sont considérées comme voie d'accès à l'université. Celles-ci offrent une formation pré-universitaire qui, pour un québécois qui décide de poursuivre ses études universitaires dans une province autre que le Québec, peut équivaloir à la première et même la deuxième année d'université. Il s'ensuit que les personnes qui ont obtenu une telle formation pré-universitaire au Cégep, devraient être classifiées dans la catégorie quelque(s) année(s) d'université. Malheureusement ceci n'est pas le cas. Ces personnes sont incluses parmi les 9^e à la 13^e année avec post-secondaire non-universitaire. Cette erreur commise par Statistique Canada est à la base des données du recensement de 1971, ce qui fait que nous ne pouvons pas la corriger. Nous pouvons seulement l'accepter et souligner qu'elle existe.

v) Occupation

Nous avons choisi de distinguer les occupations selon la répartition des groupes majeurs d'occupations telle qu'établie par Statistique Canada suite à l'analyse des résultats du recensement de 1971. Celle-ci comprend vingt-trois catégories dont deux que nous

rejetterons car elles manquent de spécificité. Ainsi, tout au long de notre analyse, les occupations de travailleurs seront réparties comme suit:

Groupes majeurs d'occupations: (a)

No's. ID. (b)	Occupations
11	Direction, Administration, et professions connexes
21	Sciences naturelles, génie et mathématique
23	Sciences sociales et secteurs connexes
25	Religion
27	Enseignement et secteurs connexes
31	Médecine et santé
33	Arts plastiques, décoratifs, littéraires, d'interprétation et secteurs connexes
41	Travail administratif et secteurs connexes
51	Commerce
61	Services
71	Agriculture, horticulture et élevage
73	Pêche, chasse, piéage et activités connexes
75	Exploitation forestière
77	Mines, carrières, puits de pétrole et gaz
81/82	Traitement de matières premières
83	Usinage de matières premières et secteur connexes
85	Fabrication, montage et réparation de produits finis
87	Construction
91	Transports
93	Manutention et secteurs connexes, non classifiés ailleurs
95	Conduite de machines et d'appareils divers
99	Activités mal désignées (c)
00	Professions non déclarées (c)

- a. Pour une élaboration plus détaillée des occupations consultez le catalogue 94-727 vol. 3 partie 2 (bulletin 3.2-13) du Recensement du Canada, 1971, intitulé Professions, Appendice-Liste des codes et titres de professions.
- b. Nous avons inclus les numéros d'identité associés aux groupes d'occupations afin de faciliter certaines références aux données du recensement de 1971 en ce qui concerne les occupations.
- c. Ces groupes occupationnels ne seront pas inclus dans les comparaisons où l'occupation est contrôlée. Nous jugeons que ces groupes manquent de la spécificité nécessaire à ces comparaisons.

3.3 Les disparités de revenus:

En ce qui concerne les revenus, ce qui nous intéresse plus particulièrement ici, est de déterminer si la part du revenu brut (1970) des salariés de chacun de RMR (1971) varie selon la langue maternelle, surtout selon qu'elle est française ou anglaise. Ainsi nous devons calculer les disparités de ces revenus entre francophones et anglophones qui sont de même sexe, âge, ont un niveau d'éducation identique et occupent un poste à l'intérieur du même groupe

occupationnel. Ceci implique donc l'opération qui suit. Le revenu moyen des francophones de tel sexe, groupe d'âge, niveau d'éducation et groupe occupationnel doit être divisé par le revenu moyen des anglophones possédant exactement (du moins en tant que ces comparaisons nous le permettent) les mêmes attributs que les francophones avec lesquels ils sont comparés. Cette division nous donne un indicateur qui exprime le rapport entre le revenu de ces francophones et anglophones. Celui-ci est ensuite multiplié par 100 afin de nous en donner le pourcentage et enfin soustrait de 100 pour donner le pourcentage de la disparité de revenus entre les membres de ces deux groupes linguistiques. La formule appliquée est donc la suivante:

$$\frac{\text{revenu moyen (contrôlé) des francophones} \times 100}{\text{revenu moyen (contrôlé) des anglophones}} - 100$$

= pourcentage de disparité de revenus

A la suite de cette opération, un pourcentage de disparité de revenus négatif, par exemple -3.9, indiquera que le revenu moyen (contrôlé) des francophones est de 3.9% inférieur à celui des anglophones sujets aux mêmes contrôles, tandis qu'un pourcentage de disparité de revenus positif, par exemple 3.9, indiquera que le revenu moyen (contrôlé) des francophones est de 3.9% supérieur à celui des anglophones placés dans une situation semblable.

Il s'ensuit qu'à la suite de telles comparaisons, nous obtiendrons pour chacun des RMR (1971) choisies, deux séries de tableaux, une pour les hommes et l'autre pour les femmes. Ces séries de tableaux,

c'est-à-dire cinq régions pour deux sexes, seront composées de six tableaux, dont chacun contiendra jusqu'à sept cent cinquante-six cellules. En effet, la comparaison de personnes réparties sur six groupes d'âges, six niveaux d'éducation et vingt et un groupes occupationnels produit des tableaux de cette envergure.

Nous n'avons pas l'intention de reproduire tous ces tableaux à l'intérieur de notre étude. Plutôt, les résultats de ces comparaisons de revenus pour chacune des régions seront regroupés dans deux tableaux sommaires. Ceux-ci feront la distinction des comparaisons de revenus entre francophones et anglophones pour les hommes et les femmes. Chacun d'eux sera organisé de façon à présenter les nombres de comparaisons répartis selon une échelle de disparités de revenus, ceci pour les cinq RMR (1971) sur lesquels porte notre analyse. Le découpage de cette échelle de disparités de revenus sera déterminé une fois que nous aurons terminé les calculs de disparités de revenus. Ce qui nous intéressera plus particulièrement, en ce qui concerne ces tableaux sommaires, sera le pourcentage de comparaisons où les disparités de revenus entre francophones et anglophones sont très grandes. De même les nombres de francophones et anglophones inclus dans chacune des catégories de disparités de revenus à l'intérieur de ces tableaux sommaires seront utiles à la détermination des différences de revenus entre ces deux groupes linguistiques.

Toute la procédure que nous venons d'élaborer en ce qui concerne la comparaison des revenus de francophones et anglophones sera également

appliquée à la comparaison des revenus entre allophones et anglophones afin de fournir un point de comparaison à la position des francophones.

3.4 Les sous-hypothèses:

Suite aux opérations que nous venons de décrire, nous obtiendrons un total de quatre tableaux sommaires. Ceux-ci feront ressortir, séparément pour les hommes et les femmes les disparités de revenus moyens annuels (1970) entre salariés francophones et anglophones ainsi qu'entre allophones et anglophones calculées en fonction de résultats du recensement de 1971. A l'intérieur de chacun de ces tableaux sommaires il nous sera possible d'une part d'analyser les indicateurs obtenus aux niveaux régionaux, c'est-à-dire à l'intérieur de chacune des RMR sur lesquels portent notre analyse. En assumant que la population de ces RMR est représentative des secteurs les plus nombreux de la population canadienne, nous pourrons d'autre part apporter des commentaires sur la situation comparative de ces groupes linguistiques à l'échelle nationale à l'intérieur du marché du travail canadien.

Cette courte description démontre que ces tableaux sommaires révéleront une foule d'informations difficiles à traiter d'un seul trait à l'intérieur d'une analyse globale qui se veut compréhensive. Pour cette raison nous avons ainsi choisi de poursuivre notre analyse en fonction de questions posées sous la forme de trois sous-hypothèses, celles-ci permettant une analyse qui doit passer du général au particulier. La première de ces sous-hypothèses sera en effet générale, permettant l'analyse de différences de revenus entre francophones et

anglophones ainsi qu'entre allophones et anglophones. Les autres seront plus spécifiques, la seconde traitant des différences hommes-femmes, la troisième des différences entre les régions de notre analyse. Ces critères étant pris en considération, nos trois sous-hypothèses se liront de la façon suivante:

A - L'analyse des disparités de revenus moyens annuels entre francophones et anglophones en 1970, démontrera qu'aux niveaux régionaux et national:

a) La plupart des comparaisons contrôlées entre francophones et anglophones fourniront des disparités de revenus et celles-ci seront au détriment des francophones.

b) Que ces différences affectent une proportion significative de la population francophone.

c) Qu'en moyenne les revenus moyens annuels des francophones sont donc significativement inférieurs aux revenus moyens annuels des anglophones.

d) Que les comparaisons contrôlées de revenus moyens annuels entre allophones et anglophones en 1970, indiquent les effets de mécanismes analogues.

B - La comparaison de tableaux sommaires portant sur les comparaisons contrôlées de revenus moyens annuels (1970) entre francophones et anglophones nous permettra de vérifier si le fait d'être à la fois

femmes et francophones ou anglophones affecte de façon significative la variation de leurs revenus par rapports aux disparités de revenus entre les hommes francophones et anglophones. La même question doit se poser à l'endroit des disparités de revenus entre femmes allophones et anglophones comparativement à celles entre hommes allophones et anglophones.

- C - La comparaison de tableaux sommaires en ce qui concerne les disparités de revenus moyens annuels (1970) entre francophones et anglophones, nous permettra de vérifier si la plus ou moins grande concentration de francophones dans une RMR (1971) affecte de façon significative la variation de leurs revenus d'abord par rapport aux anglophones et également par rapport aux résultats de ces mêmes comparaisons effectuées entre allophones et anglophones.

3.5 Survol Statistique:

Avant d'aborder les analyses qui nous permettront de vérifier les sous-hypothèses que nous venons d'élaborer, nous avons voulu connaître la population qui doit servir à cette vérification. Plus précisément nous voulions examiner les distributions d'âges, des niveaux d'éducation et d'occupations des hommes et des femmes francophones, allophones et anglophones des régions métropolitaines sur lesquelles doit porter notre analyse. Cette étape était jugée particulièrement importante car elle devait révéler des informations qui nous permettraient de spéculer sur les disparités de revenus à découvrir ainsi que présenter des renseignements qui ne seront pas rappelés au moment où nous ferons les

comparaisons de revenus. Suite à un premier examen des distributions en question nous avons par contre découvert que les seules à indiquer des explications possibles en ce qui a trait aux disparités de revenus étaient celles d'occupations, particulièrement à l'endroit des hommes. Pour ces raisons nous avons choisi de brièvement présenter les grandes lignes tirées des distributions d'âges, de niveaux d'éducation et d'occupations des hommes et femmes des groupes linguistiques du total ainsi que de chacune des régions de notre analyse. Etant donné ce fait, les tableaux venant appuyer nos conclusions ne seront pas présentés.

Les distributions d'âges des hommes francophones, allophones et anglophones actifs à un emploi, pour le total des régions de notre analyse, présentaient pour la plupart des distributions normales où les plus fortes représentations se trouvaient parmi les 25 à 34 ans, sauf pour les allophones où elles étaient parmi les 35 à 44 ans. Malgré ce fait les différences de représentations à l'intérieur des différents groupes d'âges étaient si minces qu'il était impossible d'en déduire des prédictions qui soient valables. Des conclusions analogues pouvaient être tirées des distributions des âges au niveau de chacune des régions de notre analyse, exception faite des allophones à Sudbury et dans la région d'Ottawa-Hull. Ces derniers révélaient des moyennes d'âges plus élevées que les francophones et anglophones. L'âge étant un déterminant de l'expérience de travail il se peut ainsi que pour ces régions les allophones jouissent d'avantages de revenus à l'endroit des anglophones et que les résultats de ces comparaisons ne soient pas analogues à ceux des comparaisons francophones-anglophones.

Les distributions des âges des femmes actives à un emploi, pour le total des régions, démontraient que les anglophones et francophones de 15 à 24 ans étaient les plus représentées, et que pour la plupart la représentation diminuait à mesure que l'on montait l'échelle des groupes d'âges. Chez les allophones la distribution des âges pouvait être présentée sur une courbe normale où la plus forte représentation se trouvait parmi les 35 à 44 ans. Nous pourrions à partir de ces distributions suggérer que les femmes allophones étant plus âgées et ayant donc possiblement plus d'expérience de travail, jouiront de salaires plus élevés que leurs contreparties anglophones et que cet avantage peut ne pas être analogue aux résultats de comparaisons francophones et anglophones. Il est cependant difficile d'appuyer cet énoncé étant donné que ces distributions peuvent être affectées par des différences dans la fécondité de femmes des groupes linguistiques de notre analyse. Il se peut en effet que la représentation des femmes allophones plus âgées soit déterminée par le fait qu'elles choisissent d'avoir leurs enfants à des âges jeunes tandis que chez les anglophones et francophones ce phénomène se produit lorsqu'elles sont comparativement plus âgées. Étant donné ce fait, tenter de déterminer les effets de différences d'âges parmi les femmes des groupes linguistiques de notre analyse sur les disparités de revenus entre elles est difficile. Il en est de même en ce qui a trait aux distributions des âges de ces femmes à l'intérieur de chacune des régions de notre analyse.

Il est à noter qu'en ce qui concerne les allophones de Moncton, tant pour les hommes et les femmes, il a été difficile de prédire quoi

que ce soit à partir des distributions d'âges étant donné que leur population était trop petite, 260 hommes et 35 femmes, pour en déduire des analyses significatives. Il s'ensuit que le même phénomène se produisait à l'endroit des distributions d'éducation et d'occupations des allophones de Moncton. Ceci suggère que toute analyse des disparités de revenus entre allophones et anglophones de Moncton est impossible étant donné les nombres restreints d'allophones.

A partir des distributions des niveaux d'éducation des hommes francophones, allophones et anglophones il fut également difficile d'apporter des commentaires en ce qui a trait aux disparités de revenus qui peuvent exister entre hommes francophones et anglophones ainsi qu'allophones et anglophones, ceci tant pour chacune que le total des régions de notre analyse. D'abord, les différences de représentation à l'intérieur des catégories inférieures aux degrés universitaires étaient souvent trop minces pour en déduire quoi que ce soit. Aux niveaux universitaires les représentations allophones et francophones avec grades avancés étaient souvent plus grandes que celles des anglophones, phénomène qui suggérait que les francophones et allophones pourraient jouir de revenus plus élevés que les anglophones. Par contre, cette suggestion était souvent contrebalancée par le fait que les représentations anglophones au niveau du baccalauréat étaient plus élevées que celles des francophones et allophones. Il s'ensuit ainsi que les distributions des niveaux d'éducation nous permettaient de révéler très peu en ce qui a trait aux disparités de revenus entre les hommes des groupes linguistiques de notre analyse.

Les distributions d'éducation des femmes pour le total des régions révélaient également très peu en ce qui concerne les disparités de revenus entre francophones et anglophones. D'abord les différences de représentations à l'endroit des catégories inférieures au baccalauréat étaient encore trop minces pour en tirer des conclusions valables. De même, il y avait possibilité que l'avantage francophone venant de leur nombre avec grade avancé soit encore contrebalancé par le nombre d'anglophones ayant un baccalauréat. Ceci n'était par contre pas le cas pour les allophones dont la représentation majoritaire au niveau grade avancé ne se voyait pas contrebalancée par les anglophones ayant un baccalauréat. Même que l'avantage salarial des femmes allophones étant donné leur nombre avec grade avancé ne serait probablement pas affecté par le grand nombre de femmes anglophones avec formation universitaire mais sans baccalauréat. On pouvait tirer à peu près les mêmes conclusions des distributions des niveaux d'éducation des femmes francophones, allophones et anglophones à l'intérieur de chacune des régions de notre analyse.

Nous avons déjà signalé que les distributions occupationnelles des hommes francophones, allophones et anglophones ont été les plus révélatrices en ce qui a trait aux prédictions des disparités de revenus qui nous intéressent. Pour ce qui est du total des régions de notre analyse nous avons trouvé aux premiers rangs pour chacun des groupes linguistiques, les francophones (13.29%) dans le groupe de travail administratif et secteurs connexes (41), les allophones (16%) faisant de la fabrication, du montage ou de la réparation (85) et les anglophones (16.05%) directeurs, administrateurs ou dans une profession connexe

(11). Déjà ceci révèle une situation typique, car transposées dans le contexte d'une usine par exemple, ces représentations démontrent que les anglophones gèrent l'entreprise, les francophones y sont personnel de soutien (cols blancs) et les allophones eux sont ouvriers (cols bleus). Le tout pointe d'abord vers l'existence d'une hiérarchie linguistique à l'intérieur du marché du travail canadien, hiérarchie qui en soi implique des différences salariales. Ceci suggère également que, même si les comparaisons de revenus à suivre se feront à l'intérieur de groupes occupationnels pris un à un, il se peut fort bien qu'il existe des disparités de revenus entre hommes francophones et anglophones ainsi qu'allophones et anglophones. En effet, dans la catégorie "Direction, administration et professions connexes" (11), pour les francophones (7.93%) et allophones (6.36%) dans cette catégorie d'occupation, leur représentation se placent au septième rang; dans "Travail administratif et secteurs connexes" (41) les allophones (7.17%) étaient au cinquième rang et les anglophones (13.73%) au troisième rang; dans "Fabrication, montage et réparation" (85) les francophones (10.97%) étaient au troisième rang et les anglophones (7.97%) au sixième rang.

Les distributions occupationnelles des francophones, allophones et anglophones de sexe masculin de chacune des régions de notre analyse ont souvent été très différentes de celles du total de ces régions. À partir de ces distributions, nous aurions pu énoncer certaines attentes quant aux différences de salaires entre les différents groupes, mais les variations d'une région à l'autre ne nous ont pas permis de faire des prédictions très précises. Les seules régions pour lesquelles nous pouvons ainsi énoncer de telles prédictions sont Sudbury où le peu de

différence qui existait entre les rangs occupationnels des francophones, allophones et anglophones suggère qu'il y aura peu de disparités de revenus entre hommes francophones et anglophones ainsi qu'allophones et anglophones de cette région, et Ottawa-Hull où la diversité du côté des représentations occupationnelles propres à chacun des groupes linguistiques suggère la découverte probable de larges disparités de revenus entre francophones et anglophones ainsi qu'allophones et anglophones. A l'endroit de Montréal les distributions occupationnelles étaient semblables à celles du total des régions ce qui fait que les mêmes prédictions peuvent être apportées. Dans les cas de Winnipeg et Moncton les ordres des représentations occupationnelles des groupes linguistiques étaient trop diversifiés pour que l'on puisse apporter des prédictions valables au sujet des disparités de revenus qui existent entre eux.

En ce qui a trait maintenant aux femmes francophones, allophones et anglophones des régions de notre analyse, les distributions occupationnelles pour le total de ces régions plaçaient aux premiers rangs les francophones (42.53%) dans la catégorie "Travail administratif et secteurs connexes" (41), les allophones (29.54%) en "Fabrication, montage et réparation" (85) et les anglophones (56.28%) également en "Travail administratif et secteurs connexes" (41). Aux deuxièmes rangs se trouvaient les francophones (12.56%) dans le domaine des "Services" (61), les allophones (26.48%) en "Travail administratif et secteurs connexes" (41) et les anglophones (9.43%) en "Médecine et santé" (31). Les francophones (9.82%) s'occupant de "Médecine et santé" (31), allophones (15.19%) ainsi que les anglophones (7.5%) dans le domaine des

"Services" (61) occupaient respectivement les troisièmes rangs de représentations occupationnelles. Pour ce qui est de l'interprétation de ces distributions, elles suggèrent que pour les femmes, contrairement aux hommes, ce n'est pas nécessairement l'ordre des représentations occupationnelles qui fait prévoir les disparités de revenus entre femmes francophones-anglophones et allophones-anglophones mais plutôt les données de représentations de chacun de ces groupes linguistiques à l'intérieur de mêmes groupes occupationnels. La question ici n'est pas nécessairement une de rang mais plutôt une de degré.

Applicant ainsi cette formule analytique aux représentations occupationnelles des femmes pour le total des régions de notre analyse nous pouvons dire que les disparités de revenus à venir révéleront probablement peu de différences entre les salaires moyens annuels de femmes francophones et anglophones. Le fait que les anglophones (56.28%) soient comparativement aux francophones (42.53%) plus représentées dans le domaine du "Travail administratif et secteurs connexes", que les francophones soient plus représentées que les anglophones dans le domaine des "Services", 12.56% contre 7.5%, et que les représentations en "Médecine et santé" soient à peu près les mêmes, 9.82% contre 9.43%, nous a mené à une telle conclusion. En ce qui concerne les disparités de revenus entre femmes allophones et anglophones pour le total de nos régions la même attente de peu de différences salariales semble fondée étant donné que les anglophones dominent de beaucoup le "Travail administratif et les secteurs connexes", 56.28% contre 26.48%, et que les allophones dominent de beaucoup les secteurs "Fabrication, montage et réparation" 29.54% contre 2.18%, et "Services", 15.19% contre 7.5%.

A l'intérieur de chacune des régions de notre analyse les mêmes conclusions semblaient également fondées. Pour chacune d'elles les femmes anglophones étaient les plus représentées dans le "Travail administratif et les secteurs connexes". Les allophones en "Fabrication, montage et réparation" étaient le plus représentées à Winnipeg et à Montréal tandis que les "Services" se voyaient occuper en plus grande partie tantôt par les francophones tantôt par les allophones. Jusqu'à présent l'avantage salarial des anglophones est suggéré et nous ne nions pas cette possibilité. Ce qui nous a par contre mené à la conclusion ci-haut est le fait que pour la plupart des régions "L'enseignement et les secteurs connexes" (27), "Médecine et santé" (31) et "Commerce" (51) attiraient des proportions à peu près égales de femmes des trois groupes linguistiques. A notre avis ceci vient encore remettre en cause les conclusions que nous pouvons tirer.

C'est en effet ce qui s'est produit pour la plupart des distributions des âges, niveaux d'éducation et occupations que nous venons d'examiner. Pour les hommes ainsi que les femmes il était difficile d'en déduire des prédictions valables en ce qui a trait aux disparités de revenus entre francophones et anglophones ainsi qu'allophones et anglophones. Il en est de même de la façon de déterminer les différences de disparités de revenus entre les régions de notre analyse. En fait, il semble que la seule façon de les déterminer est de passer aux analyses de différences de salaires.

SECTION IV: DISPARITES DE REVENUS

4.1 A prendre en considération:

La création des tableaux qui doivent nous permettre de découvrir les disparités de revenus qui existent entre francophones et anglophones ainsi qu'allophones et anglophones de nos cinq régions nous a d'abord fait constater que pour en tirer des indicateurs de disparités de revenus nous devons modifier notre façon de procéder à leur endroit. Ceci découle du fait que pour chacune de ces régions les comparaisons de revenus de groupes linguistiques doivent se faire de façon à ce que le revenu annuel moyen (1970) des francophones d'un sexe, d'un âge d'un niveau d'éducation et d'un type d'occupation donnés soit comparé au revenu annuel moyen (1970) d'anglophones de mêmes sexe, âge, niveau d'éducation et occupation. La même stratégie doit s'appliquer aux comparaisons des revenus des allophones à ceux des anglophones. Le problème qui s'ensuit est que des comparaisons aussi spécifiques que celles décrites ci-haut créent souvent des cellules où le nombre de personnes dont les revenus seront comparés est trop petit pour permettre des comparaisons valables. En effet les contrôles qui sont appliqués à ces comparaisons entraînent des contraintes qui d'une part ne nous permettent pas de comparer les revenus dans les cas où il y aurait, par exemple, aucun francophone et, disons, cinquante anglophones. D'autre part, la comparaison du revenu moyen de cent francophones à celui de dix anglophones est également difficile car elle peut mener à des interprétations qui ne sont simplement pas valables.

Pour éviter de comparer des nombres démesurément disparates, nous avons opté pour la stratégie suivante. Dans le cas des comparaisons francophones-anglophones par exemple les revenus moyens contrôlés de ces deux groupes seront comparés seulement dans les cas où:*

- le nombre de chacun des deux groupes comparés est plus grand ou égal à 20
- ou bien le nombre d'un des groupes est moins que 20 mais plus grand que 5 et le nombre de l'autre se situe entre 10 et deux fois le premier nombre.

Nous aurions pu bien sûr ici nous en tenir seulement aux comparaisons où les nombres de francophones et anglophones est plus grand ou égal à 20. Nous avons par contre découvert que dans les cas où la population d'une région est relativement petite (particulièrement dans le cas de Moncton) l'application de tels critères de sélection réduisait de beaucoup le nombre de comparaisons possibles. Nous avons alors décidé d'accepter les comparaisons de revenus moyens où le nombre de francophones et d'anglophones est équivalent à 10 et équivalent à 15 ou 20; à 15 et 20, 25^a ou 30. Cette stratégie rejette, par contre, les cas où ces nombres sont équivalents à 0 ou 5, 10 et plus que 20, 15 et plus que 30. Nous réalisons tout de même que cette stratégie laisse à désirer dans les cas où le revenu moyen de 20 francophones sera comparé à celui de 200 anglophones. Il est par contre important de noter que les nombre de francophones versus anglophones seront indiqués dans les

* A noter que les chiffres présentés ici sont les résultats d'arrondissements aléatoires exécutés par Statistique Canada.

tableaux de disparité de revenus (en annexe) et que donc ces cas seront identifiables. Ainsi tous les problèmes de validité seront considérés.

Il est à signaler en passant que les procédures décrites ci-haut seront également appliquées aux comparaisons de revenus moyens contrôlés des allophones et anglophones. La présentation (en annexe) des tableaux à ce sujet indiquera aussi les nombres d'allophones et anglophones considérés dans les calculs des disparités de revenus.

4.2 Les tableaux de disparités de revenus:

Les tableaux qui nous permettront d'analyser les disparités de revenus qui existaient en 1970 entre salariés francophones et anglophones ainsi qu'entre allophones et anglophones de cinq régions métropolitaines de recensement sont le résultat d'applications décrites à la section 3.3 du chapitre trois. Sous cette section nous avons souligné que ces comparaisons devaient d'abord se faire séparément pour les hommes et les femmes et de façon à ce que, par exemple, les revenus annuels moyens (1970) de francophones et d'anglophones de même âge, niveau d'éducation et groupe occupationnel soient comparés. La disparité de revenus existant entre ces groupes serait calculée en fonction de la formule suivante:

$$\frac{\text{revenu moyen (contrôlé) des francophones} \times 100}{\text{revenu moyen (contrôlé) des anglophones}} - 100$$

= pourcentage de disparités de revenus

A partir des résultats de cette opération nous avons dû établir une échelle de disparités de revenus. Nous avons d'abord décidé que notre point zéro, c'est-à-dire le point où nous considérons qu'il n'y a aucune disparité entre les groupes linguistiques comparés, irait de -5 à +5% de disparité de revenus. Une telle décision vise à compenser pour les facteurs de fluctuation sur lesquels nous n'avons pas de contrôle et contribue à faire ressortir les différences les plus significatives. De là nous avons gardé cette marge de 10 centiles pour nous donner des frontières allant de (-)5.01 à (-)15 et de (-)15.01 à (-)25%. Ensuite nous avons doublé la valeur de ce dernier centile pour créer des groupes allant de (-)25.01 à (-)50, (-)50.01 à (-)75 et (-)75.01 à (-)100 pour cent de disparité de revenus. Nous avons dû également créer une catégorie indiquant des disparités de plus de +100% étant donné que des calculs préliminaires démontraient que les francophones et allophones jouissaient parfois de revenus moyens de plus de 100 pour cent plus élevés que leurs contreparties anglophones.

Comme il le fut d'ailleurs mentionné à la section 3.3 du chapitre trois nous présentons d'abord dans ces tableaux les pourcentages de comparaisons à l'intérieur desquels nous avons découvert des marges données de disparité de revenus. Pour chacune des régions considérées ceci représente une possibilité de 756 comparaisons pour chacun des deux sexes. En effet la répartition de ces personnes sur six groupes d'âges, six niveaux d'éducation et vingt et un groupes occupationnels produit un tel nombre de comparaisons. En ce qui concerne le total de ces cinq régions un potentiel de 3,780 comparaisons existe pour chacun ~~des~~ deux sexes. Il est par contre à noter que les conditions de comparaison

décrites au début de ce chapitre ont réduit de beaucoup le nombre de comparaisons possibles. Donc les totaux de tels comparaisons n'atteignent pas les maxima mentionnés.

Les tableaux de disparités de revenus nous font voir, selon le cas, la quantité de francophones par rapport aux anglophones ou d'allophones par rapport aux anglophones impliqués dans des comparaisons pour une catégorie donnée de disparités. Ces pourcentages ne reflètent pas nécessairement les nombres totaux de salariés occupés à un emploi à l'intérieur des cinq régions mais seulement ceux qui interviennent dans des comparaisons jugées significatives. Même si ces opérations réduisent le nombre de nos populations de départ, les populations qui servent aux comparaisons demeurent représentatives.

4.3 Analyse en fonction de notre première sous-hypothèse:

A la fin de la section trois, nous avons émis les sous-hypothèses qui nous permettront de vérifier notre hypothèse de base. En ce qui concerne les disparités de revenus entre francophones et anglophones ainsi qu'entre allophones et anglophones nous avons à ce moment présenté une première sous-hypothèse qui énonce que l'analyse des disparités de revenus moyens annuels entre francophones et anglophones en 1970, démontrera d'abord qu'au niveau régional et national la plupart de ces comparaisons fournissent des disparités au détriment des francophones. De même ces différences affecteront des proportions significatives de la population francophone et en moyenne les revenus moyens annuels (1970) des francophones seront significativement inférieurs à ceux des

anglophones. Nous trouverons également des comparaisons analogues à l'endroit des allophones suite aux comparaisons contrôlées des revenus moyens annuels de ces derniers à ceux d'anglophones dans des conditions semblables.

Nous analyserons ici les tableaux de disparité de revenus décrits au début de ce cinquième chapitre en fonction de cette première sous-hypothèse. Etant donné le nombre de comparaisons à faire, nous avons établi une façon systématique de procéder. Nous examinerons l'application de cette sous-hypothèse à l'endroit des comparaisons contrôlées des revenus moyens annuels des salariés francophones et anglophones ainsi qu'allophones et anglophones afin de déterminer dans un premier temps les disparités de revenus qui existaient en 1970 entre les hommes de ces groupes linguistiques à l'intérieur de nos cinq régions métropolitaines de recensement. Cet exercice sera ensuite répété à l'endroit des femmes de ces régions.

Les analyses qui doivent découler de cette première sous-hypothèse seront d'ordre général et celles à venir engendreront des analyses plus particulières. Notre attention sera d'abord surtout portée sur les disparités de revenus pour le total des régions sur lesquelles porte notre analyse. Nous examinerons bien sûr les distributions de disparités de revenus propres à chacune de ces régions mais nous ne tenterons pas de comparaisons entre celles-ci à ce moment-ci. Les comparaisons entre régions seront plutôt traitées au moment de l'examen de notre troisième sous-hypothèse (voir section 3.4, sous-hypothèse C). De même les distributions de disparités de revenus chez les hommes et les femmes

seront comparées lorsque nous traiterons de notre deuxième sous-hypothèse (voir section 3.4, sous-hypothèse B).

4.4 Transformations apportées aux tableaux de disparités de revenus:

Pour montrer la disposition des données en fonction de notre première sous-hypothèse, nous nous référons à titre d'exemple au tableau 4.5.1 (voir page 98) qui révèle les disparités de revenus entre francophones et anglophones masculins de notre population. Pour chacune des régions de notre analyse ce tableau présente les distributions en pourcentages des nombres de comparaisons, ainsi que de francophones et anglophones impliqués dans ces comparaisons, tous selon l'échelle des disparités de revenus établie au début de ce présent chapitre. Il est à noter que le tableau 4.5.1 présente également pour chacune de nos régions les pourcentages de population totale, c'est-à-dire le total des hommes francophones et anglophones impliqués dans le calcul de chacune des catégories de disparités de revenus. Ces totaux ainsi que leur contreparties dans les tableaux de disparités de revenus à suivre sont présentés à titre d'information seulement.

A première vue, les éléments présentés aux tableau 4.5.1, c'est-à-dire les distributions en pourcentages des comparaisons ainsi que des quantités de personnes impliquées selon leur affiliation linguistique, semblent très bien adaptées à la vérification de notre première sous-hypothèse. Ils nous permettront, en effet, de découvrir si au niveau régional et national, la plupart des comparaisons de revenus démontrent des disparités au détriment des francophones de sexe masculin

dans le cas du tableau 4.5.1, si ces différences affectent des proportions significatives de cette population francophone et si en moyenne les revenus moyens annuels (1970) des francophones sont significativement inférieurs à ceux des anglophones.

Pour déterminer l'infériorité des salaires des francophones vis-à-vis les anglophones à partir du tableau 4.5.1 nous devons tenir compte de deux facteurs principaux. D'une part, nous devons noter le pourcentage de comparaisons ainsi que celui des individus impliqués, là où aucune disparité de revenus n'existe. En fonction du tableau 4.5.1, ceci ne présente pas de problèmes particuliers car il s'agit tout simplement de noter les proportions sous le point zéro de l'échelle des disparités de revenus. Nous devons également tenir compte d'autre part des pourcentages de comparaisons ainsi que des personnes impliquées là où les disparités de revenus sont négatives ou positives, ceci de façon à ce que les représentations sous les mêmes marges négatives et positives de disparités de revenus soient comparées parallèlement. En d'autres mots pour déterminer si, pour l'écart allant de (-)5.01 à (-)15% de disparités de revenus, les pourcentages de comparaisons ainsi que des individus impliqués dans ces comparaisons démontrent effectivement des disparités de revenus au détriment des francophones, il nous faut comparer les représentations du côté négatif de cette marge de disparités de revenus à celles du côté positif. Nous pourrions ainsi déterminer si ces représentations sous les marges allant de (-)5.01 à (-)15% accordent des avantages ou désavantages économiques aux francophones ou aux anglophones.

Nous devons faire des tableaux du genre du tableau 4.5.1 afin de découvrir les disparités qui existent entre salariés francophones et anglophones ainsi qu'allophones et anglophones et ceci séparément pour les hommes et femmes de ces groupes linguistiques. Mais l'organisation des tableaux de disparités de revenus comme telle, dont le tableau 4.5.1 sert d'exemple, se prête mal à l'interprétation d'avantages ou de désavantages économiques de tels ou tels groupes linguistiques. Elle ne fournit pas d'indicateurs clairs et nets à ces effets. De telles attributions nécessitent toujours des références à plusieurs cases d'un même tableau, même lorsque celles-ci impliquent une marge de revenu spécifique pour une population métropolitaine particulière.

Pour faciliter l'interprétation des données en fonction de nos sous-hypothèses, nous avons cherché un moyen d'en simplifier la présentation en montrant d'un seul coup d'oeil de quel côté du tableau (positif ou négatif) est situé le désavantage et l'avantage économique. En l'illustrant avec le tableau 4.5.1 et chacune des étapes de notre première sous-hypothèse, voici comment nous procéderons à la présentation de nos données.

La partie A de cette sous-hypothèse s'intéresse aux pourcentages de comparaisons qui révèlent des disparités de revenus et plus particulièrement cherche à déterminer si celles-ci sont au détriment des francophones. Au tableau 4.5.1 les pourcentages de comparaisons (première ligne pour chacune des régions) où les francophones sont économiquement désavantagés face aux anglophones se trouvent sous les marges négatives de disparités de revenus, c'est-à-dire à la droite du

point zéro. A ces pourcentages nous assignons des signes négatifs. Là où les pourcentages de comparaisons (toujours première ligne pour chacune des régions) démontrent l'avantage économique des francophones face aux anglophones, sous les marges positives de disparités de revenus à gauche du point zéro, à ces pourcentages nous assignons des signes positifs.

La partie B de notre première sous-hypothèse, elle, s'adresse aux pourcentages de francophones affectés par des disparités de revenus face à leurs contreparties anglophones. Plus particulièrement elle s'intéresse aux pourcentages de francophones qui se voient économiquement désavantagés vis-à-vis les anglophones. Au tableau 4.5.1 les pourcentages de francophones (deuxième ligne pour chacune des régions) affectés par de tels désavantages se trouvent sous les marges négatives de disparités de revenus, spécifiquement à la droite du point zéro. Ces pourcentages de francophones désavantagés seront affectés du signe négatif. Les pourcentages de francophones (toujours à la deuxième ligne pour chacune des régions) démontrant les représentations de francophones économiquement avantagés vis-à-vis les anglophones se trouvent sous les marges positives de disparités de revenus à gauche du point zéro. A ceux-ci nous assignons des signes positifs.

La partie C de notre première sous-hypothèse cherche à déterminer si les revenus des francophones sont proportionnellement inférieurs aux revenus des anglophones. Pour effectivement déterminer si c'est le cas il faut savoir où les anglophones sont soit économiquement avantagés ou désavantagés face à leurs homologues francophones. Au tableau 4.5.1 les

proportions d'anglophones (troisième ligne pour chacune des régions) démontrant des avantages économiques se placent sous les marges négatives de disparités de revenus, soit à droite du point zéro. Donc étant donné que ces pourcentages indiquent l'avantage économique des anglophones nous leur assignons des signes positifs. De façon analogue les proportions d'anglophones (toujours à la troisième lignes pour chacune des régions) qui démontrent le désavantage économique de ceux-ci face aux francophones se trouvent sous les marges positives de disparités de revenus à gauche du point zéro. À ceux-ci nous assignons de signes négatifs.

Etant donné que la partie D de notre première sous-hypothèse suggère que les comparaisons contrôlées de revenus annuels moyens (1970) d'allophones et anglophones, indiqueront les effets de mécanismes analogues à ceux manifestés dans les comparaisons entre francophones et anglophones, il nous faut donc également appliquer notre stratégie de transformation aux tableaux faisant le bilan des disparités de revenus entre allophones et anglophones de nos cinq régions, ceci pour les hommes et les femmes bien entendu. Dans ces cas disons que les désavantages économiques des allophones seront indiqués de la même façon qu'ils l'ont été pour les francophones soit par des signes négatifs du côté négatifs de l'échelle de disparités de revenus à l'endroit des pourcentages de comparaisons et des allophones impliqués (à gauche du point zéro, première et deuxième lignes pour chacune des régions). Comme dans les cas des disparités de revenus francophones-anglophones, le désavantage économique des anglophones face aux allophones sera indiqué chez les anglophones (troisième ligne pour chacune des régions) en

Tableau 4.4 Reproduction du tableau 4.5.1 servant à illustrer comment ce tableau 4.5.1 sera abrégé.

Échelle des pourcentages des disparités de revenus												
Comparaisons et groupes comparés	-100. A	-75. A	-50. A	-25. A	-15. A	0	5.01 A	15.01 A	25.01 A	50.01 A	75.01 A	100 A
	-75.01	-50.01	-25.01	-15.01	-5.01		15	25	50	75	100	
MINNEAPOLIS												
% de comp.	0	-2.63	-2.63	-15.79	-23.68	35.96	+16.67	+1.75	+0.88	0	0	0
% Fr.	0	-1.43	-1.43	-13.95	-23.83	40.53	+16.80	+1.83	+0.41	0	0	0
% Ang.	0	-2.08	-2.24	+17.45	+27.80	36.89	-12.34	-1.03	-0.15	0	0	0
% total	0	2.01	2.16	17.11	27.42	37.24	12.77	1.10	0.18	0	0	0
SUCREBURY												
% de comp.	0	-1.53	-3.05	-8.40	-19.08	38.17	+16.79	+6.87	+4.58	0	+0.76	+0.76
% Fr.	0	-0.34	-0.80	-4.17	-15.54	54.69	+17.26	+4.17	+2.74	0	+0.11	+0.17
% Ang.	0	-0.21	1.24	+3.86	+21.95	51.37	-15.64	-3.65	-1.78	0	-0.17	-0.12
% total	0	0.26	1.06	3.99	19.25	52.76	16.32	3.87	2.19	0	0.14	0.14
OTTAWA-HULL												
% de comp.	0	-1.64	-10.20	-16.45	-26.32	26.32	+11.18	+3.62	+2.63	+1.32	+0.33	0
% Fr.	0	-0.27	-3.61	-14.79	-29.20	39.36	+9.55	+1.16	+1.26	+0.60	+0.19	0
% Ang.	0	+0.42	5.15	+17.53	+37.61	29.62	-6.71	-1.02	-1.03	-0.78	-0.13	0
% total	0	0.36	4.56	16.48	34.38	33.37	7.80	1.07	1.12	0.71	0.15	0
MONTREAL												
% de comp.	0	-1.53	-12.23	-19.43	-31.00	21.62	+7.42	+3.06	+2.18	+0.87	+0.44	+0.22
% Fr.	0	-0.05	-4.80	-21.09	-34.98	31.93	+5.62	+1.51	+0.32	+0.07	+0.02	+0.01
% Ang.	0	+0.19	8.63	+27.71	+34.61	23.08	-4.23	-1.11	-0.32	-0.08	-0.03	-0.01
% total	0	0.09	5.49	22.80	34.69	29.65	5.26	1.40	0.32	0.07	0.02	0.01
TORONTO												
% de comp.	0	-2.15	-16.13	-16.13	-22.58	18.28	+11.83	+8.60	+2.15	+2.15	0	0
% Fr.	0	-0.75	-12.90	-17.94	-25.61	18.69	+11.96	+10.07	+0.93	+1.12	0	0
% Ang.	0	-0.49	-12.47	+23.33	+27.17	15.36	-12.80	-5.41	-0.39	-0.79	0	0
% total	0	0.58	13.43	21.47	26.63	16.38	12.51	7.03	0.58	0.90	0	0
TOTAL												
% de comp.	0	-1.73	-9.91	-16.64	-26.82	26.09	+10.90	+4.00	+2.45	+0.91	+0.36	+0.18
% Fr.	0	-0.10	-4.28	-19.96	-33.75	33.22	+6.47	+1.59	+0.48	+0.13	+0.04	+0.01
% Ang.	0	+0.62	+6.24	+21.79	+33.28	28.70	-7.19	-1.29	-0.55	-0.26	-0.03	-0.01
% total	0	0.30	5.02	20.66	33.57	31.48	6.75	1.48	0.50	0.18	0.05	0.01

* voir les notes au début de l'Annexe

rendant négatifs les pourcentages sous les marges positives de l'échelle de disparités de revenus, c'est-à-dire à droite du point zéro. Nous voyons par cette élaboration que notre stratégie de transformation mène à une disposition de signes positifs et négatifs qui sont placés aux mêmes endroits quel que soit les groupes comparés. A titre d'exemple nous présentons ici le tableau 4.5.1 de façon à démontrer la disposition de ces signes, tableau que pour cette fin nous nommons tableau 4.4

A partir de ces transformations, dans le cas du tableau 4.5.1 par exemple, nous créerons un tableau abrégé qui d'abord présentera les pourcentages des comparaisons de revenus ainsi que des individus impliqués dans de telles comparaisons, là où il n'existe aucune disparité de revenus, c'est-à-dire sous le point zéro de l'échelle de disparités de revenus. De même celui-ci présentera, toujours à l'endroit des pourcentages de comparaisons et des individus impliqués, les sommes des négatifs et positifs, résultats des transformations ci-haut, selon l'échelle de disparités de revenus. A l'endroit du tableau 4.5.1 ce tableau abrégé, le tableau 4.5.1A, apparaît à la page 99.

L'interprétation de ce tableau abrégé devient plus simple que son original là où il existe effectivement disparités de revenus. Sous les catégories de disparités de revenus nous retrouvons maintenant des indicateurs qui par leur signe révèlent des degrés de désavantages ou d'avantages économiques de salariés francophones et anglophones les uns face aux autres, ceci bien entendu pour les hommes de chacune des régions de notre étude. A l'endroit des sommes de pourcentages de

comparaisons (première ligne pour chacune des régions) un signe négatif accompagnant l'indicateur sous une catégorie de disparité donnée, signifie que le pourcentage de comparaisons où les francophones sont économiquement désavantagés face aux anglophones est plus grand que là où ils sont avantagés face aux anglophones, ceci par le pourcentage indiqué. Par ailleurs, un indicateur positif requiert une interprétation contraire voulant que le pourcentage de comparaisons où les francophones sont économiquement avantagés face aux anglophones soit plus grand que là où ils sont désavantagés. Les interprétations des pourcentages de francophones (deuxième ligne pour chacune des régions) et d'anglophones (troisième ligne pour chacune des régions) se font de façons analogues, les signes négatifs indiquant les pourcentages de population plus désavantagés qu'avantagés tandis que les positifs indiquent les pourcentages de population où l'avantage l'emporte sur le désavantage, ceci en fonction de catégories de disparités de revenus données. Il est à remarquer également que pour les pourcentages de comparaisons, de francophones et anglophones, ce tableau abrégé fournit les totaux de désavantages et avantages, ceci à l'avant-dernière colonne intitulée "total". Ceux-ci serviront à déterminer en général les désavantages ou avantages économiques de francophones ou anglophones les uns envers les autres.

Signalons encore une fois que tous les tableaux de disparités de revenus souffrent de mêmes difficultés en ce qui concerne leur interprétation et qu'on appliquera les mêmes transformations chaque fois qu'on voudra faire une comparaison. Ceci étant dit, examinons comment

cette vérification se produit en ce qui concerne les disparités de revenus qui peuvent exister entre salariés francophones et anglophones de sexe masculin des cinq régions de notre analyse.

4.5.1 Analyse des disparités de revenus entre salariés francophones et anglophones de sexe masculin:

Nous présentons à la page suivante le tableau 4.5.1, le premier des tableaux de disparités de revenus ayant à subir les transformations décrites ci-haut. Suite à ces transformations le tableau 4.5.1A (présenté à la page 99) fait le bilan des pourcentages de comparaisons et des représentations d'hommes francophones et anglophones en termes des disparités de revenus, les uns envers les autres. Celui-ci servira à la vérification de notre première sous-hypothèse en fonction des disparités de revenus annuels moyens (1970) qui existent entre salariés francophones et anglophones de sexe masculin, ceci pour les cinq régions sur lesquelles porte notre analyse. Comme dans le cas de toutes les analyses entreprises jusqu'à présent ainsi que pour celles à venir cette vérification doit d'abord traiter du général pour ensuite passer au particulier, c'est-à-dire que nous devons d'abord traiter de l'existence de disparités de revenus en ce qui a trait au total des régions de notre analyse et ensuite faire de même pour chacune d'elles.

Cette façon de procéder doit nous permettre de déterminer d'abord au niveau national (total des régions) et ensuite aux niveaux régionaux, si en premier lieu la plupart des comparaisons fournissent des

Tableau 4.5.1 Répartition en pourcentages des comparaisons et des hommes francophones et anglophones salariés de 15 ans et plus impliqués dans ces comparaisons, contrôlée selon l'âge, le niveau d'éducation et le groupe occupationnel, par l'échelle des pourcentages de disparités des revenus annuels moyens (1970), pour les cinq R.M.R. de notre analyse, recensement de 1971.*

Comparaisons et groupes comparés	Echelle des pourcentages des disparités de revenus										
	-100. à -75.01	-75. à -50.01	-50. à -25.01	-25. à -15.01	-15. à -5.01	0	5.01 à 15	15.01 à 25	25.01 à 50	50.01 à 75	75.01 à 100
	Total										
WINNIPEG											
% de comp.	-	2.63	2.63	15.79	23.68	35.96	16.67	1.75	0.88	-	-
% Fr.	-	1.43	1.43	13.95	23.83	40.53	16.80	1.63	0.41	-	-
% Ang.	-	2.08	2.24	17.45	21.80	36.89	12.34	1.05	0.15	-	-
% total	-	2.01	2.16	17.11	27.42	37.24	12.77	1.10	0.18	-	-
SURREY											
% de comp.	-	1.53	3.05	8.40	19.08	38.17	16.79	6.87	4.58	-	0.76
% Fr.	-	0.34	0.80	4.17	15.54	54.69	17.26	4.17	2.74	-	0.11
% Ang.	-	0.21	1.24	3.86	21.95	51.37	15.64	3.65	1.28	-	0.17
% total	-	0.26	1.06	3.99	19.25	52.76	16.32	3.87	2.19	-	0.14
OTTAWA-HULL											
% de comp.	-	1.64	10.20	16.45	26.32	26.32	11.18	3.62	2.63	1.32	0.33
% Fr.	-	0.27	3.61	14.79	29.20	39.36	9.55	1.16	1.26	0.60	0.19
% Ang.	-	0.42	5.15	17.53	37.61	29.62	6.71	1.02	1.03	0.78	0.13
% total	-	0.36	4.36	16.48	34.58	33.37	7.80	1.07	1.12	0.71	0.15
MONTREAL											
% de comp.	-	1.53	12.23	19.43	31.00	21.62	7.42	3.06	2.18	0.87	0.44
% Fr.	-	0.05	4.40	21.09	34.98	31.93	5.62	1.51	0.32	0.07	0.02
% Ang.	-	0.19	8.63	27.71	34.61	23.08	4.23	1.11	0.32	0.08	0.03
% total	-	0.09	5.49	22.80	34.89	29.65	5.26	1.40	0.32	0.07	0.02
MONTION											
% de comp.	-	2.15	16.13	16.13	22.58	18.28	11.83	8.60	2.15	2.15	-
% Fr.	-	0.75	12.90	17.94	25.61	18.69	11.96	10.09	0.93	1.12	-
% Ang.	-	0.47	14.47	23.33	27.17	15.16	12.80	5.41	0.39	0.79	-
% total	-	0.58	13.93	21.47	26.63	16.38	12.51	7.03	0.58	0.90	-
TOTAL											
% de comp.	-	1.73	9.91	16.64	26.82	26.09	10.90	4.00	2.45	0.91	0.36
% Fr.	-	0.10	4.28	19.96	33.75	31.22	6.47	1.59	0.48	0.13	0.04
% Ang.	-	0.62	6.24	21.79	33.28	28.70	7.19	1.29	0.55	0.26	0.05
% total	-	0.50	5.02	20.66	33.57	31.48	6.75	1.48	0.50	0.18	0.03

* voir les notes au début de l'Annexe

Tableau 4.5.1A Répartition, en différences de pourcentages d'avantages et de désavantages économiques, des comparaisons ainsi que d'hommes francophones et anglophones salariés de 15 ans et plus impliqués dans ces comparaisons, contrôlée selon l'âge, le niveau d'éducation et le groupe occupationnel, par l'échelle des pourcentages de disparités des revenus annuels moyens (1970), pour les cinq R.M.R. de notre analyse, recensement de 1971.

Echelle des pourcentages de disparités de revenus										
Comparaisons et groupes comparés	0	5.01	15.01	25.01	50.01	75.01	plus de	Total	N	
		à 15	à 25	à 50	à 75	à 100	100			
WINNIPEG										
Comp.	35.95	- 7.01	- 14.04	- 1.75	- 2.63	-	-	- 25.43	(114)	
Fr.	40.53	- 7.03	- 12.32	- 1.02	- 1.43	-	-	- 21.80	(4,910)	
Ang.	36.89	+ 15.46	+ 16.40	+ 2.09	+ 2.08	-	-	+ 36.03	(46,220)	
SUDBURY										
Comp.	38.17	- 2.29	- 1.53	+ 1.53	- 1.53	+ 0.76	+ 0.76	- 2.30	(131)	
Fr.	54.69	+ 1.72	0.00	+ 1.94	- 0.34	+ 0.11	+ 0.17	+ 3.60	(8,750)	
Ang.	51.37	+ 6.31	+ 0.21	- 0.54	+ 0.21	- 0.17	- 0.12	+ 5.90	(12,050)	
OTTAWA-HULL										
Comp.	26.32	- 15.14	- 12.83	- 7.57	- 0.32	+ 0.37	-	- 35.53	(304)	
Fr.	39.36	- 19.65	- 13.63	- 2.35	+ 0.33	+ 0.19	-	- 35.11	(38,905)	
Ang.	29.62	+ 30.90	+ 16.51	+ 4.12	- 0.36	- 0.13	-	+ 51.04	(62,335)	
MONTREAL										
Comp.	21.62	- 23.58	- 16.37	- 10.05	- 0.66	+ 0.44	+ 0.22	- 50.00	(458)	
Fr.	31.93	- 29.36	- 19.58	- 4.08	+ 0.02	+ 0.02	+ 0.01	- 52.97	(328,815)	
Ang.	23.08	+ 30.38	+ 26.60	+ 8.31	+ 0.11	- 0.03	- 0.01	+ 65.36	(114,020)	
MONCTON										
Comp.	18.28	- 10.75	- 7.53	- 13.98	0.00	-	-	- 32.26	(93)	
Fr.	18.69	- 13.56	- 7.85	- 11.97	+ 0.37	-	-	- 33.10	(2,675)	
Ang.	15.16	+ 14.37	+ 17.92	+ 14.08	- 0.30	-	-	+ 46.07	(5,080)	
TOTAL										
Comp.	26.09	- 15.92	- 12.64	- 7.46	- 0.82	+ 0.36	+ 0.18	- 36.30	(1,110)	
Fr.	33.22	- 27.28	- 18.37	- 3.78	+ 0.03	+ 0.04	+ 0.01	- 49.35	(384,055)	
Ang.	28.70	+ 26.09	+ 20.50	+ 5.69	+ 0.36	- 0.05	- 0.01	+ 52.58	(239,705)	

disparités de revenus au détriment des francophones, deuxièmement si ces différences affectent des proportions significatives de la population francophones et finalement si, en moyenne, les revenus annuels moyens en 1970 des francophones sont significativement inférieurs à ceux des anglophones. A l'endroit de chacune de ces étapes le bilan "total" des désavantages et avantages économiques (avant dernière colonne du tableau 4.5.1A) sera l'indicateur de disparités de revenus; les représentations sous des marges de disparités de revenus n'étant signalées que comme composantes de ces indicateurs sauf dans les cas où elles sont particulièrement différentes des autres.

Le tableau 4.5.1A révèle d'abord à l'endroit du total des régions de notre analyse que 26.09% des comparaisons indiquent ce que nous considérons être une égalité de revenus. Il révèle également qu'au total des disparités de revenus, les francophones sont économiquement plus désavantagés qu'avantagés face aux anglophones, ceci par une marge de (18.8-55.1) 36.3% des comparaisons. Lorsque nous examinons comment ceci se traduit au niveau de l'échelle des pourcentages de disparités de revenus nous voyons, lorsque nous montons cette échelle, la diminution des pourcentages de comparaisons où les francophones sont plus désavantagés qu'avantagés. Ceci demeure vrai jusqu'à ce que nous arrivions à la marge 75.01 à 100% de disparités de revenus, moment où les pourcentages révèlent des comparaisons où face aux anglophones les francophones sont économiquement plus avantagés que désavantagés ceci de par des pourcentages de cas peu significatifs. Il s'ensuit ainsi qu'en ce qui concerne notre première sous-hypothèse le tableau 4.5.1A révèle qu'au niveau du total des régions, concernant la population masculine de

notre analyse, la plupart des comparaisons contrôlées de revenus annuels moyens (1970) de salariées francophones et anglophones indiquent d'abord des disparités de revenus, soit environ 73.91% des comparaisons, et ensuite que celles-ci sont au détriment des francophones par une marge de 36.3% des comparaisons.

Nous voyons également que les comparaisons où n'existe aucune disparité de revenus impliquent 33.22% des salariées francophones. Là où il existe effectivement disparité de revenus les francophones sont plus désavantagés qu'avantagés, ceci par une marge de (8.72-58.07) 49.35% des salariées de sexe masculin. Répartis selon notre échelle de disparités de revenus, plus les disparités augmentent moins grande est la proportion de personnes impliquées dans ces cas. Quand les différences de revenus sont de plus de 50% le sens de l'avantage devient sans signification en raison du très petit nombre de cas impliqués.

Nous voyons aussi que la représentation anglophone là où aucune disparité de revenus n'existe est de 28.7%. Ensuite sous le "total" des désavantages et avantages économiques nous voyons les anglophones plus avantagés que désavantagés par rapport aux francophones, ceci par (61.93-9.35) 52.58% des salariées anglophones. Selon l'échelle de pourcentages de disparités de revenus cet avantage anglophone se traduit en représentations comparatives qui vont de fortes à faibles jusqu'à la marge de 75.01 à 100% de disparités de revenus. Là les représentations des hommes anglophones indiquent qu'ils sont plus économiquement désavantagés qu'avantagés face à leurs contreparties

francophones; mais ces chiffres ne peuvent pas être considérés comme significatifs.

Nous avons ainsi vu jusqu'à présent qu'au total des régions, en ce qui concerne les comparaisons contrôlées des revenus moyens annuels (1970) des salariés francophones et anglophones de sexe masculin, la plupart des comparaisons fournissent des disparités de revenus et que celles-ci sont au détriment des francophones. Nous avons également vu que ce détriment affecte une proportion significative de francophones parallèlement à un avantage anglophone impliquant une proportion significative d'anglophones. Par contre, pour démontrer qu'en moyenne les revenus annuels moyens (1970) des francophones sont significativement inférieurs à ceux des anglophones, il ne nous faut pas seulement connaître les pourcentages de comparaisons et des gens qui y sont impliqués en termes de désavantages et avantages économiques mais également comparer les représentations de francophones et anglophones en fonction de ces oppositions. Dans les cas où n'existe aucune disparité de revenus on trouve 33.22% des hommes francophones et 28.7% des hommes anglophones. Nous voyons également que le total des disparités de revenus oppose 49.35% de francophones économiquement désavantagés à 52.58% d'anglophones qui leur sont économiquement avantagés. Au niveau de l'échelle de pourcentages de disparités de revenus cette opposition se traduit en proportions qui d'abord diminuent lorsqu'on monte cette échelle et qui démontrent que là où ils souffrent de grandes disparités les groupes sont moins nombreux. Encore une fois dans des cas de disparités de plus de 50%, on arrive à des nombres trop petits pour être considérés significatifs.

Nous pouvons donc dire que la plupart des comparaisons contrôlées des salaires des hommes francophones et anglophones ont fourni des disparités de revenus, que celles-ci étaient au détriment des francophones et que cette situation affecte une proportion significative de cette population francophone. Le tout vient enfin confirmer l'application de notre première sous-hypothèse à l'endroit des salariés francophones et anglophones de sexe masculin pour le total des régions de notre analyse. Ceci ne vient par contre par confirmer cette première sous-hypothèse au complet. Pour ce faire nous devons également voir comment les répartitions vues ci-haut se manifestent au niveau de chacune des régions de notre analyse, ensuite répéter ces exercices à l'endroit des hommes allophones et anglophones et enfin répéter le tout à l'endroit des femmes francophones et anglophones ainsi qu'allophones et anglophones impliquant de telles analyses aux niveaux du total ainsi que de chacune des régions de notre analyse. Cette logique dicte ainsi que nous passions maintenant à l'analyse des disparités de revenus entre salariés francophones et anglophones de sexe masculin à l'intérieur de chacune des régions de notre analyse.

Il est important de signaler que cette analyse régionale doit prendre une allure comparative, c'est-à-dire s'attacher surtout aux endroits où ces distributions de disparités de revenus diffèrent de celles de la totalité des régions. Nous tenterons à partir de telles observations d'établir un ordre régional allant de la région où semble exister le plus de disparités de revenus à celle où il en existe le moins. Nous retiendrons cette même stratégie lorsque nous entreprendrons de telles analyses régionales à l'endroit des hommes allophones et

anglophones de même que pour la répétition de ces analyses à l'endroit des femmes de groupes linguistiques que nous comparons. Cette méthode nous permettra de nous en tenir aux faits saillants tout en établissant les principales distinctions entre les régions.

Le tableau 4.5.1A, qui nous a donné un compte rendu des disparités de revenus entre salariés francophones et anglophones de sexe masculin pour le total de nos régions, présente également un aperçu de ces disparités pour chacune de ces régions. Pour la plupart de celles-ci les distributions de disparités de revenus semblent très semblables à celles de leur totalité, distributions qui à première vue se conforment aux attentes émises par notre première sous-hypothèse. L'endroit où il semble y avoir le plus de disparités de revenus entre salariés francophones et anglophones de sexe masculin est Montréal. Ceci se manifeste de la façon suivante:

à Montréal:

- 21.62% des comparaisons impliquant 31.93% des francophones et 23.08% des anglophones ne révèlent aucune disparité de revenus entre les hommes de ces groupes linguistiques
- au total des comparaisons de désavantages et avantages économiques, les francophones de Montréal sont désavantagés par une marge de (14.19-64.19) 50% des comparaisons, celles-ci démontrant que les francophones sont plus désavantagés qu'avantagés par une marge de (7.55-60.52) 52.97% de leur population et que les anglophones eux sont plus avantagés que

désavantagés par une marge de (71.14-5.78) 65.36% de leur population

- à l'endroit de l'échelle de pourcentages de disparités de revenus ces désavantages et avantages se traduisent en distributions qui en termes de représentations sont différentes de celles du total des régions mais qui au niveau de leurs indications de désavantages et avantages économiques mènent aux mêmes conclusions que celles apportées aux distributions du total des régions.

La région qui tombe au deuxième rang en ce qui concerne les disparités de revenus entre hommes francophones et anglophones est la région d'Ottawa-Hull. Cette affirmation est basée sur les constatations suivantes:

à Ottawa et Hull:

- 26.32% des comparaisons composées de 39.36% des francophones et 29.62% des anglophones ne révèlent aucune disparité de revenus entre les hommes de ces groupes linguistiques

- sous le total des disparités de revenus nous découvrons que les francophones sont économiquement plus désavantagés qu'avantagés par une marge de (19.08-54.61) 35.53% des comparaisons, que ce désavantage implique (12.76-47.87) 35.11% de la population francophone parallèlement à un avantage pour les anglophones qui implique (60.71-9.67) 51.04% de leur population

- au niveau de l'échelle de pourcentages de disparités de revenus, on trouve encore des distributions différentes de celles du total des régions mais semblables à celles-ci au niveau des indications de désavantages et avantages économiques. Il existe à cet endroit de légères différences sous la marge de 50.01 à 75% de disparités de revenus mais celles-ci ne viennent pas changer le fait que les conclusions apportées à partir des disparités de revenus entre hommes francophones et anglophones sont les mêmes que pour le total des régions.

Au troisième rang en ce qui concerne les disparités de revenus entre salariés francophones et anglophones de sexe masculin nous trouvons Moncton. Les constatations suivantes mènent à cette affirmation:

à Moncton:

- 18.28% des comparaisons impliquant 18.69% des francophones et 15.16% des anglophones ne démontrent aucune disparité de revenus entre les hommes de ces groupes linguistiques
- au total des disparités de revenus pour Moncton nous découvrons que les francophones sont économiquement désavantagés plus qu'ils ne sont avantagés par une marge de (24.73-56.99) 32.26% des comparaisons. Ceci se manifeste par une représentation de (24.01-57.20) 33.19% des francophones désavantagés parallèlement à un avantage anglophone qui lui se manifeste par une représentation de (65.46-19.39) 46.07% de leur population

- au niveau de l'échelle de pourcentages de disparités de revenus ceci se traduit par des représentations très différentes de celle du total des régions. D'abord ces disparités ne dépassent pas la marge de 50.01 à 75% de disparités de revenus. Là où il y a disparité, les distributions de comparaisons ainsi que des personnes qui y sont impliqués sont différentes de celles du total des régions mais en termes de désavantages et avantages économiques elles mènent aux mêmes conclusions.

Au quatrième rang se place Winnipeg. A son endroit les disparités de revenus entre salariés francophones et anglophones de sexe masculin se découpent de la façon suivante:

à Winnipeg:

- 35.96% des comparaisons rassemblant 40.53% des francophones et 36.89% des anglophones ne révèlent aucune disparité de revenus entre les membres de ces groupes linguistiques.
- à l'endroit du total des disparités de revenus les francophones sont économiquement plus désavantagés qu'avantagés par une marge de (19.30-44.73) 25.43% des comparaisons, désavantages qui se manifestent par une surreprésentation de (18.84-40.64) 21.80% de leur populations. Les anglophones eux sont plus avantagés que désavantagés dans des cas qui impliquent une marge de (49.57-13.54) 36.03% de leur population

- au niveau de l'échelle des pourcentages de disparités de revenus on ne trouve rien au-delà de l'écart de 75% et dans l'ensemble on arrive à des conclusions semblables à celles apportées au total des régions.

L'endroit où il semble y avoir le moins de différences de salaires entre francophones et anglophones de sexe masculin est Sudbury. Ceci se manifeste de la façon suivante:

à Sudbury:

- 38.17% des comparaisons impliquant 54.69% des francophones et 51.37% des anglophones ne révèlent aucune disparité de revenus entre les membres de ces groupes linguistiques.
- les francophones sont au total des pourcentages de disparités de revenus économiquement désavantagés plus qu'ils ne sont avantagés et ceci par une marge de (29.76-32.06) 2.30% des comparaisons. Malgré ce fait un avantage se manifeste du côté positif par une représentation de (24.45-20.85) 3.60% des francophones. Les anglophones sont également plus avantagés que désavantagés par une marge de (27.26-21.36) 5.9% de leur population
- au niveau de l'échelle des pourcentages de disparités de revenus nous retrouvons des représentations qui accordent avantages ou désavantages tantôt aux francophones tantôt aux anglophones pour enfin suggérer qu'en somme il y a très peu de différence dans les salaires d'hommes francophones et anglophones à Sudbury.

Il s'ensuit, étant donné ces représentations régionales de disparités de revenus, qu'à l'endroit des salariés francophones et anglophones de sexe masculin notre première sous-hypothèse se confirme pour toutes les régions sauf Sudbury. Ceci nous permet de dire que l'analyse des disparités des revenus annuels moyens pour 1970 entre salariés francophones et anglophones de sexe masculin démontre qu'au total ainsi que pour chacune des régions de notre analyse, à l'exception de Sudbury:

- a) la plupart des comparaisons fournissent des disparités de revenus et que celles-ci sont au détriment des francophones
- b) que ces différences affectent une proportion significative de la population francophone
- c) qu'en moyenne les revenus annuels moyens (1970) des francophones sont significativement inférieurs à ceux des anglophones.

Ceci ne vient cependant pas terminer la vérification de notre première sous-hypothèse à l'endroit de la population masculine de notre analyse. Pour ce faire nous devons passer à l'analyse des disparités de revenus entre salariés allophones et anglophones de sexe masculin composant les populations des cinq régions de notre recherche.

4.5.2 Analyse des disparités de revenus entre salariés allophones et anglophones de sexe masculin:

Le tableau 4.5.2 à la page suivante présente pour la population masculine des cinq régions de notre analyse, les pourcentages de comparaisons ainsi que de salariés allophones et anglophones impliqués

Tableau 4.5.2 Répartition en pourcentages des comparaisons et des hommes allophones et anglophones salariés de 15 ans et plus impliqués dans ces comparaisons, contrôlée selon l'âge, le niveau d'éducation et le groupe occupationnel, par l'échelle des pourcentages de disparités des revenus annuels moyens (1970), pour les cinq R.M.R. de notre analyse, recensement de 1971.*

Echelle des pourcentages des disparités de revenus														
Comparaisons et groupes comparés	-100.	-75.	-50.	-25.	-15.	0	5.01	15.01	25.01	50.01	75.01	+100	Total	N
	a	a	a	a	a		a	a	a	a	a			
	-75.01	-50.01	-25.01	-15.01	-5.01		15	25	50	75	100			
MINNEPEG														
% de comp.	-	1.38	12.46	13.49	26.99	26.99	8.65	5.53	2.42	1.38	0.35	0.35	100.00	(289)
% Allophones	-	0.26	5.52	12.24	38.38	33.73	5.71	2.66	1.18	0.22	0.03	0.05	100.00	(29,155)
% Ang.	-	0.20	6.62	16.19	33.41	33.41	4.56	3.43	2.02	0.11	0.01	0.03	100.00	(65,180)
% total	-	0.22	6.28	14.97	34.95	33.51	4.91	3.19	1.76	0.15	0.02	0.04	100.00	(94,335)
SUDBURY														
% de comp.	-	0.08	9.73	15.93	28.32	23.89	8.85	7.08	2.65	1.77	0.88	-	100.00	(113)
% Allophones	-	0.30	3.94	10.41	31.34	42.67	4.65	4.15	1.62	0.71	0.20	-	100.00	(4,985)
% Ang.	-	0.09	6.87	19.04	29.82	35.13	5.71	3.88	1.87	1.50	0.09	-	100.00	(10,690)
% total	-	0.16	5.95	16.31	27.57	37.51	5.37	3.96	1.79	1.25	0.15	-	100.00	(15,635)
OTTAWA-MELL														
% de comp.	-	-	15.19	20.89	27.85	18.99	7.59	3.80	2.53	1.90	0.63	0.63	100.00	(158)
% Allophones	-	-	9.40	22.25	37.10	21.36	5.31	2.24	1.56	0.47	0.21	0.10	100.00	(9,595)
% Ang.	-	-	9.37	21.55	32.64	23.70	7.95	3.50	0.92	0.11	0.24	0.02	100.00	(50,420)
% total	-	-	9.37	21.66	33.35	23.53	7.53	3.50	1.02	0.17	0.23	0.03	100.00	(60,015)
MONTREAL														
% de comp.	0.25	3.24	20.95	27.43	28.34	11.47	6.48	1.99	2.49	0.25	0.50	0.50	100.00	(401)
% Allophones	0.03	0.47	13.31	43.11	31.73	8.43	2.07	0.31	0.45	0.01	0.05	0.03	100.00	(70,625)
% Ang.	0.05	0.49	14.69	39.47	29.35	12.41	2.85	0.27	0.35	0.02	0.03	0.03	100.00	(111,690)
% total	0.04	0.48	14.16	40.68	30.27	10.87	2.54	0.29	0.39	0.02	0.04	0.03	100.00	(182,315)
HECTON														
% de comp.	-	-	-	-	-	50.00	50.00	-	-	-	-	-	100.00	(2)
% Allophones	-	-	-	-	-	50.00	50.00	-	-	-	-	-	100.00	(20)
% Ang.	-	-	-	-	-	40.00	60.00	-	-	-	-	-	100.00	(25)
% total	-	-	-	-	-	44.44	55.55	-	-	-	-	-	100.00	(45)
TOTAL														
% de comp.	0.10	1.87	16.09	20.77	26.17	18.90	7.68	3.95	2.49	1.04	0.52	0.41	100.00	(963)
% Allophones	0.02	0.37	10.59	32.07	33.85	17.46	3.39	1.24	0.78	0.13	0.06	0.04	100.00	(116,360)
% Ang.	0.02	0.29	11.00	28.37	31.00	21.57	4.53	1.98	1.00	0.13	0.07	0.02	100.00	(238,005)
% total	0.04	0.31	10.87	29.57	31.92	20.24	4.16	1.74	0.93	0.13	0.07	0.03	100.00	(352,365)

* voir les notes au début de l'Annexe

dans ces comparaisons selon l'échelle de pourcentages de disparités de revenus établie au début de ce chapitre. Les transformations déjà discutées nous permettent d'abrégier ce genre de tableau tel qu'il est présenté au tableau 4.5.2A (voir page 112). C'est effectivement à partir de ce tableau 4.5.2A que nous déterminerons si à l'intérieur des cinq régions de notre analyse il existe des disparités de revenus entre salariés allophones et anglophones de sexe masculin. Poursuivant le procédé d'exposition adopté jusqu'ici, nous commençons par l'analyse des disparités de revenus entre ces groupes au niveau du total des régions pour ensuite entreprendre de telles analyses au niveau de chacune de ces régions.

Tenant compte que les disparités de revenus entre allophones et anglophones de sexe masculin doivent également être analysées en fonction de notre première sous-hypothèse le tableau 4.5.2A révèle d'abord au niveau du total des régions que 18.9% des comparaisons ne révèlent aucune disparité de revenus. Au total des disparités de revenus les allophones sont économiquement plus désavantagés qu'avantagés face aux anglophones, ceci par une marge de (16.09-65.00) 48.91% des comparaisons. A l'endroit de l'échelle de disparités de revenus ceci se traduit par une diminution des pourcentages de comparaisons où les allophones sont plus désavantagés qu'avantagés que les anglophones ceci jusqu'à la marge de 75.01 à 100% de disparité de revenus. Là et dans celle qui suit les pourcentages révèlent des comparaisons où face aux anglophones les allophones sont économiquement plus avantagés que désavantagés par de légers pourcentages des comparaisons. Nous pouvons donc dire qu'au total, en ce qui concerne la population masculine de

Tableau 4.5.2A Répartition, en différences de pourcentages d'avantages et de désavantages économiques, des comparaisons ainsi que d'hommes allophones et anglophones salariés de 15 ans et plus impliqués dans ces comparaisons, contrôlée selon l'âge, le niveau d'éducation et le groupe occupationnel, par l'échelle des pourcentages de disparités des revenus annuels moyens (1970), pour les cinq R.M.R. de notre analyse, recensement de 1971.

Echelle des pourcentages de disparités de revenus									
Comparaisons et groupes comparés	0	5.01	15.01	25.01	50.01	75.01	plus	Total	N
		à 15	à 25	à 50	à 75	à 100	de 100		
WINNIPEG									
Comp.	26.99	- 18.34	- 7.96	- 10.04	0.00	+ 0.35	+ 0.35	- 35.64	(289)
Allo.	33.73	- 32.67	- 9.58	- 4.34	- 0.04	+ 0.03	+ 0.05	- 46.55	(29,155)
Ang.	33.41	+ 28.85	+ 12.76	+ 4.60	+ 0.09	- 0.01	- 0.03	+ 46.26	(65,180)
SUDBURY									
Comp.	23.89	- 19.47	- 8.85	- 7.08	+ 0.89	+ 0.88	-	- 33.63	(113)
Allo.	42.67	- 26.69	- 6.26	- 2.32	+ 0.41	+ 0.20	-	- 34.66	(4,945)
Ang.	35.13	+ 20.11	+ 15.16	+ 5.00	- 1.41	- 0.09	-	+ 38.77	(10,690)
OTTAWA-HULL									
Comp.	18.99	- 20.26	- 17.04	- 12.66	+ 1.90	+ 0.63	+ 0.63	- 46.85	(158)
Allo.	21.36	- 31.79	- 20.01	- 7.84	+ 0.47	+ 0.21	+ 0.10	- 58.86	(9,595)
Ang.	23.70	+ 24.69	+ 18.05	+ 8.45	- 0.11	- 0.24	- 0.02	+ 50.82	(50,420)
MONTREAL									
Comp.	11.47	- 17.96	- 25.44	- 18.46	- 2.99	+ 0.25	+ 0.50	- 64.10	(401)
Allo.	8.43	- 29.66	- 42.80	- 12.86	- 0.46	+ 0.02	+ 0.03	- 85.73	(70,625)
Ang.	12.41	+ 26.50	+ 39.20	+ 14.34	+ 0.47	+ 0.02	- 0.03	+ 80.50	(111,690)
MONCTON									
Comp.	50.00	- 50.00	-	-	-	-	-	- 50.00	(2)
Allo.	50.00	- 50.00	-	-	-	-	-	- 50.00	(20)
Ang.	40.00	+ 60.00	-	-	-	-	-	+ 60.00	(25)
TOTAL									
Comp.	18.90	- 18.49	- 16.82	- 13.60	- 0.83	+ 0.42	+ 0.41	- 48.91	(963)
Allo.	17.46	- 30.46	- 30.83	- 9.81	- 0.24	+ 0.04	+ 0.04	- 71.26	(114,340)
Ang.	21.57	+ 26.47	+ 26.39	+ 10.00	+ 0.16	- 0.05	- 0.02	+ 62.95	(238,005)

notre analyse, la plupart des comparaisons contrôlées des revenus annuels moyens (1970) de salariés allophones et anglophones fournissent des disparités de revenus, environ 81% des comparaisons, et que celles-ci sont au détriment des allophones par une marge de 48.91% des comparaisons.

Poursuivant cette analyse nous découvrons également pour le total de nos régions que les comparaisons où n'existe aucune disparité de revenus impliquent 17.46% des salariés allophones de sexe masculin. Là où il y a effectivement disparité de revenus, les salariés allophones sont plus désavantagés qu'avantagés pour (5.64-76.90) 71.26% de leur population. Selon l'échelle des disparités de revenus ces désavantages sont de moins en moins élevés à mesure que l'écart est plus grand jusqu'à 75% de disparité de revenus. Pour plus de 75% de disparité, des proportions peu significatives indiquent des avantages économiques des allophones sur les anglophones. En fonction de notre première sous-hypothèse nous pouvons ainsi souligner qu'au total des régions en ce qui a trait aux salariés de sexe masculin, les comparaisons de revenus exprimant un désavantage des allophones affectent une proportion significative de cette population linguistique. Le simple fait qu'au total ce désavantage implique une proportion plus élevée de 71.26% que celle où les allophones sont économiquement avantagés sur les anglophones mène à une telle conclusion.

Comparativement aux représentations allophones celles des anglophones révèlent d'abord que 21.57% des salariés anglophones de sexe masculin sont au même niveau de revenus que leur contreparties

allophones. Sous le "total" des désavantages et avantages économiques elles révèlent ensuite que les anglophones sont, face aux allophones, plus avantagés que désavantagés, ceci par une marge de (70.68-7.73) 62.95% de leur population. Au niveau de l'échelle des disparités de revenus cet avantage des anglophones se traduit en représentations de plus en plus faibles jusqu'à 75% de disparité de revenus. Pour plus de 75% de disparité des représentations peu significatives de la population anglophone indiquent que face aux allophones ils sont économiquement plus désavantagés qu'avantagés. Le tout mène ainsi à conclure, en ce qui concerne les salariés de sexe masculin du total de nos régions, que l'avantage économique des anglophones sur les allophones implique une proportion significative d'anglophones, soit 62.95%.

Les comparaisons de représentations allophones et anglophones exposées ci-haut indiquent d'abord que là où n'existe aucune disparité de revenus la population des salariés masculins du total de nos régions implique 17.46% des allophones et 21.57% des anglophones. Au total des disparités de revenus 71.26% des allophones économiquement désavantagés s'opposent à 62.95% d'anglophones qui leur sont économiquement avantagés. Sous l'échelle des pourcentages de disparités de revenus cet opposition prend l'allure de représentations qui d'abord diminuent lorsque nous montons cette échelle et démontrent jusqu'à 50.01 à 75% de disparités de revenus que les allophones sont économiquement désavantagés face à des anglophones qui leurs sont avantagés. Les marges de revenus suivantes indiquent des effets contraires, c'est-à-dire que les allophones sont économiquement avantagés face à des anglophones qui

leur sont désavantagés, mais par des proportions très peu significatives.

Les comparaisons présentées ci-haut nous permettent de dire qu'au niveau du total des régions les revenus annuels moyens (1970) de salariés allophones de sexe masculin sont en moyenne significativement inférieurs à ceux de leurs contreparties anglophones. Ceci vient s'ajouter aux faits déjà confirmés à l'endroit de ces populations que la plupart des comparaisons contrôlées entre allophones et anglophones fournissent des disparités de revenus, celles-ci étant au détriment des allophones, et que ce désavantage affecte une proportion significative de cette population allophone. Ceci vient confirmer notre première sous-hypothèse à l'endroit des salariés allophones et anglophones de sexe masculin telle qu'appliquée au total des régions. Afin de compléter la confirmation de cette hypothèse à l'endroit des salariés allophones et anglophones de sexe masculin il nous faut également vérifier son application au niveau particulier de chacune des régions qui composent les distributions totales que nous venons d'examiner. Pour ce faire nous tenterons de déterminer comment les distributions de disparités de revenus aux niveaux régionaux diffèrent de celles de la totalité des régions tout en tentant d'établir un ordre régional allant de la région où existe le plus de disparités de revenus entre allophones et anglophones à celle où il en existe le moins.

L'endroit où il semble y avoir le plus de disparités de revenus entre ces allophones et anglophones est la région métropolitaine de Montréal.

à Montréal:

- 11.47% des comparaisons impliquant 8.43% des allophones et 12.41% des anglophones ne révèlent aucune disparité de revenus entre les hommes de ces groupes linguistiques
- au total des comparaisons les allophones sont désavantagés dans un plus grand nombre de comparaisons, ceci par une marge de 64.1%, ces désavantages surpassent les avantages pour 85.73% des allophones alors que chez leurs contreparties anglophones se sont les avantages qui surpassent les désavantages pour 80.5% de leur population
- traduit au niveau de l'échelle des pourcentages de disparités de revenus, les données révèlent des désavantages et des avantages économiques qui mènent aux mêmes conclusions que celles apportées quant au total des régions, mais qui diffèrent par leur intensité.

Au deuxième rang en ce qui concerne les disparités de revenus qui existent entre salariés allophones et anglophones de sexe masculin nous retrouvons la région d'Ottawa-Hull.

à Ottawa et Hull:

- 18.99% des comparaisons composées de 21.36% des allophones et 23.7% des anglophones ne révèlent aucune disparité de revenus entre les hommes de ces groupes linguistiques

- au total des disparités de revenus les allophones sont désavantagés dans un plus grand nombre de comparaisons qu'ils ne sont avantagés soit par 46.85% des comparaisons; ce désavantage étant reflété par une représentation qui dépasse l'avantage pour 58.86% des allophones alors que chez les anglophones l'avantage surpasse le désavantage pour 50.82% d'entre eux

- à l'endroit de l'échelle des pourcentages de disparités de revenus, nous retrouvons des distributions très semblables à celles du total des régions sauf pour le fait que, sous la marge allant de 50.01 à 75% de disparités de revenus, l'avantage appartient aux allophones et le désavantage aux anglophones. Ceci ne change pas le fait que les conclusions concernant les disparités de revenus entre allophones et anglophones de sexe masculin à Ottawa et Hull demeurent les mêmes que celles apportées à l'endroit du total des régions.

Les disparités de revenus entre salariés allophones et anglophones de sexe masculin, selon les régions de notre analyse, placent la région de Winnipeg au troisième rang.

à Winnipeg:

- 26.99% des comparaisons impliquant 33.73% des allophones et 33.11% des anglophones ne démontrent aucune disparité de revenus entre les hommes de ces groupes linguistiques

- le total des disparités de revenus démontre que les allophones sont plus souvent économiquement désavantagés qu'ils ne sont avantagés, ceci par une marge de 35.64% des comparaisons où les allophones sont plus désavantagés qu'avantagés par une marge de 46.55% alors que chez les anglophones les avantagés surpassent les désavantagés par 46.26%
- transposé sur l'échelle des pourcentages de disparités de revenus, ceci se traduit en distributions très semblables à celles du total des régions, sauf sous 15.01 à 25% de disparité de revenus où la tendance est dans la même direction mais plus faible. Il s'ensuit que les conclusions apportées à l'endroit des hommes salariés allophones et anglophones de Winnipeg sont les mêmes que pour le total des régions.

La région de Sudbury se place au quatrième rang en ce qui concerne les disparités de revenus qui existent entre salariés allophones et anglophones de sexe masculin.

à Sudbury:

- 23.89% des comparaisons réunissant 42.67% des allophones et 35.13% des anglophones n'indiquent aucune disparité de revenus entre les hommes de ces groupes linguistiques
- les comparaisons totales de disparités de revenus révèlent que les allophones sont économiquement désavantagés plus qu'ils ne sont avantagés par une marge de 33.63% des comparaisons où les

allophones sont plus désavantagés qu'avantagés par une marge de 34.66%. Les anglophones eux sont plus avantagés qu'ils ne sont désavantagés par une marge de 38.77% des hommes anglophones

- en fonction de l'échelle des pourcentages de disparités de revenus les distributions diffèrent de celles du total des régions. D'abord les représentations allophones et anglophones sont moindres jusqu'à ce que nous atteignons 50.01 à 75% de disparité de revenus; à partir de ce point, les allophones sont légèrement plus avantagés et les anglophones plus désavantagés et aucun cas ne dépasse les 100% de disparités de revenus. Il s'ensuit que les conclusions apportées à l'endroit de disparités de revenus entre salariés allophones et anglophones à Sudbury sont les mêmes que celles apportées à l'endroit du total des régions.

Quant à Moncton, les données ne sont pas suffisantes pour nous permettre de tirer quelque conclusion que ce soit, nous n'avons que deux comparaisons impliquant 20 allophones et 25 anglophones.

Ceci vient donc compléter notre analyse des disparités de revenus entre allophones et anglophones de sexe masculin composant les populations salariales des cinq régions de notre analyse. Nous avons confirmé notre première sous-hypothèse à l'endroit des salariés allophones et anglophones de sexe masculin pour ces régions sauf Moncton. Ceci vient s'ajouter à la confirmation de cette même sous-hypothèse à l'endroit du total des régions et nous permet ainsi

d'affirmer que l'analyse des disparités de revenus moyens annuels (1970) entre salariés allophones et anglophones de sexe masculin démontre qu'aux niveaux du total ainsi que de chacune des régions:

- a) la plupart des comparaisons contrôlées fournissent des disparités de revenus et que celles-ci sont au détriment des allophones
- b) que ces différences affectent des proportions significatives des populations allophones
- c) qu'en moyenne les revenus annuels moyens des allophones sont significativement inférieurs à ceux des anglophones.

Lorsque nous ajoutons ces conclusions à celles obtenues à l'endroit des salariés francophones et anglophones de sexe masculin, notre première sous-hypothèse vient se confirmer à l'endroit des hommes de notre analyse, sauf en ce qui concerne les hommes francophones de Sudbury ainsi que les hommes allophones de Moncton. Il s'ensuit par contre que pour vérifier l'application de cette première sous-hypothèse nous devons également déterminer les disparités de revenus qui existent pour salariées de sexe féminin, ceci entre francophones et anglophones ainsi qu'allophones et anglophones. C'est ce que nous ferons dans les pages à suivre commençant d'abord par les comparaisons francophones-anglophones.

4.5.3 Analyse des disparités de revenus entre salariées francophones et anglophones de sexe féminin:

Le tableau 4.5.3 à la page suivante présente les pourcentages des comparaisons ainsi que de salariées francophones et anglophones impliquées dans ces comparaisons selon les disparités de revenus qui existent, ceci pour les cinq régions de notre analyse. Comme pour tous les tableaux du genre présentés jusqu'ici ce dernier est abrégé afin de créer le tableau 4.5.3A, celui qui nous permettra de déterminer s'il existe des disparités de revenus entre les femmes francophones et anglophones de nos cinq régions.

Suivant toujours la même formule, c'est-à-dire une analyse qui passe du général au particulier, nous découvrons pour le total des régions que 32.31% des comparaisons ne révèlent aucune disparité de revenus. Au total des disparités de revenus nous découvrons également que les femmes francophones sont économiquement plus désavantagées qu'avantagées faces aux femmes anglophones, ceci par une marge de 10.77% des comparaisons. En ce qui concerne l'échelle de disparité de revenus ce désavantage en terme de comparaisons se traduit surtout à l'endroit de 25% ou moins de disparités de revenus avec de légères proportions de comparaisons où les francophones sont avantagées sous 50.01 à 75% et plus de 100% de disparité de revenus. Comme conclusion, en ce qui concerne ces femmes, la plupart des comparaisons contrôlées des revenus annuels moyens (1970) fournissent des disparités de revenus entre francophones et anglophones, environ 67.69% des comparaisons, et 10.77% sont au détriment des francophones.

Tableau 4.5.3 Répartition en pourcentages des comparaisons et des femmes francophones et anglophones salariées de 15 ans et plus impliquées dans ces comparaisons, contrôlée selon l'âge, le niveau d'éducation et le groupe occupationnel, par l'échelle des pourcentages de disparités des revenus annuels moyens (1970), pour les cinq R.M.R. de notre analyse, recensement de 1971.*

Comparaisons et groupes comparés	Echelle des pourcentages des disparités de revenus										
	-100.	-75.	-50.	-25.	-15.	0	5.01	15.01	25.01	50.01	+100
	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	N
	-75.01	-50.01	-25.01	-15.01	-5.01		15	25	50	75	100
MINNIEPEG											
% de comp.	-	-	7.89	7.89	10.53	52.63	10.53	7.89	2.63	-	-
% Fr.	-	-	5.00	7.38	8.33	69.76	5.95	2.62	0.95	-	-
% Ang.	-	-	6.74	8.00	4.11	73.12	7.21	0.53	0.28	-	-
% total	-	-	6.59	7.94	4.49	72.82	7.10	0.72	0.34	-	-
SUDBURY											
% de comp.	-	2.38	2.38	4.76	11.90	28.57	16.67	14.29	7.14	4.76	-
% Fr.	-	0.55	0.83	4.14	26.80	31.77	12.15	10.77	4.70	5.25	-
% Ang.	-	0.48	0.64	8.00	35.84	31.52	10.24	5.12	2.72	3.04	-
% total	-	0.51	0.71	6.59	32.52	31.61	10.94	7.19	3.44	3.85	-
OTTAWA-HULL											
% de comp.	-	1.34	6.71	8.72	17.45	33.56	18.79	6.71	3.36	2.68	-
% Fr.	-	0.11	1.54	7.50	9.63	64.11	11.79	1.71	0.76	2.78	-
% Ang.	-	0.08	1.70	4.16	10.19	69.92	11.55	1.44	0.29	0.61	-
% total	-	0.09	1.64	5.42	9.98	67.73	11.64	1.54	0.47	1.43	-
MONTREAL											
% de comp.	0.78	0.39	7.78	17.12	21.79	27.63	10.51	5.45	5.84	2.72	-
% Fr.	0.02	0.01	1.21	12.36	20.21	52.80	8.09	2.99	1.58	0.73	-
% Ang.	0.06	0.03	1.61	7.88	22.27	57.41	6.21	3.04	1.13	0.32	-
% total	0.03	0.01	1.32	11.16	20.77	54.04	7.58	3.00	1.46	0.62	-
WYKING											
% de comp.	-	-	2.94	5.08	23.53	44.12	5.88	11.76	2.94	2.94	-
% Fr.	-	-	1.73	4.33	34.63	48.92	1.73	4.33	1.30	3.03	-
% Ang.	-	-	0.45	4.25	24.10	61.04	1.35	3.15	1.35	6.31	-
% total	-	-	0.89	2.96	27.70	56.89	1.48	3.56	1.33	5.18	-
WYKING											
% de comp.	0.38	0.77	6.73	12.31	19.04	32.31	13.08	7.11	4.81	2.69	-
% Fr.	0.02	0.02	1.30	11.61	19.06	54.01	8.47	2.94	1.52	1.02	-
% Ang.	0.04	0.05	2.61	6.77	15.74	63.32	7.90	2.16	0.78	0.54	-
% total	0.02	0.03	1.82	9.67	17.74	57.73	8.24	2.63	1.22	0.83	-

* voir les notes au début de l'Annexe

Tableau 4.5.3A Répartition, en différences de pourcentages d'avantages et de désavantages économiques, des comparaisons ainsi que de femmes francophones et anglophones salariées de 15 ans et plus impliquées dans ces comparaisons, contrôlée selon l'âge, le niveau d'éducation et le groupe occupationnel, par l'échelle des pourcentages et disparités de revenus annuels moyens (1970), pour les cinq R.M.R. de notre analyse, recensement de 1971.

Echelle des pourcentages de disparités de revenus										
Comparaisons et groupes comparés	0	5.01	15.01	25.01	50.01	75.01	plus	Total	N	
		à 15	à 25	à 50	à 75	à 100	de 100			
WINNIPEG										
Comp.	52.63	0.00	0.00	-	5.26	-	-	-	5.26	(38)
Fr.	69.76	- 2.38	- 4.76	-	4.05	-	-	-	11.19	(2,100)
Ang.	73.12	- 3.10	+ 7.47	+ 6.46	-	-	-	+	10.83	(21,500)
SUDBURY										
Comp.	28.57	+ 4.77	+ 9.53	+ 4.76	+ 2.38	-	+ 7.14	+ 28.58		(42)
Fr.	31.77	- 14.65	+ 6.63	+ 3.87	+ 4.70	-	+ 3.04	+ 3.59		(1,810)
Ang.	31.52	+ 25.60	+ 2.88	- 2.08	+ 2.56	-	- 2.40	+ 21.44		(3,125)
OTTAWA-HULL										
Comp.	33.56	+ 1.34	- 2.01	- 3.35	+ 1.34	-	+ 0.67	- 2.01		(149)
Fr.	64.11	+ 2.16	- 5.79	- 0.78	+ 2.67	-	+ 0.06	- 1.68		(17,805)
Ang.	69.92	- 1.55	+ 2.72	+ 1.41	- 0.53	-	+ 0.03	+ 2.08		(29,425)
MONTREAL										
Comp.	27.63	- 11.28	- 11.69	- 1.94	+ 2.33	- 0.78	-	- 23.36		(257)
Fr.	52.80	- 12.12	- 9.37	+ 0.37	+ 0.72	- 0.02	-	- 20.42		(138,020)
Ang.	57.41	+ 16.06	+ 4.84	+ 0.48	- 0.29	+ 0.08	-	+ 21.17		(50,800)
MONCTON										
Comp.	44.12	- 17.65	+ 5.88	0.00	+ 2.94	-	-	- 8.83		(34)
Fr.	48.92	- 32.90	0.00	- 0.43	+ 3.03	-	-	- 30.30		(1,155)
Ang.	61.04	+ 22.75	- 0.90	- 0.90	- 6.31	-	-	+ 14.64		(2,220)
TOTAL										
Comp.	32.31	- 5.96	- 5.20	- 1.92	+ 1.92	- 0.38	+ 0.77	- 10.77		(520)
Fr.	54.01	- 10.59	- 8.67	+ 0.22	+ 1.00	- 0.02	+ 0.04	- 18.02		(160,890)
Ang.	63.32	+ 7.84	+ 4.61	+ 1.83	- 0.49	+ 0.04	- 0.06	+ 13.77		(107,070)

Lorsque nous passons aux proportions de femmes francophones impliquées dans ces comparaisons, nous découvrons qu'au total des régions 54.01% de ces femmes ont des revenus équivalents à ceux de leur contreparties anglophones. Là où il y a disparité, 18.02% des femmes francophones sont, au niveau salaires, plus désavantagées qu'elles ne sont avantagées comparativement aux femmes anglophones. Traduit en fonction de notre échelle de disparités de revenus, ce désavantage se manifeste au niveau de 25% et moins de disparité de revenus tandis que les femmes francophones sont légèrement plus avantagées de 25.01 à 75% et plus de 100% de disparité de revenus. Il s'ensuit comme conclusion qu'une proportion considérable de femmes francophones (18.02%) du total de nos régions sont plus désavantagées au niveau salaires que celles qui sont avantagées face aux anglophones.

Comparativement, les représentations des femmes anglophones du total de nos régions démontrent que 63.32% d'entre elles ont un revenu semblable à celui de leurs contreparties francophones. Elles sont également plus avantagées que désavantagées en ce qui a trait à ces comparaisons de salaires, ceci par une marge de 13.77% des femmes anglophones. Au niveau de notre échelle de disparités cet avantage se manifeste surtout à l'endroit des marges de 25% ou moins de disparité de revenus tandis que sous 50 à 75% et 100% et plus de disparité un peu plus de femmes anglophones sont désavantagées plutôt qu'avantagées suite à la comparaison de leur revenus à ceux des femmes francophones. Nous pouvons donc conclure que l'avantage économique des femmes anglophones sur leurs contreparties francophones implique une proportion considérable de ces anglophones, soit 13.77%.

Il suit de ce qui est présenté ci-haut que les comparaisons pour le total de nos régions indiquent que 54.01% des francophones et 63.32% des anglophones reçoivent des salaires équivalents. Là où il existe de telles disparités 18.02% des femmes francophones plus désavantagées qu'avantagées au niveau salaire s'opposent à 13.77% des femmes anglophones qui à cet endroit leur sont plus avantagées que désavantagées. En fonction de l'échelle des disparités de revenus cette opposition se manifeste surtout à l'endroit de 25% et moins de disparité de revenus. Là où le contraire se produit, c'est-à-dire où l'avantage des francophones l'emporte sur le désavantage des anglophones, les proportions sont très peu significatives.

En fonction de notre première sous-hypothèse les comparaisons de salaires annuels moyens (1970) des femmes francophones et anglophones pour le total de nos régions révèlent que ceux des francophones sont pour la plupart semblables à ceux des anglophones et que là où il y a des différences elles sont en moyenne au détriment des francophones. Ajouté au fait que la plupart des comparaisons de ces salaires fournissent de telles disparités de revenus nous venons ainsi plus ou moins confirmer notre première sous-hypothèse à l'endroit des femmes francophones et anglophones pour le total de nos régions. Nous disons "plus ou moins" car ici les proportions de francophones plus désavantagées par rapport à celles des anglophones plus avantagées ne sont pas aussi importantes que celles découvertes chez les hommes. Elles ne sont pas aussi marquées mais demeurent tout de même considérables.

Pour compléter la confirmation de notre première sous-hypothèse à l'endroit des femmes francophones et anglophones nous devons encore une fois vérifier son application au niveau de chacune des régions de notre analyse. Nous devons de nouveau déterminer comment les distributions de disparités de revenus pour chacune des régions diffèrent de celles du total de ces régions et ceci en établissant un ordre allant de la région où il existe le plus de disparités de revenus entre femmes francophones et anglophones à celle où il en existe le moins.

La région de Montréal, d'après le tableau 4.5.3A, est l'endroit où il existe le plus de disparités de revenus entre femmes francophones et anglophones.

à Montréal:

- 27.63% des comparaisons composées de 52.8% des francophones et 57.14% des anglophones ne révèlent aucune disparité de revenus entre les femmes de ces groupes linguistiques
- au total des comparaisons les femmes francophones sont plus désavantagées qu'avantagées ceci par une marge de 23.36% des comparaisons où 20.42% des femmes francophones sont plus désavantagées qu'avantagées alors que pour leurs contreparties anglophones les avantages surpassent les désavantages de revenus pour 21.17% de cette population

- en fonction de l'échelle de disparités de revenus ce qui est révélé ci-haut se traduit en distributions qui reflètent celles du total des régions exceptés pour quelques différences en intensité et du fait que pour plus de 100% de disparité de revenus aucune comparaison n'a été révélée. Il s'ensuit que pour les comparaisons de salaires de femmes francophones et anglophones à Montréal les disparités de revenus découvertes ne sont pas aussi significatives que pour les hommes mais sont tout de même considérables.

Au deuxième rang en ce qui a trait aux disparités de revenus entre femmes francophones et anglophones nous retrouvons la région de Moncton.

à Moncton:

- 44.12% des comparaisons impliquant 48.92% des francophones et 61.04% des anglophones n'indiquent aucune disparité de revenus entre les femmes de ces groupes linguistiques
- au total des disparités de revenus les francophones sont désavantagées dans un plus grand nombre de comparaisons qu'elles ne sont avantagées soit par 8.83% des comparaisons, impliquant 30.3% des francophones plus désavantagées qu'avantagées alors que chez les anglophones 14.64% sont plus avantagées que désavantagées

- en ce qui concerne l'échelle de disparités de revenus nous retrouvons une concentration au niveau de 15% ou moins de disparités de revenus et rien en ce qui a trait à plus de 75%. De nouveau les conclusions qui peuvent être apportées à cet endroit sont les mêmes que pour le total des régions et les disparités de revenus révélées demeurent considérables.

Les comparaisons des régions de notre analyse en ce qui a trait aux disparités de revenus entre femmes francophones et anglophones placent la région de Winnipeg au troisième rang.

à Winnipeg:

- 52.63% des comparaisons impliquant 69.76% des femmes francophones et 73.12% des anglophones ne démontrent aucune disparité de revenus
- le total des disparités de revenus démontre que les femmes francophones sont plus souvent économiquement désavantagées qu'avantagées ceci par une marge de 5.26% des comparaisons impliquant un pourcentage de femmes francophones désavantagées dépassant de 11.19% celles qui sont avantagées alors que chez les femmes anglophones les avantagées surpassent les désavantagées par 10.83%
- selon l'échelle des disparités de revenus, ce qui est présenté ci-haut se traduit en des concentrations au niveau de 15 à 50% de disparité de revenus alors qu'au delà de ces pourcentages nous ne

retrouvons aucune représentation en fonction desquelles les différences d'avantages et de désavantages économiques auraient pu être calculées. Encore ici les disparités découvertes sont considérables.

Au quatrième rang en ce qui concerne les disparités de revenus qui existent entre femmes francophones et anglophones, nous retrouvons la région d'Ottawa-Hull.

à Ottawa et Hull:

- 33.56% des comparaisons qui réunissent 64.11% des femmes francophones et 69.92% des femmes anglophones ne démontrent aucune disparité de revenus
- les comparaisons totales de disparité de revenus révèlent que les femmes francophones sont un peu plus désavantagées qu'avantagées ceci par une marge de 2.01% des comparaisons où 1.68% des femmes francophones de cette région sont un peu plus désavantagées qu'avantagées. Les femmes anglophones sont un peu plus avantagées que désavantagées par une marge de 2.08%
- à l'endroit de l'échelle des disparités de revenus nous trouvons des proportions de différences d'avantages et de désavantages économiques qui sont plutôt faibles et ainsi peu significatives, les plus grandes apparaissant au niveau de 15.01% à 25% de disparité de revenus. Il s'ensuit que comme conclusion nous pouvons dire qu'il n'existe pratiquement aucune disparité de

revenus entre femmes francophones et anglophones dans la région d'Ottawa-Hull.

Au dernier rang, c'est-à-dire là où les femmes francophones sont le moins désavantagées face aux anglophones, nous retrouvons la région de Sudbury.

à Sudbury:

- 28.57% des comparaisons regroupant 31.77% des femmes francophones et 31.52% des femmes anglophones ne démontrent aucune disparité de revenus
- contrairement aux autres régions, pour Sudbury, au total des disparités de revenus, nous découvrons que les femmes francophones sont plus avantagées que désavantagées ceci par 28.58% des comparaisons impliquant 3.59% de ces femmes. Les femmes anglophones sont aussi plus avantagées que désavantagées celles-ci par une marge de 21.44% de leur population
- les particularités présentées ci-haut s'expliquent en fonction de l'échelle des disparités de revenus. Là où il y a le plus de francophones désavantagées (-14.65), comparativement aux anglophones avantagées (+25.6%), c'est dans la catégorie de 5.01 à 15% de disparités de revenus. De 15.01 à 25% les francophones (+6.63%) et anglophones (+2.88%) sont plus avantagées que désavantagées. En ce qui a trait au reste des regroupements de disparités de revenus, sauf sous 75.01 à 100% de disparités de

revenus où il n'y a pas de comparaisons, nous retrouvons des femmes francophones plus avantagées que désavantagées qui se comparent à des femmes anglophones plus désavantagées qu'avantagées

- donc pour la région de Sudbury, les distributions selon l'échelle de disparités de revenus révèlent que les femmes francophones sont plus souvent avantagées comparativement à des femmes anglophones qui leur sont plus désavantagées. C'est surtout à l'endroit des disparités de plus de 15% que se manifeste l'avantage francophone tandis que l'avantage anglophone se situe surtout sous 5.01 à 15% de disparités de revenus. Dans une majorité des cas, donc, les femmes francophones sont plus avantagées que les femmes anglophones, même si la plus grande partie des femmes anglophones sont légèrement avantagées par rapport aux francophones.

Nous voyons donc que pour la plupart des régions, sauf Winnipeg, la plupart des comparaisons de revenus des femmes francophones et anglophones fournissent des disparités de revenus. Pour ces endroits, sauf Ottawa-Hull et Sudbury, ces disparités sont au détriment des femmes francophones, ceci par des proportions qui sont considérables même si elles ne sont pas aussi significatives que révélées pour les hommes de ces groupes linguistiques. En ce qui a trait ainsi à notre première sous-hypothèse nous pouvons affirmer que l'analyse des disparités de revenus annuels moyens (1970) entre salariées francophones et anglophones de sexe féminin pour le total des régions de notre analyse ainsi que les régions de Montréal, Moncton et Winnipeg démontre que:

- a) la plupart des comparaisons contrôlées fournissent des disparités de revenus et que celles-ci sont au détriment des francophones
- b) ces différences affectent des proportions considérables des populations francophones
- c) en moyenne les revenus annuels moyens des femmes francophones sont considérablement inférieurs à ceux de leur contreparties anglophones.

La région d'Ottawa-Hull révèle des disparités qui permettent de conclure qu'il n'existe aucune différence de salaires entre les femmes francophones et anglophones de cette région. Dans le cas de Sudbury, particulièrement au niveau de l'échelle des disparités de revenus, cette analyse révèle des différences de salaires qui sont plutôt à l'avantage des femmes francophones.

4.5.4 Analyse des disparités de revenus entre salariées allophones et anglophones de sexe féminin:

Le tableau 4.5.4 à la page suivante présente pour les cinq régions de notre analyse les pourcentages de comparaisons ainsi que de salariées allophones et anglophones de sexe féminin impliquées dans ces comparaisons selon les disparités de revenus qui existent entre elles. Pour déterminer s'il existe effectivement des disparités de revenus entre les femmes de ces groupes linguistiques à l'intérieur des régions en question nous avons comme dans tous les cas précédents abrégé le tableau 4.5.4 sous la forme du tableau 4.5.4A

Tableau 4.5.4A Répartition, en différences de pourcentages d'avantages et de désavantages économiques, des comparaisons ainsi que de femmes allophones et anglophones salariées de 15 ans et plus impliquées dans ces comparaisons, contrôlée selon l'âge, le niveau d'éducation et le groupe occupationnel, par l'échelle des pourcentages de disparités des revenus annuels moyens (1970), pour les cinq R.M.R. de notre analyse, recensement de 1971.

Comparaisons et groupes comparés	Echelle des pourcentages de disparités de revenus								
	0	5.01	15.01	25.01	50.01	75.01	plus	Total	N
		à 15	à 25	à 50	à 75	à 100	de 100		
WINNIPEG									
Comp.	56.58	0.00	- 7.32	+ 2.44	+ 0.81	-	+ 0.81	- 3.26	(123)
Allo.	56.63	- 13.31	- 3.23	- 1.15	+ 0.08	-	+ 0.21	- 17.40	(11,905)
Ang.	65.58	+ 13.09	+ 0.89	- 0.41	- 0.05	-	- 0.19	+ 13.33	(27,700)
SUDBURY									
Comp.	26.09	- 8.69	+ 8.69	- 8.70	+ 13.04	-	-	+ 4.34	(23)
Allo.	25.48	- 2.55	+ 17.20	- 7.64	+ 19.11	-	-	+ 26.12	(785)
Ang.	57.85	+ 0.22	- 4.03	+ 5.16	- 3.14	-	-	- 1.79	(2,230)
OTTAWA-HULL									
Comp.	22.95	- 13.12	- 18.03	- 6.55	+ 3.28	-	-	- 34.42	(61)
Allo.	28.49	- 18.94	- 18.94	- 3.49	+ 8.09	-	-	- 33.28	(2,720)
Ang.	44.89	+ 28.06	+ 4.77	+ 0.39	- 1.58	-	-	+ 31.64	(23,080)
MONTREAL									
Comp.	23.59	- 15.38	- 14.36	- 7.69	0.00	+ 1.03	-	- 36.40	(195)
Allo.	32.51	- 19.76	- 11.77	- 14.63	+ 0.05	+ 0.16	-	- 45.95	(28,070)
Ang.	58.24	+ 13.67	+ 4.22	+ 0.92	- 0.03	- 0.27	-	+ 18.51	(47,770)
MONCTON									
Comp.									
Allo.									
Ang.									
TOTAL									
Comp.	27.61	- 9.95	- 11.44	- 4.48	+ 1.49	+ 0.50	+ 0.25	- 23.63	(402)
Allo.	38.71	- 17.63	- 9.36	- 8.80	+ 0.91	+ 0.10	+ 0.06	- 34.72	(43,480)
Ang.	57.19	+ 16.50	+ 3.24	+ 0.60	- 0.47	- 0.13	- 0.05	+ 19.69	(100,780)

Comme toujours nous passerons du général au particulier. En ce qui concerne le total des régions, nous découvrons d'abord que 27.61% des comparaisons révèlent aucune disparité de revenus. Au total des disparités de revenus, les femmes allophones sont face à leur contrepartie anglophone plus économiquement désavantagées qu'avantagées et ceci par une marge de 23.63% des comparaisons. A l'endroit de l'échelle des disparités de revenus ce désavantage en termes de comparaisons existe là où les pourcentages de disparités sont de 50% et moins tandis que pour plus de 50% de disparité c'est l'avantage des femmes allophones qui se manifeste par de légers surplus de comparaisons. Il s'ensuit que comme conclusion, la plupart des comparaisons, environ 72.39%, fournissent des disparités de revenus entre femmes allophones et anglophones et que ces comparaisons révèlent des disparités de revenus au détriment des allophones dans une majorité de 23.65% des comparaisons.

Les proportions de femmes allophones impliquées dans ces comparaisons pour le total de nos régions indiquent que 38.71% d'entre elles ne démontrent aucune disparité de revenus face à leur contreparties anglophones. Là où il y a effectivement disparité de revenus 34.72% des femmes allophones sont économiquement plus désavantagées qu'avantagées comparativement aux femmes anglophones. Sur l'échelle des disparités de revenus ce désavantage se manifeste à l'endroit de 50% et moins de disparités de revenus tandis qu'au delà de ce point les femmes allophones sont légèrement plus avantagées que désavantagées de façon peu significative. En ce qui a trait à notre première sous-hypothèse nous pouvons ainsi conclure qu'une proportion

considérable des femmes allophones (34.72%) du total de nos régions sont au niveau salaire plus désavantagées qu'avantagées vis-à-vis leurs contreparties anglophones.

A l'endroit des femmes anglophones du total de nos régions 57.19% d'entre elles ont un revenu semblable à celui des femmes allophones. Au total des disparités de revenus elles sont plus avantagées que désavantagées par une marge de 19.69% des femmes anglophones. A l'endroit de l'échelle de disparités de revenus cet avantage existe là où il y a 50% et moins de disparités de revenus surtout de 5.01% à 15% de disparités alors que le désavantage est manifesté en des proportions peu significatives là où il y a plus de 50% de disparités de revenus. Il s'ensuit tout de même que l'avantage économique des femmes anglophones sur leurs contreparties allophones implique une proportion considérable de ces anglophones, soit 19.69%.

Ce qui vient d'être présenté ci-haut révèle que 38.71% des femmes allophones comparé à 57.19% des femmes anglophones pour le total de nos régions n'éprouvent aucune disparité de revenus les unes envers les autres. Là où il y a effectivement disparité de revenus 34.72% des femmes allophones qui au niveau salaire sont plus désavantagées qu'avantagées s'opposent à 19.69% des femmes anglophones qui à cet endroit leur sont plus avantagées que désavantagées. D'après l'échelle des disparités de revenus cette opposition se manifeste là où il y a 50% et moins de disparités de revenus et elle est plus grande pour 5.01% à 15% de disparités de revenus. Où le contraire se produit et qu'ainsi l'avantage des allophones se manifeste, c'est-à-dire à plus de 50% de disparités de revenus, les proportions sont très peu significatives.

A l'endroit de notre première sous-hypothèse nous pouvons dire que les comparaisons des salaires annuels moyens (1970) des femmes allophones et anglophones pour le total de nos régions révèlent que les revenus d'une proportion considérable des allophones sont semblables à ceux de plus de la moitié des anglophones. Là où il y a disparité de revenus elle est en moyenne au détriment des allophones. Ajouté à ce qui fut déjà découvert, c'est-à-dire que la plupart des comparaisons fournissent des disparités de revenus, nous venons ainsi confirmer notre première sous-hypothèse à l'endroit des femmes allophones et anglophones pour le total de nos régions.

Comme dans tous les cas précédent, pour compléter la confirmation de cette sous-hypothèse à l'endroit de ces femmes nous devons vérifier son application en ce qui a trait à chacune des régions de notre analyse. Encore une fois ceci doit se faire en notant comment les distributions de disparités de revenus pour chacune des régions diffèrent de celles vues ci-haut pour le total de ces régions. Nous procéderons en commençant par la région où il existe le plus de disparités de revenus entre femmes allophones et anglophones.

D'après le tableau 4.5.4A l'endroit où il existe le plus de disparités de revenus entre les femmes allophones et anglophones est la région métropolitaine de Montréal.

à Montréal:

- 23.59% des comparaisons réunissant 32.51% des allophones et 58.24% des anglophones ne démontrent aucune disparité de revenus entre les femmes de ces groupes linguistiques

- au total des comparaisons les femmes allophones sont désavantagées dans un plus grand nombre de comparaisons soit 36.4%, impliquant 45.95% de ces femmes allophones plus désavantagées qu'avantagées comparativement à 18.51% des femmes anglophones qui, elles, sont plus avantagées que désavantagées

- au niveau de l'échelle des disparités de revenus le tout se traduit en distributions très semblables à celles du total des régions sauf dans le cas de plus de 100% de disparité de revenus où il n'y a pas de comparaison. Il s'ensuit que les conclusions apportées à l'endroit des disparités de revenus entre femmes allophones et anglophones de la région de Montréal sont semblables à celles révélées pour le total des régions.

Au deuxième rang en ce qui a trait aux disparités de revenus entre femmes allophones et anglophones nous trouvons la région d'Ottawa-Hull.

à Ottawa et Hull:

- 22.95% des comparaisons impliquant 28.49% des allophones et 44.89% des anglophones ne révèlent aucune disparité de revenus entre les femmes de ces groupes linguistiques

- en ce qui concerne le total des disparités de revenus les femmes allophones sont désavantagées dans un plus grand nombre de comparaisons qu'elles ne sont avantagées ceci par une marge de 34.42% des comparaisons réunissant 33.28% des femmes allophones plus désavantagées qu'avantagées et 31.64% de femmes anglophones qui au niveau salaire leur sont plus avantagées que désavantagées

- en fonction de l'échelle des disparités de revenus le désavantage allophone versus l'avantage anglophone se trouve là où il y a 50% et moins de disparités, surtout à 25% et moins, tandis que l'avantage allophone versus le désavantage anglophone se trouve de 50.01% à 75% de disparité. Au delà de cette différence les cellules sont vides. Encore une fois les conclusions tirées de ces distributions demeurent les mêmes que pour le total des régions.

Toujours en ce qui concerne les disparités de revenus entre femmes allophones et anglophones la région de Winnipeg se place au troisième rang.

à Winnipeg:

- 36.58% des comparaisons impliquant 56.55% des femmes allophones et 65.58% des femmes anglophones ne révèlent aucune disparité de revenus
- au total, là où il y a effectivement de telles disparités, les femmes allophones sont plus désavantagées qu'avantagées par une marge de 3.26% des comparaisons regroupant 17.4% de ces femmes allophones plus désavantagées qu'avantagées qui se comparent à 13.33% des femmes anglophones qui au niveau salaire leur sont plus avantagées que désavantagées
- en ce qui concerne l'échelle des disparités de revenus le désavantage allophone oppose l'avantage anglophone dans les

catégories de 25% et moins de disparités surtout où celles-ci sont de 15% et moins. Au delà de 25% de disparité de revenus, sauf pour le cas de 75.01 à 100% où il n'y a pas de comparaisons, nous retrouvons des échanges de désavantages (25.01 à 50%) et d'avantages appartenant aux allophones ceci par des proportions peu significatives. Les conclusions tirées de tout ceci sont les mêmes que pour le total des régions sauf que pour Winnipeg les différences ne sont pas aussi significatives mais demeurent tout de même considérables.

La région de Sudbury se place au quatrième rang en ce qui a trait aux disparités de revenus qui existent entre femmes allophones et anglophones.

à Sudbury:

- 26.09% des comparaisons impliquant 25.48% des allophones et 57.85% des anglophones ne révèlent pas de disparité de revenus entre les femmes de ces groupes linguistiques
- en ce qui concerne le total des disparités de revenus les allophones sont plus avantagées que désavantagées par une marge de 4.34% des comparaisons impliquant 26.12% de ces femmes allophones comparativement à 1.79% des femmes anglophones qui leur sont plus désavantagées qu'avantagées
- en fonction de l'échelle des disparités de revenus cet avantage allophone versus le désavantage anglophone se manifeste surtout

de 15.01 à 25% et 50.01 à 75% de disparités de revenus tandis que le contraire existe là où il y a 5.01 à 15% et 25.01 à 50% de disparités de revenus. Au delà de 75% de disparités de revenus aucune comparaison n'est ressortie.

- il suit de ce qui est présenté ci-haut qu'à Sudbury les femmes allophones sont plus souvent avantagées comparativement à des femmes anglophones qui leurs sont plus désavantagées. Nous concluons ainsi qu'à cet endroit les disparités de revenus entre femmes allophones et anglophones sont plutôt au détriment des anglophones.

En ce qui concerne Moncton, les tentatives de comparer les salaires de femmes allophones et anglophones n'ont révélé aucune comparaison. Ainsi il est impossible de tirer quelques conclusion que ce soit en ce qui a trait aux disparités de revenus entre femmes allophones et anglophones à Moncton.

En fonction de notre première sous-hypothèse en ce qui a trait à chacune des régions de notre analyse, la plupart des comparaisons de salaires des femmes allophones et anglophones ont révélé des disparités de revenus, à l'exception de Moncton pour laquelle de telles comparaisons se sont avérées impossibles. Ces disparités se sont démontrées au détriment des allophones par de proportions significatives, sauf dans le cas de Sudbury où elles sont plutôt au détriment des femmes anglophones. Ces découvertes viennent s'ajouter à celle du total de nos régions et permettent d'affirmer que l'analyse des

disparités de revenus annuels moyens (1970) entre salariées allophones et anglophones de sexe féminin pour le total des régions ainsi que les régions de Montréal, Ottawa-Hull et Winnipeg révèlent que:

- a) la plupart des comparaisons contrôlées fournissent des disparités de revenus et que celles-ci sont au détriment des allophones
- b) ces différences affectent des proportions significatives des femmes allophones
- c) en moyenne les revenus annuels moyens des femmes allophones sont significativement inférieurs à ceux de leurs contreparties anglophones.

Ajoutant ainsi ces conclusions à celles tirées à l'endroit des salariées francophones et anglophones de sexe féminin nous venons confirmer notre première sous-hypothèse en ce qui a trait aux femmes de notre analyse, sauf pour les femmes francophones des régions d'Ottawa-Hull et Sudbury de même que pour les femmes allophones de Moncton et Sudbury. Ceci vient en effet compléter la vérification de cette première sous-hypothèse.

4.6 Résumé et considérations:

Par l'entremise des contrôles qui leurs sont inhérents, les analyses des données du recensement de 1971 effectuées à l'intérieur de ce présent chapitre ont démontré qu'il existe effectivement des disparités

de revenus annuels moyens (1970) entre francophones et anglophones ainsi qu'allophones et anglophones, ceci aussi bien chez les hommes que chez les femmes. Il est vrai, par contre, que ces analyses ont démontré que les hommes sont plus souvent affectés par des disparités de revenus que les femmes. En effet, si en fonction du total de nos régions nous tentons d'établir un ordre aux désavantages de revenus comparativement à leurs contreparties anglophones, les hommes allophones sont les plus désavantagés suivis des hommes francophones, des femmes allophones et enfin des femmes francophones.

Il y eut également des endroits où nous n'avons pas pu évaluer les différences de salaires entre groupes linguistiques, notamment le cas des comparaisons allophones-anglophones pour Moncton, d'autres où il y avait très peu de disparités de revenus et certains où les disparités de revenus qui existent sont au détriment des anglophones. La région de Sudbury révélait les plus remarquables de ces cas avec peu de différences de salaires entre hommes francophones et anglophones ainsi que des disparités à l'avantage des femmes francophones lorsque les salaires de celles-ci sont comparés à ceux de leurs contreparties anglophones, et au détriment des anglophones comparées aux allophones. Nous n'avons pas tenté d'expliquer ces phénomènes. Il se peut que le simple fait que la région de Sudbury soit dépendante d'une économie animée par des industries surtout de type primaire vienne, par exemple, expliquer le peu de différences de salaires entre hommes francophones et anglophones.

Nous pourrions à ce moment entrer dans plus de détails en ce qui a trait aux disparités de revenus entre hommes ainsi que femmes des groupes linguistiques de notre analyse, de même que dans des comparaisons des situations de ces groupes à l'intérieur des diverses régions pour lesquelles ces différences ont été examinées. Les tableaux qui nous ont justement permis de vérifier notre première sous-hypothèse sont certainement propices à de telles analyses. Il demeure, par contre, que ces examens détaillés sont inhérents aux vérifications de notre deuxième et troisième sous-hypothèses. Des analyses de corrélations partielles ainsi que de corrélations Pearson permettront de telles vérifications détaillées à l'intérieur de la section qui suit.

SECTION V: ANALYSES DE CORRELATIONS

5.1 Le but:

Le chapitre précédent nous a permis de vérifier notre première sous-hypothèse à l'endroit des salariés francophones et anglophones ainsi qu'allophones et anglophones des cinq régions de notre analyse, séparément pour les hommes et les femmes de ces populations. Ceci ne fut qu'une première étape à la confirmation de notre hypothèse de base, cherchant à établir si les francophones et allophones face aux anglophones sont victimes de discrimination salariale à l'intérieur du marché du travail canadien. En effet, deux autres sous-hypothèses demeurent à vérifier. La première cherche à déterminer les effets du sexe des salariés sur les disparités de revenus qui existent entre francophones et anglophones ainsi qu'entre allophones et anglophones. La seconde s'adresse aux effets de la concentration régionale de francophones et allophones vis-à-vis les anglophones sur les disparités de revenus qui existent entre ces groupes linguistiques.

La présentation de ces sous-hypothèses (à la section 3.4, sous-hypothèses B et C) suggère que nous pourrions les vérifier en réexaminant sous de nouvelles perspectives les tableaux présentés au chapitre précédent. Ceci pourrait par contre s'avérer répétitif, servant tout simplement à signaler des choses qui avaient été mises en évidence au chapitre précédent ou pourraient l'être suite à diverses comparaisons de ces tableaux. Afin d'éviter de tels retours à des distributions déjà examinées nous avons opté pour une vérification cherchant à établir

diverses corrélations entre variables choisies. Les méthodes permettant de tels développements seront la corrélation Pearson et la corrélation partielle.

Il est à signaler que par l'entremise de ces méthodes corrélatives nous présenterons divers tableaux dont les informations nous permettront de vérifier simultanément notre deuxième et troisième sous-hypothèses. Pour ce faire, les variables parmi lesquelles nous voulons établir des corrélations Pearson ou partielles doivent être d'échelle à intervalles ou proportionnelles (ratio). Les variables sexe, proportions régionales francophones-anglophones ou allophones-anglophones et disparités de revenus entre francophones et anglophones ou allophones et anglophones, variables qui doivent servir à établir de telles corrélations, ne rencontrent pas ces critères d'application et ainsi doivent subir quelques transformations afin de les rendre conformes à cette règle. Ce qui suit expose le problème que pose chacune de ces variables face à ces méthodes corrélatives et explique les transformations qu'elles ont dû subir pour les rendre conformes à la règle de base des corrélations Pearson et partielles.

D'abord la variable sexe telle que représentée dans nos données de base est d'échelle nominale, c'est-à-dire que la valeur attribuée à chacun d'eux sert simplement à les identifier. Ces valeurs ne sont donc pas représentatives d'intervalles servant, par exemple, à discerner la force d'un sexe par rapport à l'autre ou la supériorité ou infériorité d'un sur l'autre. Il est même très difficile dans quelque contexte que ce soit de parler de la variable sexe en terme d'intervalle ou ratio ce

qui vient ainsi compliquer nos intentions d'analyses corrélatives impliquant cette variable.

Il existe par contre une méthode qui contourne de telles complications face à des variables d'échelle nominale difficiles à considérer comme à intervalle. Celle-ci transforme de telles variables en "variables factices" faisant qu'elles peuvent être considérées à intervalles même si en réalité elles ne le sont pas. En ce qui concerne notre variable sexe ceci consiste d'abord à donner la valeur "zéro" à l'identification des femmes et la valeur "un" pour identifier les hommes. Par la suite toute interprétation de coefficients de corrélation établissant un lien entre le sexe et disons une autre variable serait faite comme si être plus homme que femme ou plus femme qu'homme avait tel ou tel effet sur cette autre variable. En réalité il est évidemment impossible de parler en fonction de tels critères, mais assumer des degrés à la variable sexe lui accorde une qualité intervalle qui permet de l'utiliser dans des analyses corrélatives. Ainsi par l'application de "variables factices" nous pourrions déterminer les effets qu'être homme ou femme ont sur d'autres variables.

Les variables proportions régionales, francophones-anglophones ainsi qu'allophones-anglophones, ne font pas partie du répertoire de nos données de base. Il est tout de même possible de créer ces variables. Pour ce faire nous devons d'abord nous référer à des publications du recensement de 1971 afin de déterminer les proportions de francophones vis-à-vis les anglophones de mêmes que celles des allophones vis-à-vis

les anglophones à l'intérieur de chacune des régions de notre analyse. Le tableau suivant démontre ce que nous avons obtenu comme proportions francophones-anglophones et allophones-anglophones pour chacune de ces régions.

Il est d'abord à signaler à l'endroit de ce tableau de proportions que celles-ci ont été calculées en fonction de la population totale de chacune de ces régions et non en fonction de leurs populations de salarié(e)s. La raison pour ceci est que, pour nos fins, la population totale doit servir à identifier les effets que peuvent avoir les proportions totales francophones-anglophones et allophones-anglophones sur les disparités de revenus qui existent entre les salarié(e)s de ces groupes linguistiques. Nous voulons également signaler que nous ne faisons pas de distinctions de proportions pour les populations masculines et féminines, la raison pour ceci étant, comme le tableau ci-haut l'indique d'ailleurs, que les proportions francophones-anglophones et allophones-anglophones respectivement pour les hommes et femmes varient très peu de celles de leur totalité.

Le problème qui se pose avec les variables pourcentages de disparités de revenus entre salariés francophones et anglophones ainsi qu'entre salariés allophones et anglophones découlent de notre échelle des pourcentages de disparités de revenus créée au début du chapitre précédent. Les intervalles de cette échelle ne sont pas tous de mêmes écarts, facteur qui fait que comme telles ces variables ne peuvent pas servir à des corrélations Pearson ou partielles. Nous pouvons par contre les transformer de façon à ce que ces intervalles soient uniformes et

Tableau 5.1 Population et proportions anglophones, francophones et allophones et ratio francophones-anglophones, allophones-anglophones selon le sexe, pour les cinq R.M.R. de notre analyse, recensement de 1971.

	Anglophones		Francophones		Allophones		ratio fr/ang	ratio allo/ang
	N	%	N	%	N	%		
WINNIPEG								
Total	540,265		382,495	70.8	30,605	5.7	0.08	0.33
Hommes	263,750		186,570	70.7	10,640	5.6	0.08	0.33
Femmes	276,515		195,920	70.9	15,965	5.8	0.08	0.33
SUDBURY								
Total	155,425		84,480	54.4	49,570	31.9	0.59	0.25
Hommes	80,435		43,935	54.6	25,060	31.2	0.57	0.26
Femmes	74,990		40,545	54.1	24,510	32.7	0.60	0.24
OTTAWA-HULL								
Total	602,510		340,240	56.5	220,335	36.6	0.65	0.12
Hommes	296,295		167,235	56.4	107,195	36.2	0.64	0.13
Femmes	306,215		173,010	56.5	113,135	36.9	0.65	0.12
MONTREAL								
Total	2,743,210		595,395	21.7	1,819,640	66.3	3.05	0.55
Hommes	1,345,360		289,780	21.5	887,040	65.9	3.06	0.58
Femmes	1,397,845		305,610	21.9	932,600	66.7	3.04	0.52
MONCTON								
Total	71,415		48,515	67.9	22,090	30.9	0.45	0.02
Hommes	34,715		23,595	68.0	10,690	30.8	0.45	0.02
Femmes	36,700		24,925	67.9	11,400	31.1	0.46	0.01

ceci nous le ferons tout simplement en abandonnant l'échelle des pourcentages de disparités de revenus créée au début du chapitre précédent pour en somme revenir aux indicateurs bruts ou non-regroupés des pourcentages de disparités de revenus. La seule exception à ce retour est que les disparités de revenus allant de -5 à +5 pourcent équivaldront toujours à 0% de disparités de revenus, la raison pour ceci étant que nous avons choisi de les considérer ainsi tout au long de notre analyse. Cette considération ne vient pas compliquer nos analyses car implicitement ces variables indiquant les pourcentages de disparités de revenus entre francophones et anglophones ainsi qu'entre allophones et anglophones demeurent d'échelles à intervalles.

5.2 Stratégie analytique concernant les corrélations.

Tout au long de cet exercice nous avons maintenu une stratégie analytique qui passait du général, total des régions de notre analyse, pour ensuite toucher au particulier, chacune de ces régions. Cette même stratégie doit également être appliquée à la vérification de nos deuxième et troisième sous-hypothèses. La corrélation partielle avec sa capacité de démontrer les corrélations entre deux variables tout en contrôlant ou ajustant pour les effets d'une ou plusieurs autres variables doit d'une part surtout servir à des analyses qui se veulent générales. D'autre part, la corrélation Pearson avec sa capacité d'établir de simples corrélations entre deux variables servira surtout à des analyses qui se veulent plus particulières. Ces distinctions corrélation partielle "général" et corrélation Pearson "particulier" se manifesteront d'avantages au moment où nous entreprendrons ces analyses.

Nous avons également maintenu au long de cet exercice une approche qui d'abord examinait les disparités de revenus entre francophones et anglophones pour ensuite faire de même pour les allophones et anglophones, et ceci séparément pour les hommes et les femmes. A l'endroit des analyses à suivre cette stratégie doit prendre une nouvelle allure. Etant donné que la vérification de nos deuxième et troisième sous-hypothèses exige des analyses qui doivent également permettre la comparaison des situations des salaires des francophones face aux anglophones à celles des allophones face aux anglophones il s'ensuit que notre stratégie doit permettre de prendre ces éléments en considération. Donc, chacune des analyses corrélatives entreprise pour francophones et anglophones sera suivie d'une même analyse pour allophones et anglophones. Ensuite les coefficients de corrélation qui découlent de ces opérations seront comparés nous permettant, entre autres, de comparer les disparités de revenus francophones-anglophones et allophones-anglophones. Il est cependant à noter que contrairement aux analyses entreprises jusqu'à présent, la plupart des analyses corrélatives à suivre ne se feront pas séparément pour les hommes et les femmes. Plutôt la variable sexe sera directement incorporée dans ces corrélations faisant en sorte que l'impact de celle-ci sur les variables disparités de revenus pourra être mesuré. Le propos de notre deuxième sous-hypothèse cherchant à établir les effets du sexe des salariés sur les disparités de revenus qui existent entre francophones-anglophones ainsi qu'allophones-anglophones nous amène à cette démarche.

Peu importe la méthode d'analyse utilisée, soit la corrélation Pearson ou partielle, l'interprétation des données statistiques

produites par ces applications se fera relativement de la même façon, sauf que dans le cas de corrélations partielles les ajustements pour les effets de variables additionnelles devront être notés. En effet, dans chacune de ces applications, des coefficients de corrélations R seront d'abord produits. Ceux-ci établiront les rapports ou liens qui existent entre deux variables, liens qui dans le cas de corrélations partielles seront ajustés pour tenir compte des effets de variables contrôles. Ces coefficients R pourront se situer entre et incluant -1.0 et $+1.0$ où ces maxima représentent respectivement des corrélations négatives et positives qui soient parfaites. Un R de zéro "0" indique qu'il n'y a tout simplement pas de liens entre les variables en question. Un coefficient de $-.5000$ par exemple démontre que la corrélation entre deux variable est en sorte que lorsque la valeur d'une des deux variables augmente la seconde diminue. Lorsque le coefficient est de $+.5000$, par exemple, le fait qu'une des deux variables augmente fait que la second augmente aussi. Sur une échelle de 0.00 à 1.00 , la force des liens négatifs ou positifs est de $.5000$.

Il est à noter que les variables pourcentages de disparités de revenus, soit entre francophones et anglophones ou entre allophones et anglophones, seront impliquées dans toutes les corrélations à suivre. Bien que nous avons abandonné l'échelle des pourcentages de disparités de revenus présentée au chapitre précédent, il demeure que ces taux se placent sur une échelle négative et positive de disparités, avec un point zéro qui indique aucune disparité de revenus. Dans le cas, par exemple, de comparaisons des salaires de francophones à ceux

d'anglophones, les taux négatifs, en fonction de notre analyse, représentent toujours les niveaux de désavantages ou de détriments salariaux des francophones tandis que les taux positifs représentent les niveaux d'avantages salariaux des francophones vis-à-vis les anglophones.

Les distinctions présentées ci-haut posent certains problèmes en ce qui a trait à l'interprétation de corrélations, Pearsons ou partielles, impliquant une des variables pourcentage de disparités de revenus. Imaginons pour le moment une corrélation établissant le lien qui existe entre les taux de disparités de revenus entre salariés francophones et anglophones et le sexe de ces salarié(e)s. Le coefficient de corrélation R produit est de $-.4000$. Ceci veut dire, d'une part, que lorsque la valeur des taux de disparités de revenus augmente, la valeur de la variable sexe diminue; d'autre part, lorsque la valeur de la variable sexe augmente, celle des taux de disparités de revenus diminue. Déjà, un problème se pose à l'endroit des descriptions de liens impliquant la variable taux de disparités de revenus. Etant donné l'échelle négative-positive des pourcentages de disparités de revenus qu'entend-on par le fait que ceux-ci diminuent ou augmentent?

Pour éviter la confusion qui pourrait s'ensuivre nous avons adopté un point de référence en fonction duquel les liens établis seront toujours situés. Le choix logique est le point zéro de l'échelle des pourcentages de disparités de revenus, celui qui indique une disparité de revenus nulle. Nous présentons ici à titre d'exemple ce que cette

référence implique dans le cas de la corrélation assumée ci-haut, celle avec le R de $-.4000$.

- lorsque les taux de disparités de revenus entre salarié(e)s francophones et anglophones augmentent, vers le côté positif de l'échelle des pourcentages de disparités de revenus, la valeur de la variable sexe diminue. De même, lorsque la valeur de la variable sexe augmente, les taux de disparités de revenus diminuent, vers le côté négatif de l'échelle des pourcentages de disparités de revenus. Sur une échelle allant de 0.00 à 1.00 la force de ces liens est de $.4000$.

Cette description présente les résultats de mesures relatives de disparités de revenus à l'intérieur desquels la variable sexe intervient. Ces mesures déterminent comment les disparités de revenus des hommes francophones face à leurs confrères anglophones se comparent à celles de femmes francophones face aux femmes anglophones, et vice versa. Tenant compte des transformations factices subies par la variable sexe, où la valeur "1" fut attribuée aux hommes et zéro "0" aux femmes, les liens décrits ci-haut indiquent que comparativement les pourcentages de disparités de revenus sont plus élevés, vers le côté positif de l'échelle des disparités de revenus, pour les femmes et plus bas, vers le côté négatif, pour les hommes. Ceci ne veut pas nécessairement dire que les femmes sont avantagées et les hommes désavantagés. Les femmes et les hommes francophones peuvent tous deux être avantagés ou désavantagés à l'endroit de leurs contreparties anglophones. Ainsi il vaut mieux dire que les femmes sont proportionnellement plus avantagées comparativement aux hommes qui leur sont moins avantagés, ou qu'elles sont moins désavantagées et les hommes plus désavantagés.

Bien que les qualificatifs de cette dernière description soient synonymes, dans le sens que "plus désavantagé" qualifie la même situation que "moins avantage", les utiliser de façon interchangeable pourrait créer certaines confusions. Parler en termes d'avantages serait préférable étant donné que plus et moins avantage décrit des situations qui vont dans le même sens, positif et négatif, que les taux de disparités de revenus. Malheureusement ces qualificatifs ne reflètent pas ce qui fut découvert au chapitre précédent, c'est-à-dire que peu importe leur sexe les francophones et allophones étaient victimes de désavantages salariaux à l'endroit des anglophones, du moins en ce qui a trait au total des régions de notre analyse. Il s'ensuit ainsi que dans toutes les analyses de corrélations à suivre nous parlerons surtout en termes de désavantages. Le problème que ceci pose par contre est que "plus désavantagé" et "moins désavantagé" semble aller à l'encontre des taux positifs-négatifs de disparités de revenus. Nous devons nous souvenir que "moins désavantagé" indiquera des disparités vers le côté positif de l'échelle des taux de disparités de revenus et "plus désavantagé" du côté négatif de cette échelle. Voici donc comment une telle interprétation serait présentée à l'endroit de notre corrélation exemple ($R = -.4000$):

- la corrélation en question démontre que dans la moyenne des régions de notre analyse, les femmes francophones faces à leurs consoeurs anglophones sont proportionnellement moins désavantagées au niveau salarial que ne le sont les hommes francophones à l'endroit de leurs confrères anglophones. Ceci peut se dire de la façon inverse, c'est-à-dire que les hommes francophones face aux hommes anglophones sont plus désavantagés

au niveau salarial que ne le sont les femmes francophones à l'endroit des femmes anglophones.

Il est à noter que les présentations fournies ci-haut ne reflètent pas exactement la façon dont les interprétations à suivre seront présentées. Celles-ci dépendront, d'une part, avec quelle variable les taux de disparités de revenus seront liés, soit le sexe ou les proportions régionales des populations comparées, et d'autre part, de quelle sous-hypothèse nous traiterons. Peu importe, les étapes et le vocabulaire, plus ou moins désavantagé, décrits ci-haut feront partie de leur interprétations. A mesure que celles-ci se développeront, les liens entre "plus désavantagé" et diminution vers le côté négatif de l'échelle de disparités de revenus, ainsi qu'entre "moins désavantagé" et augmentation vers le côté positif de l'échelle s'éclairciront. Ceci dit, poursuivons la présentation des informations qui feront partie des tableaux de corrélations Pearson ou partielles.

Ces tableaux produiront également les N en jeu dans l'établissement de chaque corrélation. A l'endroit de notre analyse ces N ne représenteront pas les nombres de francophones, allophones ou anglophones impliqués, mais plutôt les nombres de comparaisons où ces groupes linguistiques interviennent dans l'établissement des disparités de revenus qui existent entre francophones-anglophones ou allophones-anglophones. Ces N ne seront en grande partie que de valeurs informatives destinées à nous permettre d'établir le seuil de signification ou le niveau de confiance où nous jugerons que la probabilité qu'une corrélation soit due au hasard est assez petite pour

justifier le rejet de l'hypothèse nulle. En autres mots le nombre de comparaisons nous permettra d'établir le niveau de probabilité en fonction duquel nous choisirons d'accepter une corrélation comme n'étant pas due au hasard.

Les tableaux de disparités de revenus présentés au chapitre précédent ont démontré que pour le total des régions le nombre de comparaisons impliquées dans les calculs de disparités de revenus entre francophones-anglophones ainsi qu'allophones-anglophones, ceci séparément pour les hommes et les femmes, dépassait 400. Etant donné ce nombre de cas relativement élevé nous avons choisi de déterminer notre seuil de signification à .01 en ce qui a trait à l'acceptation ou au rejet de corrélations. Ceci veut dire que pour qu'une corrélation soit acceptée comme étant significative son indicateur de probabilité P ne devra pas dépasser .01. Cet indicateur de probabilité P est le dernier élément d'information produit par les corrélations Pearson et partielles. Il indique la probabilité qu'une corrélation soit due au hasard. En ce qui concerne les corrélations à suivre un P de .07 mènerait au rejet de la signification de la corrélation en question car due au hasard sept fois sur cent dépasse notre seuil de .01 soit d'une fois sur cent. Par contre, un P de .001 ferait que la corrélation serait acceptée comme étant suffisamment significative, ceci par le fait qu'elle est due au hasard seulement une fois sur mille. Afin de mieux comprendre ce que tous ces indicateurs de corrélations révèlent nous examinons comment ils se manifestent dans une analyse de corrélations partielles impliquant les francophones et anglophones.

5.3 Analyses de corrélations partielles:

Nous examinerons d'abord les résultats d'une corrélation partielle de premier ordre établissant les liens entre les pourcentages de disparités de revenus entre salariés francophones et anglophones et les proportions régionales des populations francophones face aux anglophones lorsque les effets du sexe de ces salarié(e)s sont contrôlés. Ces résultats révéleront d'une part des informations générales en fonction du sexe des salariés francophones et anglophones étant donné que les effets de cette variable sont contrôlés et, d'autre part, des renseignements plus particuliers en ce qui a trait aux proportions régionales de francophones face aux anglophones étant donné que celles-ci sont des variables indépendantes. Nous examinerons ensuite les résultats d'une seconde corrélation partielle de premier ordre qui elle cherche à établir des liens entre les disparités de revenus qui existent entre salariés allophones et anglophones et les proportions régionales des populations allophones face à celles des anglophones lorsque les effets du sexe des salarié(e)s de ces groupes linguistiques sont contrôlés. Ces résultats lorsque comparés à ceux de la corrélation précédente permettront d'établir si les proportions régionales des populations francophones et allophones vis-à-vis les anglophones ont des effets différents sur les disparités de revenus entre salariés francophones et anglophones ainsi qu'entre salariés allophones et anglophones lorsque les effets du sexe de ces salarié(e)s sont contrôlés.

Par la suite nous examinerons les résultats d'une troisième corrélation partielle de premier ordre qui est en quelque sens complémentaire à la première décrite ci-haut. Cette nouvelle corrélation cherche à établir les liens entre les pourcentages de disparités de revenus entre salariés francophones et anglophones et le sexe de ces salarié(e)s lorsque les effets des proportions régionales des populations francophones face aux anglophones sont contrôlés. Ces résultats révéleront des informations générales à l'endroit des proportions régionales de francophones face aux anglophones et des renseignements particuliers en ce qui a trait au sexe des salarié(e)s de ces groupes linguistiques. Ils seront à leur tour suivis des résultats d'une dernière corrélation partielle de premier ordre complémentaire à la seconde vue ci-haut. Elle cherchera à établir les liens qui existent entre les disparités de revenus entre salariés allophones et anglophones et le sexe de ces salarié(e)s lorsque les effets des proportions régionales d'allophones et anglophones sont contrôlés. Ces derniers résultats doivent, entre autres, servir à déterminer si le sexe des salarié(e)s des différents groupes linguistiques a des effets différents sur les disparités de revenus qui existent entre salariés francophones et anglophones, ainsi qu'entre allophones et anglophones, ceci lorsque les effets des proportions régionales des populations francophones vis-à-vis les anglophones, et allophones vis-à-vis les anglophones sont respectivement contrôlés. Ceci dit, passons à l'analyse de nos deux premières corrélations partielles, celles qui pour les comparaisons de salaires francophones-anglophones, et allophones-anglophones établissent les liens entre les pourcentages de disparités de revenus entre ces

Tableau 5.3.1. Résultats d'une corrélation partielle établissant les liens entre les pourcentages de disparités de revenus entre salariés francophones et anglophones et les proportions régionales des populations francophones vis-à-vis les anglophones lorsque les effets du sexe des salarié(e)s sont contrôlés, pour les cinq R.M.R. de notre analyse, recensement de 1971.

Proportions régionales des populations francophones vis-à-vis les anglophones

Disparités de revenus	-0.1009
entre salariés	(1617)
francophones et	P=0.000
anglophones	

Tableau 5.3.2. Résultats d'une corrélation partielle établissant les liens entre les pourcentages de disparités de revenus entre salariés allophones et anglophones et les proportions régionales des populations allophones vis-à-vis les anglophones lorsque les effets du sexe des salarié(e)s sont contrôlés, pour les cinq R.M.R.* de notre analyse, recensement de 1971.

Proportions régionales des populations allophones vis-à-vis les anglophones

Disparités de revenus	-0.1292
entre salariés	(1360)
allophones et	P=0.000
anglophones	

* Moncton est exclu

groupes linguistiques et les proportions régionales de leurs populations lorsque les effets du sexe de ces salarié(e)s sont contrôlés. Les résultats de ces corrélations pour les comparaisons francophones-anglophones sont présentés au tableau 5.3.1, et pour les comparaisons allophones-anglophones au tableau 5.3.2.

En ce qui concerne notre deuxième sous-hypothèse, celle qui cherche à découvrir les liens qui existent entre les disparités de revenus et le sexe des salarié(e)s, les résultats de ces corrélations partielles sont assez clairs. En effet, ils révèlent tout simplement que peu importe le sexe des salarié(e)s, il existe des liens négatifs entre les disparités de revenus francophones-anglophones ($-.1009$) ainsi qu'allophones-anglophones ($-.1292$) et les proportions régionales des populations de ces groupes linguistiques. A l'endroit de notre troisième sous-hypothèse, celle qui cherche à établir les liens qui existent entre les disparités de revenus et les proportions régionales des populations linguistiques, ces corrélations partielles nous permettent d'ajouter des constatations plus précises.

La première de nos corrélations partielles, présentée au tableau 5.3.1, nous dit que:

- quand on élimine l'effet des différences de sexe des salarié(e)s, le lien entre les pourcentages de disparités de revenus entre salariés francophones et anglophones et les proportions régionales de francophones vis-à-vis les anglophones est de $-.1009$. Ce lien indique que l'effet du sexe des salarié(e)s éliminé, les taux de disparités de revenus entre

francophones et anglophones diminuent, vers le côté négatif de l'échelle de disparités de revenus, dans les régions où la proportion des francophones vis-à-vis les anglophones est élevée. De même, les taux de disparités de revenus augmentent, vers le côté positif, là où la proportion régionale des francophones vis-à-vis les anglophones est basse. La force de ce lien, sur une échelle de 0.00 à 1.00, est de .1009.

- un P de .000 accompagne cette première corrélation partielle ce qui veut dire que nous pouvons accepter ce que celle-ci révèle. En effet, ce P qui est d'abord inférieur à .001 et pour cette raison indique .000, est également inférieur à notre seuil de signification préétablis de .01. Donc nous acceptons que les liens établis ci-haut ne sont pas dus au hasard dans les 1,617 comparaisons impliquées, que ces liens existent au delà des cas examinés et ainsi s'applique aux salariés de toutes les régions.
- étant donné la forte proportion francophones-anglophones à Montréal (3.05), en théorie les salariés francophones face aux anglophones de cette région, l'effet du sexe éliminé, sont plus désavantagés au niveau salaire que leurs collègues francophones le sont face aux anglophones dans le cas de Winnipeg où la proportion francophones-anglophones est la plus faible (0.08). Evidemment le contraire est également vrai c'est-à-dire que les disparités de revenus entre salariés francophones et anglophones de Winnipeg, démontrent que les francophones de cette région sont moins désavantagés au niveau salarial que les francophones de Montréal ne le sont face à leurs contreparties anglophones.

La prochaine corrélation partielle, résultat de comparaisons allophones-anglophones, présentée au tableau 5.3.2, nous dit que:

- également lorsqu'on élimine l'effet du sexe des salarié(e)s, le lien entre les taux de disparités de revenus entre salarié(e)s allophones et anglophones et les proportions régionales des allophones vis-à-vis les anglophones est de $-.1292$. Cet indicateur comme dans le cas précédent indique que l'effet du sexe éliminé, les taux de disparités de revenus entre allophones et anglophones diminuent, vers le côté négatif de l'échelle de disparités de revenus, dans la région où la proportion des allophones vis-à-vis les anglophones est élevée. L'inverse se produit également c'est-à-dire que les taux de disparités de revenus augmentent, vers le côté positif, là où la proportion des allophones vis-à-vis les anglophones est basse. La force de ce lien est de $.1292$. Comme pour la corrélation précédente un P de $.000$ accompagne ce lien ce qui fait que nous pouvons accepter ce qu'elle révèle.

- la forte proportion d'allophones vis-à-vis les anglophones à Montréal (0.55) fait que les salarié(e)s allophones comparativement à leurs contreparties anglophones pour cette région sont, quand on élimine l'effet de leur sexe, plus désavantagé(e)s en ce qui concerne leur salaires que leurs collègues de la région d'Ottawa-Hull ne le sont face aux anglophones de cette région où la proportion allophones-anglophones est la plus faible (0.12)*. Encore une

* A noter que la région de Moncton a été exclue dans le calcul des corrélations impliquant les comparaisons allophones-anglophones.

fois l'effet inverse est aussi vrai et les disparités de revenus entre salarié(e)s allophones et anglophones d'Ottawa-Hull fait que les allophones de cette région, l'effet du sexe mis de côté, sont moins désavantagé(e)s au niveau salarial que ceux de Montréal face à leurs contreparties anglophones.

Ces corrélations partielles nous permettent également de comparer la situation salariale des francophones face aux anglophones à celle des allophones face aux anglophones selon les proportions régionales respectives des populations francophones et allophones comparativement aux anglophones, ceci en faisant toujours abstraction des effets du sexe des salarié(e)s. Les coefficients de corrélation, résultats des corrélations partielles jusqu'à présent effectués, indiquent à ces endroits des liens de $-.1009$ en ce qui concerne les comparaisons francophones-anglophones et $-.1292$ pour les comparaisons allophones-anglophones. Comparativement ces coefficients indiquent que les liens détaillés ci-haut sont légèrement plus forts à l'endroit des comparaisons allophones-anglophones qu'ils le sont pour les comparaisons francophones-anglophones. Ceci veut dire que lorsqu'on élimine l'effet des différences de sexe des salarié(e)s, les proportions régionales des populations allophones face aux anglophones ont légèrement un plus grand effet sur les disparités de revenus qui existent entre salarié(e)s allophones et anglophones que l'effet des proportions régionales des populations francophones face aux anglophones ont sur les disparités de revenus entre salarié(e)s francophones et anglophones.

Ayant maintenant indiqué tout ce que ces premières corrélations partielles peuvent révéler nous pouvons passer à l'analyse des troisième et quatrième corrélations partielles. La troisième comme nous l'avons déjà dit doit être complémentaire à la première que nous avons analysée. Cette troisième corrélation partielle de premier ordre doit nous permettre d'établir les liens qui existe entre les disparités de revenus entre salarié(e)s francophones et anglophones et le sexe de ces salarié(e)s lorsque les effets des proportions régionales des populations francophones vis-à-vis celles des anglophones sont contrôlés (tableau 5.3.3). La quatrième corrélation partielle doit permettre de faire de même à l'endroit des comparaisons allophones-anglophones (tableau 5.3.4).

Nous avons déjà souligné que ces deux dernières corrélations sont en quelque sens complémentaires aux deux premières examinées ci-haut. Elles doivent en effet révéler des informations générales à l'endroit des proportions régionales des populations, soient francophones vis-à-vis les anglophones ou allophones vis-à-vis les anglophones, et des renseignements particuliers en ce qui a trait au sexe des salarié(e)s de ces groupes linguistiques. Nous commençons ici par ce qu'elles révèlent en fonction de notre deuxième sous-hypothèse, celle qui cherche à établir les liens qui existent entre les disparités et le sexe des salarié(e)s. Ces dernières sont plus spécifiques à cette endroit. La troisième, celle qui porte sur les comparaisons francophones-allophones (tableau 5.3.3) révèle que:

Tableau 5.3.3 Résultats d'une corrélation partielle établissant les liens entre les pourcentages de disparités de revenus entre salariés francophones et anglophones et le sexe de ces salarié(e)s lorsque les effets des proportions régionales des francophones vis-à-vis les anglophones sont contrôlés, pour les cinq R.M.R. de notre analyse, recensement de 1971.

	Sexe des salarié(e)s
Disparités de revenus entre salarié(e)s francophones et anglophones	-0.1454 (1617) P=0.000

Tableau 5.3.4 Résultats d'une corrélation partielle établissant les liens entre les pourcentages de disparités de revenus entre salariés allophones et anglophones et le sexe de ces salarié(e)s lorsque les effets des proportions régionales des allophones vis-à-vis les anglophones sont contrôlés, pour les cinq R.M.R.* de notre analyse, recensement de 1971.

	Sexe des salarié(e)s
Disparités de revenus entre salarié(e)s allophones et anglophones	-0.1480 (1360) P=0.000

* Moncton est exclu

- quand on élimine l'effet des différences des proportions régionales des populations francophones vis-à-vis les anglophones, la corrélation entre les pourcentages de disparités de revenus entre salarié(e)s francophones et anglophones et le sexe de ces salarié(e)s est de $-.1454$. Ce coefficient indique que faisant abstraction des effets des proportions francophones-anglophones, lorsque la valeur des taux de disparités de revenus entre salarié(e)s francophones et anglophones augmente, vers le côté positif de l'échelle de disparités de revenus, la valeur de la variable sexe des salarié(e)s diminue. De même, lorsque la valeur de la variable sexe augmente celle des taux de disparités de revenus diminue, vers le côté négatif. La force de ce lien est de $.1454$. Un P de $.000$ l'accompagne, P inférieur à notre seuil $.01$ qui fait que nous pouvons accepter ce que cette corrélation révèle comme n'étant pas dû au hasard.

- tenant compte du caractère factice attribué à la variable sexe des salarié(e)s, où "zéro" indique femme et "un" indique homme, ce qui est révélé ci-haut veut dire que dans la moyenne des régions de notre analyse, les femmes francophones face à leurs consœurs anglophones sont proportionnellement moins désavantagées au niveau salarial que les hommes francophones le sont face à leurs confrères anglophones. Ceci peut se dire de façon inverse, c'est-à-dire que les hommes francophones sont face aux hommes anglophones plus désavantagés au niveau salarial que les femmes francophones ne le sont face aux femmes anglophones.

La quatrième corrélation partielle, au tableau 5.3.4, révèle des phénomènes analogues à l'endroit des comparaisons allophones-anglophones. En effet elle révèle que :

- lorsque l'effet des différences des proportions régionales des allophones vis-à-vis les anglophones est éliminé, le lien entre les taux de disparités de revenus entre salarié(e)s allophones et anglophones et le sexe de ces salarié(e)s est de $-.1480$. Donc lorsque la valeur de taux de disparités augmente, vers le côté positif de l'échelle des disparités de revenus, celle de la variable sexe diminue. De nouveau, lorsque la valeur de la variable sexe augmente, celle des taux de disparités diminue, vers le côté négatif. Ce lien de $.1480$ n'est pas très fort. Il est accompagné d'un P de $.000$ qui indique que ce n'est pas dû au hasard.

- ce qui est révélé ci-haut indique que dans la moyenne des régions de notre analyse, les femmes allophones face à leurs consoeurs anglophones sont proportionnellement moins désavantagées au niveau salarial que les hommes allophones le sont face à leurs confrères anglophones. Encore une fois l'inverse est également vrai c'est-à-dire que les hommes allophones sont face aux hommes anglophones plus désavantagés au niveau salarial que les femmes allophones ne le sont face aux femmes anglophones.

A l'endroit de notre troisième sous-hypothèse, celle qui cherche à établir les liens entre les disparités de revenus et les proportions régionales des populations linguistiques, les résultats de nos deux

dernières corrélations partielles mènent à des commentaires généraux. En effet, ils nous permettent de dire que les situations décrites ci-haut à l'endroit des comparaisons francophones-anglophones ainsi qu'allophones-anglophones existent quand on élimine l'effet des différences des proportions régionales de ces groupes linguistiques et donc existent dans la moyenne de ces régions.

Les résultats de notre troisième et quatrième corrélation partielle nous permettent également de comparer la situation salariale des francophones face aux anglophones à celle des allophones face aux anglophones selon le sexe de ces salarié(e)s, lorsque les effets des proportions régionales respectives des populations francophones et ensuite allophones vis-à-vis les anglophones sont contrôlés. Les coefficients de corrélations qui accompagnent ces dernières corrélations partielles, indiquent à ces endroits des liens de $-.1454$ en ce qui concerne les comparaisons francophones-anglophones et de $-.1480$ pour les comparaisons allophones-anglophones. Comparativement ces coefficients indiquent que les liens détaillés ci-haut sont relativement les mêmes pour les comparaisons allophones-anglophones et francophones-anglophones. Lorsqu'on élimine les effets des proportions régionales francophones-anglophones et allophones-anglophones, donc dans la moyenne des régions de notre analyse, la situation de femmes francophones et allophones face aux femmes anglophones en matière de disparités de revenus est légèrement meilleure que la situation des hommes francophones et allophones face aux hommes anglophones. Les niveaux des avantages de ces femmes sont à peu près les mêmes pour les francophones que pour les allophones.

Ayant ainsi terminé les analyses de nos quatre corrélations partielles nous voulons ici résumer ce qu'elles ont au juste révélé en fonction de notre deuxième et troisième sous-hypothèse. Pour ce faire, nous devons retourner à ce que ces sous-hypothèses cherchaient en effet à démontrer. Un tel retour à l'endroit de notre seconde sous-hypothèse nous permet de découvrir que la comparaison des tableaux sommaires portant sur les comparaisons contrôlées de revenus moyens annuels entre salariés francophones et anglophones, tableaux présentés au chapitre précédent, démontrerait que le fait d'être à la fois femmes et francophones ou anglophones affecte de façon significative les disparités de revenus qui existent entre elles par rapport à celles qui existent entre hommes francophones et anglophones. En effet une telle comparaison de tableaux démontrerait que les femmes francophones à l'endroit de leurs consœurs anglophones sont légèrement moins désavantagées au niveau salarial que les hommes francophones le sont à l'endroit de leurs confrères anglophones et ceci dans la moyenne des régions de notre analyse ainsi que pour le total de ces régions. Également en fonction de notre deuxième sous-hypothèse la comparaison de tableaux sommaires de disparités de revenus entre salariés allophones et anglophones démontrerait les effets de mécanismes analogues faisant que dans la moyenne des régions de notre analyse et au total de ces régions (Moncton étant exclu de telles comparaisons) les femmes allophones à l'endroit de leurs contreparties anglophones sont aussi légèrement moins désavantagées au niveau salarial que les hommes allophones ne le sont à l'endroit des hommes anglophones. Finalement, les comparaisons de tableaux sommaires ayant d'abord établis les disparités de revenus entre salarié(e)s francophones et anglophones et ensuite entre salarié(e)s

allophones et anglophones démontreraient qu'il existe peu de différences entre l'écart salarial comparé entre les femmes et les hommes francophones lorsque les salaires des francophones sont comparés à ceux des anglophones de même sexe et l'écart comparé entre les femmes et les hommes allophones lorsque les salaires des allophones sont comparés à ceux des anglophones de même sexe. Ceci serait vrai dans la moyenne des régions de notre analyse ainsi qu'au total de ces régions.

Pour résumer maintenant ce que nos quatre corrélations partielles ont révélé en fonction de notre troisième sous-hypothèse nous pouvons signaler que la comparaison de tableaux sommaires vus au chapitre précédent appuierait les commentaires suivants. D'abord la comparaison de tels tableaux sommaires portant sur les disparités de revenus annuels moyens (1970) entre salarié(e)s francophones et anglophones démontrerait que faisant abstraction de l'effet des différences de sexe de ces salarié(e)s, et donc pour les hommes et les femmes, la plus ou moins grande concentration régionale des populations francophones vis-à-vis les anglophones affecte de façon significative la variation des salaires des francophones par rapport à ceux des anglophones. En effet, une telle comparaison démontrerait que lorsque l'effet des différences du sexe est éliminé, les salarié(e)s francophones face aux anglophones sont légèrement plus désavantagé(e)s au niveau salarial dans la région de notre analyse où la proportion de la population francophones vis-à-vis celle des anglophones est la plus élevée, soit la région de Montréal. De même elle démontrerait que toujours l'effet du sexe éliminé, les salarié(e)s francophones comparativement aux anglophones sont légèrement moins désavantagé(e)s en ce qui a trait au salaire, dans la région où la

proportion de leur population est plus faible, soit Winnipeg. Passant ensuite à la comparaison de tableaux sommaires portant sur les disparités de revenus annuels moyens (1970) entre salarié(e)s allophones et anglophones nous découvririons les effets de mécanismes analogues. Ceci veut dire d'une part, pour les hommes et les femmes, qu'il serait démontré que les salarié(e)s allophones face aux anglophones sont légèrement plus désavantagé(e)s au niveau salarial dans la région où la proportion de la population allophone vis-à-vis celle des anglophones est la plus élevée, soit encore une fois la région de Montréal. D'autre part, toujours pour les hommes et les femmes, il serait également démontré que les salarié(e)s allophones face aux anglophones sont légèrement plus avantagé(e)s en ce qui concerne les salaires, dans la région où la proportion de leur population est faible, soit dans ce cas ici la région d'Ottawa-Hull. Pour terminer, les comparaisons de tableaux sommaires, ayant d'abord établi les disparités de revenus qui existent entre salarié(e)s francophones et anglophones et ensuite celles qui existent entre salarié(e)s allophones et anglophones, démontreraient que quand on élimine l'effet des différences de sexe de ces salarié(e)s, il existe très peu de différences entre les effets des proportions régionales francophones-anglophones sur les disparités de revenus qui existent entre les salarié(e)s de ces groupes linguistiques et les effets des proportions régionales, allophones-anglophones et les disparités de revenus entre ces dernier(e)s salarié(e)s.

Nous avons donc obtenu, à partir des quatre corrélations partielles traitées ci-haut, des éléments qui ont grandement contribué à la vérification de notre deuxième et troisième sous-hypothèse. Etant donné cependant les contrôles inhérents à ces corrélations il est

difficile de déduire de leurs résultats des indicateurs qui permettent de suivre en détail les processus impliqués. Par exemple, il est difficile de déterminer comment au juste se comparent les disparités de revenus entre les hommes et les femmes de nos groupes linguistiques. Afin d'analyser ces particularités nous aurons recours à une méthode d'analyse corrélative qui ne fait pas abstraction des effets d'une tierce variable mais qui établit tout simplement les liens incondtionnels qui existent entre deux variables. La corrélation Pearson permet de telles analyses.

5.4 Analyses de corrélations Pearson:

Nous procéderons ici à l'analyse des résultats de diverses corrélations Pearson, résultats qui en grande partie permettront d'ajouter des détails aux liens qui ont jusqu'à présent été établis dans ce chapitre. Peu de temps et d'efforts seront consacrés à tout simplement confirmer ce que nous savons déjà ce qui nous permettra de concentrer sur ce qui au juste vient s'ajouter. Par cette méthode d'analyse nous examinons d'abord les résultats d'une première corrélation Pearson qui logiquement s'insère dans notre modèle de passage du général au particulier.

Cette première corrélation Pearson établit les liens qui existent entre la variable disparités de revenus entre salariés francophones et anglophones et les variables sexe de salarié(e)s et proportions régionales des populations francophones vis-à-vis celles des anglophones. L'interprétation de ces résultats révèle:

Tableau 5.4.1 Résultats d'une corrélation Pearson établissant les liens entre les pourcentages de disparités de revenus entre salarié(e)s francophones et anglophones et le sexe de ces salarié(e)s, et les proportions régionales des francophones vis-à-vis les anglophones, pour les cinq R.M.R. de notre analyse, recensement de 1971.

	Sexe des salarié(e)s	Proportions régionales francophones-anglophones
Disparités de revenus entre salarié(e)s francophones et anglophones	-0.1374 (1620) P=0.000	-0.0890 (1620) P=0.000

- d'abord que le lien entre les disparités de revenus entre salariés francophones-anglophones et le sexe de ces salarié(e)s est de -.1374 ce qui veut dire que lorsque la valeur des taux de disparités de revenus augmente, vers le côté positif de l'échelle de disparités, la valeur de la variable sexe diminue et de même lorsque la valeur des disparités de revenus diminue, vers le côté négatif, la valeur sexe augmente. Sur une échelle de 0.00 à 1.00, la force de ce lien est de .1374.
- ensuite que le lien entre les disparités de revenus entre salariés francophones-anglophones et les proportions régionales des populations francophones vis-à-vis les anglophones est de -.0890 voulant ainsi dire que lorsque la valeur de disparités de revenus augmente, vers le côté positif, la valeur des proportions régionales diminue et lorsque les disparités de revenus diminuent, vers le côté négatif, les proportions régionales augmentent. Ce lien de .0890 est plutôt faible.
- dans le cas des deux liens établis ci-haut, c'est-à-dire entre les disparités de revenus entre salarié(e)s francophones et

anglophones et le sexe de ces salarié(e)s ainsi que les proportions régionales de ces populations linguistiques, nous retrouvons un P de .000. Ceci veut dire que dans ces deux cas les chances que les liens établis soient dus au hasard sont moins qu'une sur mille. Ceci est sous notre seuil de signification de .01 et nous permet d'accepter les liens comme étant significatifs.

Cette première corrélation Pearson n'apporte rien de nouveau à la vérification de notre deuxième sous-hypothèse. En effet ces résultats démontrent que sans le contrôle des effets d'une tierce variable les femmes francophones comparativement aux femmes anglophones sont toujours moins désavantagées au niveau salarial que les hommes francophones ne le sont à l'endroit des hommes anglophones. Ce qui est par contre important à noter ici est que le coefficient de corrélation $-.1374$ diffère peu de celui de la corrélation partielle où les effets de la variable proportions régionales des populations francophones vis-à-vis les anglophones étaient contrôlés, soit $-.1454$ (tableau 5.3.3). Ceci veut ainsi dire que le contrôle de la variable proportions régionales francophones-anglophones n'affecte que très peu les liens qui existent entre les disparités de revenus entre salariés francophones-anglophones et le sexe de ces salarié(e)s. En d'autres mots l'avantage salarial des femmes francophones sur les hommes francophones lorsque leurs revenus sont comparés aux revenus de leurs contreparties anglophones dépend très peu des effets des différences des proportions régionales des populations francophones vis-à-vis celles des anglophones.

De même les résultats de notre première corrélation Pearson apportent très peu de nouveau à la vérification de notre troisième sous-hypothèse. A cet endroit ils démontrent que sans le contrôle des effets de la variable sexe les francophones comparativement aux anglophones sont toujours plus désavantagés au niveau salarial là où la proportion régionale de la population francophone vis-à-vis les anglophones est élevée comparativement à un moins grand désavantage là où cette proportion est faible. Ici, par contre, le coefficient de corrélation -0.0890 diffère un peu de celui de la corrélation partielle où les effets de la variable sexe des salarié(e)s étaient contrôlés, soit -0.1009 (tableau 5.3.1). Ceci veut dire que le contrôle de la variable sexe de salarié(e)s affecte un peu les liens qui existent entre les disparités de revenus entre salariés francophones-anglophones et les proportions régionales des populations francophones vis-à-vis les anglophones. Donc le désavantage salarial des francophones où la proportion régionale de leur population face aux anglophones est élevée contrairement à un moindre désavantage là où cette proportion est basse dépend un peu des effets du sexe des salarié(e)s.

Evidemment comme ce fut le cas tout au long de cette analyse la vérification de nos deuxième et troisième sous-hypothèses nécessite également l'examen d'effets sur les disparités de revenus entre allophones et anglophones. Il s'ensuit ainsi que nous devons ici entreprendre l'analyse d'une corrélation Pearson qui établit les liens entre la variable disparités de revenus entre salarié(e)s allophones et anglophones et le sexe de ces salarié(e)s ainsi que les proportions régionales des populations allophones vis-à-vis les anglophones. Les résultats de cette corrélation Pearson sont présentés ci-bas et sont suivis de leur interprétation.

Tableau 5.4.2 Résultats d'une corrélation Pearson établissant les liens entre les pourcentages de disparités de revenus entre salarié(e)s allophones et anglophones et le sexe de ces salarié(e)s, et les proportions régionales des allophones vis-à-vis les anglophones, pour les cinq R.M.R.* de notre analyse, recensement de 1971.

	Sexe des salarié(e)s	Proportions régionales allophones-anglophones
Disparités de revenus entre salarié(e)s allophones et anglophones	-0.1391 (1363) P=0.000	-0.1189 (1363) P=0.000

* Moncton est exclu

- d'abord le lien entre les disparités de revenus entre salarié(e)s allophones et anglophones et le sexe de ces salarié(e)s est de -0.1391 ce qui veut dire que lorsque la valeur des disparités de revenus augmente, vers le côté positif, la valeur de la variable sexe diminue; de même lorsque la valeur des disparités de revenus diminue vers le côté négatif, la valeur sexe augmente. La force de ce lien est de 0.1391 sur une échelle allant de 0.00 à 1.00 .
- ensuite le lien entre les disparités de revenus entre salarié(e)s allophones-anglophones et les proportions régionales des populations allophones vis-à-vis les anglophones est de -0.1189 ce qui veut dire que lorsque la valeur des disparités de revenus augmente, vers le côté positif, la valeur des proportions régionales diminue, et lorsque les disparités de revenus diminuent, vers le côté négatif, les proportions régionales augmentent. La force de ce lien est de 0.1189 .
- dans le cas des deux liens établis ci-haut à l'endroit des

comparaisons allophones-anglophones nous retrouvons un P de .000 voulant dire que dans ces deux cas les chances que les liens établis soient dus au hasard sont moins qu'une sur mille. Ceci est encore une fois sous notre seuil de signification préétabli de .01 ce qui veut dire que nous acceptons ces liens comme étant significatifs.

Les résultats de cette seconde corrélation Pearson n'apportent également rien de nouveau à la vérification de notre deuxième sous-hypothèse. Ils démontrent que sans le contrôle des effets des proportions régionales d'allophones vis-à-vis les anglophones les femmes allophones comparativement aux femmes anglophones sont toujours moins désavantagées au niveau salarial que les hommes allophones ne le sont à l'endroit des hommes anglophones. Il est encore à noter ici que le coefficient de corrélation $-.1391$ diffère peu de celui de la corrélation partielle où les effets des proportions régionales des populations allophones vis-à-vis les anglophones étaient contrôlés, soit $-.1480$ (tableau 5.3.4). Donc le contrôle de la variable proportions régionales allophones-anglophones n'affecte que très peu les liens qui existent entre les disparités de revenus entre salarié(e)s allophones-anglophones et le sexe de ces salarié(e)s. Ceci veut ainsi dire que l'avantage salarial des femmes allophones comparativement aux femmes anglophones sur les hommes dans la comparaison de ces mêmes groupes linguistiques dépend très peu des effets des proportions régionales des populations allophones vis-à-vis les anglophones.

A l'endroit de la vérification de notre troisième sous-hypothèse les résultats de notre seconde corrélation Pearson apportent également peu de nouveau. Ils démontrent que sans le contrôle des effets de la variable sexe des salarié(e)s les allophones comparé(e)s aux anglophones sont toujours plus désavantagé(e)s au niveau salarial dans la région où la proportion de la population allophone vis-à-vis les anglophones est élevée et comparativement moins désavantagés là où cette proportion est faible. Le coefficient de cette corrélation Pearsons $-.1189$ diffère en effet très peu de celui de la corrélation partielle où les effets du sexe des salarié(e)s étaient contrôlés, soit $-.1292$ (tableau 5.3.2). Ceci veut ainsi dire que le désavantage salarial des allophones là où la proportion régionale de leur population face aux anglophones est élevée contrairement à un moindre désavantage là où cette proportion est basse dépend très peu des effets du sexe des salarié(e)s.

Maintenant que nous avons analysé les résultats de corrélations Pearson à l'endroit des comparaisons francophones-anglophones ainsi qu'allophones-anglophones nous pouvons passer à l'analyse comparative des situations des francophones et allophones en fonction des résultats de ces corrélations Pearson. En ce qui concerne les liens établis entre les taux de disparités de revenus et le sexe des salarié(e)s, un coefficient de $-.1374$ à l'endroit des comparaisons francophones-anglophones se compare à une de $-.1391$ pour allophones-anglophones. Il s'ensuit que les liens établis par ces corrélations sont à peu près les mêmes ou arrivent dans à peu près le même nombre de cas. En ce qui concerne les liens entre les taux de disparités de revenus et les proportions régionales des populations linguistiques, un coefficient de $-.0890$ à l'endroit des

comparaisons francophones-anglophones se compare à -0.1189 pour les allophones-anglophones. Ces liens sont plus vrais ou arrivent dans plus de cas en ce qui a trait aux comparaisons allophones-anglophones.

Nous avons donc par l'entremise de nos deux premières corrélations Pearson établi que les liens déterminés par les corrélations partielles déjà vues existent aussi sans l'intervention des effets d'une tierce variable. Il existe par contre à notre avis un dernier aspect important à examiner qui n'a pas suffisamment été traité dans l'établissement des liens jusqu'à présent déterminés. C'est celui des liens qui existent lorsque l'on fait la distinction entre les sexes. Nous croyons que celle-ci doit être élaborée plus à fond étant donné que peu d'études dans le passé ont touché à cet aspect du sujet. Nous procéderons ainsi dans les pages qui suivent à l'analyse des liens établis entre disparités de revenus et proportions régionales de populations pour les hommes et les femmes séparément, d'abord à l'endroit des comparaisons francophones-anglophones et ensuite allophones-anglophones. Nous commençons par les liens établis pour hommes francophones-anglophones.

Tableau 5.4.3 Résultats d'une corrélation Pearson établissant les liens entre les pourcentages de disparités de revenus (salaires) entre les hommes francophones et anglophones et les proportions régionales des francophones vis-à-vis les anglophones, pour les cinq R.M.R. de notre analyse, recensement de 1971.

	Proportions régionales francophones-anglophones
Disparités de revenus (salaires) entre hommes francophones et anglophones	-0.0908 (1100) $P=0.001$

- les résultats de cette corrélation Pearson indiquent que pour les hommes le lien entre la variable pourcentage de disparités de revenus entre salariés francophones et anglophones et les proportions régionales des populations francophones vis-à-vis les anglophones est de $-.0908$. Ceci veut dire que lorsque les taux de disparités de revenus augmentent, vers le côté positif de l'échelle des disparités de revenus, la valeur des proportions régionales diminue. De même, lorsque les taux de disparités de revenus diminuent, vers le côté négatif de l'échelle des disparités de revenus, la valeur des proportions régionales augmente. Cette relation, de $.0908$, n'est pas très forte.

- un P de $.001$ accompagne cette corrélation Pearson ce qui veut dire que la chance que les liens qu'elle établit soient dus au hasard est d'une sur mille. Ceci est sous notre seuil préétabli de $.01$ voulant dire que nous acceptons ces liens comme étant significatifs.

Les résultats de cette corrélation Pearson à l'endroit des hommes francophones et anglophones révèlent que les taux de disparités de revenus entre les salariés de sexe masculin de ces groupes linguistiques sont d'une part plus élevés dans les régions où la proportion des francophones vis-à-vis les anglophones est relativement faible et d'autre part plus bas là où cette proportion est élevée. Ceci veut ainsi dire qu'en théorie la situation salariale des hommes francophones face aux anglophones est meilleure à Winnipeg comparativement à celle de leurs confrères de Montréal. Voyons maintenant ce qui se produit à l'endroit des femmes francophones et anglophones.

Tableau 5.4.4 Résultats d'une corrélation Pearson établissant les liens entre les pourcentages de disparités de revenus (salaires) entre les femmes francophones et anglophones et les proportions régionales des francophones vis-à-vis les anglophones, pour les cinq R.M.R. de notre analyse, recensement de 1971.

	Proportions régionales francophones-anglophones
Disparités de revenus (salaires) entre femmes francophones et anglophones	-0.1198 (520) P=0.003

- ces résultats indiquent pour les femmes que le lien entre la variable pourcentages de disparités de revenus entre salariées francophones et anglophones et les proportions régionales des populations francophones vis-à-vis les anglophones est de -.1198. Ceci veut dire que lorsque les taux de disparités de revenus augmentent, vers le côté positif de l'échelle de disparités de revenus, la valeur des proportions régionales diminue. Encore le contraire se produit tel que décrit ci-haut pour les hommes. La force de cette relation est de .1198.

- ici un P de .003 accompagne la corrélation Pearson voulant dire que les chances que ces liens soient dus au hasard sont de trois sur mille. Ceci est sous notre seuil préétabli de .01 et donc nous acceptons ces liens comme étant significatifs.

Pour les femmes nous trouvons des effets analogues à la situation des hommes, où les taux de disparités de revenus entre salariées francophones et anglophones sont également plus élevés là où la proportion régionale francophones-anglophones est faible et plus bas là où cette proportion est élevée. Donc théoriquement la situation salariale des femmes francophones vis-à-vis les anglophones est meilleure à Winnipeg comparativement à Montréal où cette situation est moins bonne.

La comparaison des résultats des corrélations Pearson pour hommes ainsi que pour femmes présentées ci-haut viennent en quelque sorte confirmer les liens déjà établis tout en venant ajouter un petit détail. Elle confirme du moins théoriquement que quelque soit le sexe des salarié(e)s les francophones de Montréal sont à l'endroit des anglophones victimes de disparités de revenus plus négatives, ou plus au détriment des francophones comparativement à de telles comparaisons impliquant leurs contreparties de Winnipeg. Le fait que cette réalité soit confirmée par une corrélation Pearson de $-.0908$ chez les hommes comparativement à une de $-.1198$ chez les femmes nous dit tout simplement que les liens établis par ces corrélations sont plus vrais ou arrivent dans plus de cas chez les femmes.

Comme ce fut le cas tout au long de ce travail nous devons maintenant passer à la répétition des analyses présentées ci-haut cette fois ici pour les hommes et femmes allophones-anglophones. Les résultats des corrélations Pearson à l'endroit des hommes allophones et anglophones sont présentés et interprétés ci-bas.

Tableau 5.4.5 Résultats d'une corrélation Pearson établissant les liens entre les pourcentages de disparités de revenus (salaires) entre les hommes allophones et anglophones et les proportions régionales des allophones vis-à-vis les anglophones, pour les cinq R.M.R.* de notre analyse, recensement de 1971.

	Proportions régionales allophones-anglophones
Disparités de revenus (salaires) entre hommes allophones et anglophones	-0.1480 (961) P=0.000

* Moncton est exclu

- ces résultats de corrélations Pearson à l'endroit des hommes indiquent que le lien entre les disparités de revenus entre salariés allophones et anglophones et les proportions régionales des populations allophones vis-à-vis les anglophones est de -.1480. Ainsi, lorsque les taux de disparités de revenus augmentent, vers le côté positif des taux de disparités de revenus, la valeur des proportions régionales diminue. Encore une fois le contraire se produit faisant que lorsque les taux de disparités de revenus diminuent, du côté négatif, la valeur des proportions régionales augmente. La force de ces liens est .1480.

- un P de .000 accompagne cette corrélation Pearson nous disant que les chances que les liens établis soient dus au hasard sont moins qu'une sur mille ce qui est sous notre seuil de signification préétabli de .01. Donc nous acceptons les liens comme étant significatifs.

Il s'ensuit ainsi que les résultats de cette corrélation Pearson à l'endroit des hommes allophones et anglophones viennent révéler que les taux de disparités de revenus entre les salariés de sexe masculin de ces groupes linguistiques sont plus élevés dans les régions où la proportion des allophones vis-à-vis les anglophones est relativement faible tout en étant plus bas là où cette proportion est élevée. Donc théoriquement la situation salariale des hommes allophones vis-à-vis les anglophones est meilleure dans la région d'Ottawa-Hull* comparativement à Montréal où cette situation est moins bonne. Voyons maintenant ce que de telles corrélations révèlent à l'endroit des femmes allophones et anglophones.

* Souvenons-nous que la région de Moncton ne figure toujours pas dans le calcul des corrélations impliquant les comparaisons allophones-anglophones.

Tableau 5.4.6 Résultats d'une corrélation Pearson établissant les liens entre les pourcentages de disparités de revenus (salaires) entre les femmes allophones et anglophones et les proportions régionales des allophones vis-à-vis les anglophones, pour les cinq R.M.R.* de notre analyse, recensement de 1971.

Proportions régionales
allophones-anglophones

Disparités de revenus
(salaires) entre femmes
allophones et
anglophones

-0.0824
(402)
P=0.050

* Moncton est exclu

- ces derniers résultats indiquent que pour ces femmes le lien entre la variable pourcentages de disparités de revenus entre salariées allophones et anglophones et les proportions régionales des populations allophones vis-à-vis les anglophones est de $-.0824$. Donc lorsque les taux de disparités de revenus augmentent, vers le côté positif de ces taux, la valeur des proportions régionales diminue. Le contraire se produit également, c'est-à-dire que lorsque les taux de disparités de revenus diminuent, vers le côté négatif, la valeur des proportions régionales augmente. Cette relation, de $.0824$, est plutôt faible.

- un P de $.05$ accompagne cette dernière corrélation Pearson ce qui veut dire que les chances que ces liens soient dus au hasard sont de cinq sur cent. Cette probabilité dépasse notre seuil de signification de $.01$ et nous devons ainsi rejeter ces liens étant donné qu'ils ne sont pas suffisamment significatifs.

En dernier lieu, dans le but de comparer les résultats des corrélations Pearsons entre disparités de revenus et proportions régionales pour les hommes ainsi que les femmes francophones-anglophones et allophones-anglophones nous avons produit le tableau suivant:

Tableau 5.4.7 Coefficients de corrélations Pearsons entre les disparités de revenus entre salariés et les proportions régionales des populations francophones-anglophones ainsi qu'allophones-anglophones selon le sexe des salarié(e)s.

	francophones-anglophones	allophones-anglophones
hommes	-.0908	-.1480
femmes	-.1198	-.0824*

*P=.05

Ces coefficients sont d'abord tous négatifs, indiquant ainsi d'une part que dans tous ces cas les taux de disparités de revenus entre les salarié(e)s de groupes linguistiques comparés sont plus élevés, ou plus du côté positif, là où les proportions de ces groupes sont faibles et d'autre part plus bas, plus du côté négatif, où ces proportions sont élevées, et ceci à la fois pour les hommes et les femmes. Ces liens sont par contre plus ou moins vrai d'une comparaison à l'autre, c'est-à-dire d'une comparaison d'un groupe linguistique selon le sexe à l'autre. En effet le coefficient de corrélation produit à l'endroit des comparaisons des femmes allophones et anglophones (-.0824) nous dit que les liens décrits ci-haut entre les disparités de revenus et les proportions régionales sont moins vrais ou arrivent dans le moins de cas en ce qui concerne ces femmes. Elles sont suivies par les hommes francophones et anglophones (-.0908) les femmes francophones et anglophones (-.1198) et les hommes allophones et anglophones (-.1480) à l'endroit de qui ces

liens sont le plus vrais de tous les groupes comparés. Il est à noter encore une fois que le premier rang accordé à la corrélation révélée à l'endroit des femmes allophones et anglophones dépend d'une corrélation qui n'est pas significative au seuil de .01.

La mise en ordre présentée ci-haut est différente de celle qui fut présentée à la fin du chapitre précédent. A ce moment nous réalisons qu'en fonction du total de nos régions, comparativement aux anglophones, les femmes francophones étaient les moins désavantagées de toutes, suivies des femmes allophones, hommes francophones et hommes allophones qui eux étaient les plus désavantagés de tous. Mais ici nous faisons intervenir les proportions régionales des populations francophones ainsi qu'allophones vis-à-vis les anglophones, éléments qui modifient de beaucoup ce que nous mesurons comparativement à ce qui fut démontré au chapitre précédent.

5.5 Conclusions et constatations:

Les résultats des corrélations Pearsons et partielles présentés dans ce chapitre nous ont permis d'apporter quelques précisions à ce qui avait été examiné au chapitre précédent, soit en ce qui a trait aux disparités de revenus entre francophones et anglophones ainsi qu'entre allophones et anglophones. A l'endroit des comparaisons hommes-femmes soulignons de nouveau que le but n'était pas d'établir si la situation salariale des hommes de quelque groupe linguistique que ce soit était meilleure ou pire que celle des femmes du même groupe. Plutôt elles cherchaient à comparer les taux de disparités de revenus subis par les

hommes francophones à l'endroit des hommes anglophones à ceux subis par les femmes francophones à l'endroit des femmes anglophones, de même pour les comparaisons allophones-anglophones. Eventuellement, la vérification de notre deuxième sous-hypothèse, en fonction de corrélations Pearson et partielles, révélait que dans la moyenne des régions de notre analyse les disparités de revenus entre femmes francophones et anglophones placent les femmes francophones dans une situation relativement meilleure que celle subie par les hommes francophones à l'endroit des hommes anglophones. Elle révélait les effets de mécanismes analogues à l'endroit des comparaisons allophones-anglophones. En plus, les corrélations qui nous ont permis d'arriver à ces conclusions indiquaient toutes des liens significatifs. Bien que les taux des significations aient été plutôt faibles, ils confirment tout de même notre deuxième sous-hypothèse.

Les corrélations en question ont également permis la vérification de notre troisième sous-hypothèse. En ce qui a trait aux comparaisons francophones-anglophones elles révélaient pour les hommes et les femmes que plus la proportion régionale de la population francophone vis-à-vis les anglophones était élevée plus le détriment salarial subi par les francophones à l'endroit des anglophones était grand. Les comparaisons allophones-anglophones (Moncton étant exclu) révélaient les effets de mécanismes analogues. Ces liens même si faibles étaient significatifs sauf à l'endroit de comparaisons de femmes allophones et anglophones. Ceci fait que notre troisième sous-hypothèse est confirmée, par contre, avec réserves concernant la situation des femmes allophones face aux femmes anglophones. Ce fait, ainsi que l'exclusion de Moncton des

analyses allophones-anglophones, rend difficile la comparaison de la situation des francophones et allophones à l'endroit des anglophones. Bien qu'à certains endroits nous avons signalé les résultats de ces comparaisons il est pour ces raisons difficile d'en tirer une conclusion générale.

Il est à signaler que les résultats des corrélations vues dans ce présent chapitre attestent également la validité des données et distributions examinées au chapitre précédent. En effet, le fait que toutes ces corrélations aient été accompagnées de P qui les rendaient valables sous un seuil de signification de .01, sauf une sous .05, rend implicitement valables les données et distributions des tableaux de disparités de revenus vues au chapitre précédent. Il s'ensuit que les comparaisons et même les interprétations qui ont découlé de ces tableaux peuvent en elles-mêmes être considérées valables ce qui contribue à une analyse qui inévitablement reflète une certaine réalité.

SECTION VI: CONCLUSION

Le but que nous nous étions fixé au début de ce travail était de réaliser, en fonction des données du recensement de 1971, une analyse des disparités de revenus qui existent entre salariés francophones et anglophones au Canada. Pour ce faire nous avons comparé les salaires de francophones et anglophones ainsi que d'allophones et anglophones de mêmes groupes d'âges, niveau d'éducation et groupe majeur d'occupations, séparément pour les hommes et les femmes de cinq RMR (1971). Ces régions ont été choisies selon le fait que nous les jugions représentatives de ces groupes linguistiques pour le Canada entier, particulièrement en ce qui a trait à la situation des francophones. Le modèle qui devait nous mener à l'établissement de telles disparités de revenus était emprunté de Bonacich (1972). Il suggèrait, entre autres, que dans des sociétés multi-ethniques fortement industrialisées telles le Canada, la protection de positions favorables de personnes que l'ethnie associe à un groupe dominant ou spécialisé peut se faire par la marginalisation de personnes dont l'ethnie est qualifiée de minoritaire. Pour ce qui est de notre analyse, ce modèle serait transposé dans un contexte où la langue qualifie les anglophones de majoritaires et les francophones ainsi que les allophones de minoritaires. Ainsi se définirait notre hypothèse de base voulant que les comparaisons (contrôlées) de revenus annuels moyens (1970) de salarié(e)s francophones et anglophones démontrent, aux niveaux régionaux et national (total des régions de notre analyse), que les francophones sont victimes de discrimination salariale à l'intérieur du marché du travail canadien. La répétition de telles comparaisons entre allophones et anglophones révélerait des effets de mécanismes analogues.

Nous passions ainsi à la construction des tableaux multivariés menant à cette fin. Nous en arrivions à quatre tableaux sommaires, deux pour les hommes ainsi que deux pour les femmes, qui nous permettraient de comparer les revenus annuels moyens (1970) et de déterminer les disparités de revenus entre salarié(e)s francophones et anglophones ainsi qu'allophones et anglophones à l'intérieur de chacune et du total des régions de notre analyse. Etant donné l'information contenue dans ces tableaux nous avons dû réorienter notre analyse afin d'en tirer tous ce qu'ils révèlent en ce qui à trait à notre hypothèse de base. C'est ainsi que nous en sommes venu au développement de nos trois sous-hypothèses; la première cherchant tout simplement à établir s'il y a disparités de revenus entre les groupes comparés, la seconde si le fait d'être à la fois femme et membre de groupes linguistiques minoritaires affecte de façon significative la variation de leurs revenus par rapport à celles entre hommes pour des comparaisons de mêmes groupes linguistiques, et la troisième si la plus ou moins grande concentration de francophones ou d'allophones par rapport aux anglophones dans une RMR (1971) affecte de façon significative les variations de revenus entre les groupes linguistiques comparés.

La vérification de notre première sous-hypothèse en fonction de tableaux abrégés, tenant également compte de l'âge, des niveaux d'éducation et groupes occupationnels des personnes comparées, révélait des disparités de revenus annuels moyens (1970) entre francophones et anglophones ainsi qu'allophones et anglophones, ce pour les hommes et les femmes. Elle indiquait même que les hommes sont plus affectés par des disparités de revenus que les femmes. Ceci était démontré par

l'ordre des désavantages de revenus pour le total des régions de notre analyse. Comparativement à leurs contreparties anglophones les hommes allophones étaient les plus désavantagés suivis des hommes francophones, des femmes allophones et enfin des femmes francophones. Il est à noter que ceci ne voulait pas dire que les femmes jouissaient de revenus plus élevés que les hommes mais plutôt qu'en moyenne les pourcentages de disparités de revenus entre les groupes linguistiques comparés étaient plus élevés pour les hommes que pour les femmes.

En ce qui a trait à chacune des régions de notre analyse, nous n'avons pas pu évaluer les différences de salaires entre hommes ainsi qu'entre femmes allophones et anglophones à Moncton, ceci étant donné les nombres restreints d'allophones dans cette région. Très peu de disparités de revenus était révélées à l'endroit des comparaisons des salaires de femmes francophones et anglophones pour la région d'Ottawa-Hull ainsi qu'entre hommes francophones et anglophones de Sudbury. Également, dans le cas de Sudbury, les disparités de revenus entre femmes francophones et anglophones ainsi qu'entre femmes allophones et anglophones se démontraient au détriment des anglophones.

Nous devons maintenant nous demander ce que la vérification de cette première sous-hypothèse est venue révéler en ce qui a trait à notre hypothèse de base. Pour ce faire il est important de considérer que les disparités de revenus révélées sont les résultats de comparaisons contrôlées de revenus annuels moyens (1971), c'est-à-dire des revenus de personnes de groupes linguistiques différents mais de mêmes groupes d'âges, niveau d'éducation et appartenant à un même groupe

majeur d'occupations. Il suit ainsi que toutes les disparités révélées par ces comparaisons peuvent en grande partie s'expliquer par la discrimination salariale en fonction de la langue maternelle. Donc, en ce qui a trait à notre hypothèse de base, nous pouvons dire que la vérification de notre première sous-hypothèse démontre, sauf dans le cas des femmes d'Ottawa-Hull et des hommes et des femmes de Sudbury, qu'aux niveaux régionaux et national (total des régions), les francophones sont victimes de discrimination salariale à l'intérieur du marché du travail canadien. Les analyses de disparités de revenus entre allophones et anglophones révèlent des effets de mécanismes analogues, à l'exception des femmes de Sudbury où le détriment est aux anglophones et des hommes et des femmes de Moncton où les nombres d'allophones sont infimes. Etant donné que nous n'avons pas trouvé des disparités de revenus au détriment des francophones et allophones pour toutes les régions de notre analyse, nous devons signaler que notre hypothèse de base n'est pas totalement confirmée mais l'est tout de même en grande partie. En effet elle est confirmée en ce qui a trait au total des régions de notre analyse.

Nous avons voulu par contre mieux définir ces disparités de revenus, en extraire les différences, d'une part, entre hommes et femmes, d'autre part, entre régions, dépendamment des concentrations des populations francophones ainsi qu'allophones par rapport aux anglophones. C'est dans ce but que nous avons énoncé nos deuxième et troisième sous-hypothèses. Celles-ci ont été vérifiées simultanément à partir de corrélations Pearson et partielles. Elles ont démontré en ce qui a trait à notre deuxième sous-hypothèse que les détriments salariaux des femmes francophones ainsi qu'allophones vis-à-vis les femmes

anglophones les plaçaient dans des situations proportionnellement meilleures que les détriments subis par les hommes francophones ainsi qu'allophones à l'endroit des hommes anglophones. Ceci concordait avec ce que nous avons découvert au chapitre précédent (voir section 4.6) sauf qu'ici l'ordre était un peu différent étant donné la prise en considération des proportions régionales des populations francophones ainsi qu'allophones par rapport aux anglophones. En effet, ici les corrélations indiquaient que les hommes allophones étaient comparativement à leurs contreparties anglophones les plus désavantagés suivis des femmes francophones, hommes francophones et enfin des femmes allophones.

Nous voulons ici ouvrir une parenthèse au sujet des différences dans les disparités de revenus entre les hommes et les femmes des groupes linguistiques comparés. Il est au départ documenté, entre autres par des données de recensements, que les revenus des femmes, peu importe le groupe linguistique, sont en général plus bas que ceux des hommes. Bien que notre mesure des disparités de revenus entre groupes linguistiques ne cherche pas à étaler des différences de revenus entre les hommes et les femmes, il demeure tout de même que la discrimination en fonction du sexe des salarié(e)s viennent influencer nos résultats. Nous devons ainsi situer ou tenter d'identifier cette influence. A notre avis, que nos analyses démontrent que les disparités de revenus entre femmes des groupes linguistiques comparés soient moindres que celles entre hommes, dépend en partie du fait que la discrimination subie par les femmes relève plutôt du fait qu'elles sont femmes que de leur appartenance à tel ou tel groupe linguistique. Étant donné ce phénomène

il n'est pas surprenant que nous ayons parfois trouvé chez les femmes, des disparités de revenus au détriment des anglophones. Il semble que pour les femmes, comparativement aux hommes, il soit moins nécessaire de pratiquer une discrimination en fonction de groupes linguistiques étant donné que la discrimination en fonction du sexe mène déjà à leur marginalisation.

Pour ce qui est de notre troisième sous-hypothèse les corrélations Pearson et partielles ont révélé que plus les proportions régionales des populations francophones ainsi qu'allophones vis-à-vis les anglophones étaient élevées, plus les salarié(e)s francophones et allophones étaient victimes de détriments de revenus vis-à-vis leurs contreparties anglophones. Théoriquement ceci voulait dire que les francophones et allophones de Montréal étaient, comparativement aux autres régions de notre analyse, les plus désavantagé(e)s vis-à-vis les anglophones. De même les francophones de Winnipeg et allophones d'Ottawa-Hull étaient théoriquement les moins désavantagé(e)s face aux anglophones. Ces conclusions concordaient d'assez près avec ce qui avait été démontré au moment de la vérification de notre première sous-hypothèse (à la Section IV).

Les corrélations impliquées dans les vérifications de ces deux dernières sous-hypothèses ont également été réalisées en fonction de disparités de revenus entre personnes de différents groupes linguistiques mais de mêmes groupes d'âges, niveaux d'éducation et groupes majeurs d'occupations. Donc les coefficients de corrélations révélés détiennent en eux des indications de discrimination

linguistique de revenus. Ils doivent ainsi fournir des informations en ce qui a trait à la confirmation de notre hypothèse de base. Ils ajoutent en effet à celle-ci en nous permettant tout simplement de spécifier cette discrimination en fonction du sexe des salarié(e)s ainsi que des proportions régionales des populations francophones et allophones par rapport aux anglophones. Ces corrélations ne viennent cependant pas changer ce qui fut jusqu'à présent confirmé en ce qui concerne notre hypothèse de base. Ce qu'elles viennent faire par les P sous un seuil de signification de .01, sauf un seul cas sous .05, est de montrer la validité des données et distributions vues à la section IV. Ceci ajoute également un poids à la confirmation de notre hypothèse de base.

Il demeure tout de même suite à la vérification de nos trois sous-hypothèses que les comparaisons (contrôlées) des revenus annuels moyens (1970) des salariés francophones et anglophones, séparément pour les hommes et les femmes, ont démontré pour la plupart des régions ainsi qu'au niveau national (~~total des~~ régions de notre analyse), que les francophones sont victimes de discrimination salariale à l'intérieur du marché du travail canadien. La répétition de telles comparaisons entre allophones et anglophones révélait, pour la plupart des régions ainsi qu'au niveau national, les effets de mécanismes analogues.

BIBLIOGRAPHIE

- ALLAIRE, Yvan et J.M. TOULOUSE
1973 Situation socio-économique et satisfaction des chefs de ménage franco-ontariens. Ottawa: publié par l'Association canadienne-française de l'Ontario.
- BEATTIE, Christopher
1975 Minority Men in a Majority Setting, Ottawa: McClelland and Stewart Ltd., Carleton Library Original.
- BEATTIE, Christopher, Jacques DESY, Stephen LONGSTAFF
1972 Bureaucratic Careers: Anglophones and Francophones in the Canadian Public Service, Ottawa: Documents of the Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism, Information Canada.
- BERNARD, Paul, Andrée DEMERS, Diane GRENIER et Jean RENAUD
1979 L'évolution de la situation socio-économique des francophones et des non-francophones au Québec (1971-1978), Montréal: Langues et sociétés, Office de la langue française.
- BONACICH, Edna
1972 "A Theory of Ethnic Antagonism: The Split Labor Market", American Sociological Review, vol. 37 (October) pp. 547-559.
- BONACICH, Edna
1973 "A theory of middleman minorities", American Sociological Review, Vol. 38, (October), pp. 583-594.
- BONACICH, Edna
1976 "Advanced capitalism and Black/White race relations in the United States: A split labor market interpretation", American Sociological Review, Vol. 41, (February), pp. 34-51.
- BONACICH, Edna
1979 "The Past, Present and Future of Split Labor Market Theory", in Cora B. Marrett and Cheryl Leggon (ed.), Research in Race and Ethnic Relations, Greenwich, Conn.: J.A.I. Press.
- BONACICH, Edna
1980 "Class approaches to ethnicity and race", Insurgent Sociologist, X, 2, pp. 9-23.
- BOULET, Jac-André
1975 L'analyse des disparités de revenus: un cadre méthodologique de recherche, Ottawa: Conseil économique du Canada, Document no 34, (juillet).
- BOULET, Jac-André
1979 L'évolution des disparités linguistique de revenu de travail dans la zone métropolitaine de Montréal de 1961 à 1977, Ottawa: Conseil économique du Canada, Document no 127, (février)

BOULET, Jac-André
1980 La langue et le revenu du travail à Montréal, Ottawa: Conseil économique du Canada, Ministère des Approvisionnements et Services.

BOULET, Jac-André et Laval LAVALLEE
1983 L'évolution des disparités linguistiques de revenus de travail au Canada de 1970 à 1980, Ottawa: Conseil économique du Canada, Document no 245, (octobre)

BOULET, J.-A. et A. RAYNAULD
1977 L'analyse des disparités de revenus suivant l'origine ethnique et la langue sur le marché montréalais en 1961, Ottawa: Conseil économique du Canada, Document no 83, (mars)

BOULET, Jac-André and Calvin VELTMAN
1981 "Socio-economic achievements of Montreal language groups in 1971", Canadian Review of Sociology and Anthropology, 18(2), (May), pp. 239-248.

BRETON, Albert
1978 "Bilingualism: An Economic Approach", Accent Québec, C.D. Howe Research Institute, (March), pp. 1-14.

CLEMENT, Wallace
1975 The Canadian Corporate Elite, An Analysis of Economic Power, Toronto: Carleton Library Original, McClelland and Stewart Ltd.

CONSEIL ECONOMIQUE DU CANADA (éd.)
1980 Observations sur les revenus au Canada, Ottawa: Ministère des Approvisionnements et Services

Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme
1969 Rapport, Livre IIIA "Le monde du travail", Ottawa: Imprimeur de la Couronne

DUFNY, Jacques
1970 Les ingénieurs canadiens-français et canadiens-anglais à Montréal, Ottawa: Documents de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, Information Canada.

DUFNY, Jacques
1978 "Les stratifications de la société québécoise", Sociologie et Société, Vol. 10, no 2 (octobre), pp. 87-102

DUFNY, Jacques et Muriel GARON-AUDY
1969 "Mobilité professionnelle au Québec", Sociologie et Sociétés, Vol. 1, no 2, pp. 277-301

DUROCHER, R. et P.A. LINTEAU (éd's)
1971 Le "retard" du Québec et l'infériorité des Canadiens-français, Trois Rivières: Collection d'études d'histoire du Québec, no 1, Les Éditions Boréal Express

FERLATTE, Gilles

1979a "Ecart de revenu entre les ethnies française et anglaise au Nouveau-Brunswick: Notes de recherche", Montréal: Université de Montréal, (avril), Miméo

FERLATTE, Gilles

1979b "L'évolution des inégalités entre francophones et anglophones au Nouveau-Brunswick, 1961-1971", Montréal: Université de Montréal, (mai), Miméo

F.F.H.Q.

1977a Les Héritiers de Lord Durham, volume 1, 2^e édition, Ottawa: La fédération des francophones hors Québec

F.F.H.Q.

1977b "Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick, Le plan d'action", Les Héritiers de Lord Durham, volume 2.3, 2^e édition, Ottawa: La fédération des francophones hors Québec

F.F.H.Q.

1977c "A.C.F.O., Le plan d'action", Les Héritiers de Lord Durham, volume 2.5, 2^e édition, Ottawa: La fédération des francophones hors Québec

F.F.H.Q.

1977d "Société Franco-manitobaine, Le plan d'action", Les Héritiers de Lord Durham, volume 2.6, 2^e édition, Ottawa: La fédération de francophones hors Québec

F.F.H.Q.

1978 Deux poids, deux mesures, les francophones hors Québec et les anglophones au Québec: un dossier comparatif, Ottawa: La fédération des francophones hors Québec

GRENIER, Gilles and François VAILLANCOURT

1982 "An Economic Perspective on Learning a Second Language", Cahier no 8238, Département de science économique et Centre de recherche en développement économique, Université de Montréal

GUNDERSON, Morley

1979 "Decomposition of the male/female earnings differential: Canada 1970", Canadian Journal of Economics, XII, No 3, (August), pp. 479-485

HUNTER, A.A.

1977 "A Comparative Analysis of Anglophone-Francophone Occupational Prestige Structure in Canada", Cahiers canadiens de sociologie, vol. 2, no 2, pp. 179-193

JACKSON, John D.

1975 Book review of Christopher Beattie's Minority men in a Majority Setting, Canadian Journal of Sociology, vol. 1, no 3, pp. 545-547

- JOY, Richard
1972 Languages in Conflict, Toronto: McClelland and Stewart
- JUTEAU LEE, Danielle (éd.)
1979 Frontières ethniques en devenir, Ottawa: Editions de l'Université d'Ottawa
- LACROIX, Robert et François VAILLANCOURT
1980a Attributs linguistiques et disparité de revenu au sein de la main-d'oeuvre hautement qualifié du Québec, Québec: Conseil de la langue française, Dossier no 6, Editeur officiel du Québec
- LACROIX, Robert et François VAILLANCOURT
1980b "Field of Study, Language Skills and the Earnings of Quebec's Highly Qualified Manpower", Cahier no 8025, Département de science économique et Centre de recherche en développement économique, Université de Montréal
- LACROIX, Robert et François VAILLANCOURT
1981 Les revenus et la langue au Québec (1970-1978), Québec: Conseil de la langue française, Dossier no 8, Editeur officiel du Québec
- LAGACE, Bruno
1966 La situation économique des Canadiens-français du Manitoba, 1961, 1968 et 1971, Winnipeg: préparé en faveur de L'association d'éducation des Canadiens-français du Manitoba, Hedlin, Menzies and Associates Ltd., (septembre)
- LANDRY, Dollard
1977a "La nature et les causes des disparités socio-économiques sur le territoire acadien", conférence présenté à la Société Royale du Canada, (juin)
- LANDRY, Dollard
1977b "Les circonstances économiques des provinces maritimes et des régions acadiennes", Revue de l'Université Sainte Anne, Revue annuelle 1977, pp. 34-43
- LANPHIER, C.M., and R.N. MORRIS
1974 "Structural Aspects of Differences in Income Between Anglophones and Francophones", The Canadian Review of Sociology and Anthropology, 11, pp. 53-66
- LIEBERSON, Stanley
1972a "A Societal Theory of Race and Ethnic Relations" in Pierre L. van den Berghe (ed.), Intergroup Relations: Sociological Perspectives, New York: Basic Books, pp. 39-51
- LIEBERSON, Stanley
1972b "Stratification and Ethnic Groups", in Anthony H. Richmond (ed.), Readings in Race and Ethnic Relations, Toronto: Pergamon Press, pp. 199-209

LOVE, Roger

1979 Répartition et inégalité des revenus au Canada, Ottawa: Statistique Canada, Ministère des Approvisionnements et Services

McROBERTS, H., J. PORTER, M. BOYD, J. GOYDER, F.E. JONES et P.C. PINEO

1976 "Différences dans la mobilité professionnelle des francophones et des anglophones", Sociologie et Société, vol. 8, no 2, (octobre), pp. 61-79

MIGUÉ, Jean-Luc

1970 "Le nationalisme, l'unité nationale et la théorie économique de l'information", Revue canadienne d'Économie, III, no 2, (mai), pp. 183-198

MORRIS, R.N., and M.C. LANPHIER

1977 Three Scales of Inequality, Perspectives on French-English Relations, Don Mills: Longman Canada Ltd.

PORTER, John

1965 The Vertical Mosaic, Toronto: University of Toronto Press

RAYNAULD, A., et G. MARION

1972 "Une analyse économique de la disparité inter-ethnique des revenus", Revue Économique, 23, pp. 1-19

RAYNAULD, A., G. MARION et R. BELAND

1966 "La répartition des revenus selon les groupes ethniques au Canada", (4 volumes), Recherche non-publiée de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme

RAYNAULD, A., G. MARION et R. BELAND

1975 "Structural Aspects of Differences in Income between Anglophones and Francophones: A Reply", Canadian Review of Sociology and Anthropology, vol. 12, pp. 221-227

RIOUX, Marcel et Yves MARTIN (éd's)

1971 La société canadienne-française, Montréal: Hurtubise HMH

SHAPIRO, Daniel M. and Morton STELCNER

1981 "Male-female earnings differentials and the role of language in Canada, Ontario and Quebec, 1970", Canadian Journal of Economics, XIV, no 2, (May), pp. 341-348

SCHERMERHORN, R.A.

1970 Comparative Ethnic Relations, New York: Random House

STATISTIQUE CANADA

1973 Population, Langue maternelle, Recensement du Canada 1971, Cat. 92-725, vol. 1, part 3 (Bulletin 1.3-4), Ottawa: Information Canada, (avril)

TAYLOR, Norman W.

1961 "L'industriel canadiens-français et son milieu", Recherches sociographiques, II, 2, (avril-juin), pp. 123-150

TURNER, Jonathan H. and Edna BONACICH
1980 "Toward a Composite Theory of Middleman Minorities", Ethnicity,
7, pp. 144-158

VAILLANCOURT, François
1978 "Revenus et langues Québec, 1961-1971", Revue d'études
canadiennes, vol. 13, no 1, pp. 63-69

VAILLANCOURT, F.
1979a "La situation démographique et socio-économique des
francophones du Québec: une revue", Analyse de politiques, V,:4
(automne)

VAILLANCOURT, François
1979b "Les attributs linguistiques et la détermination du revenu des
hommes au Québec en 1971: Les groupes d'âge et d'éducation",
Cahier no 7911, Département de science économique et Centre de
recherche en développement économique, Université de Montréal

VAILLANCOURT, François
1979c "Les cadres francophones au Québec: une note", Cahier no 7941,
Département de science économique et Centre de recherche en
développement économique, Université de Montréal

VAILLANCOURT, François
1979d "The Economics of Language and Earnings: A Case Study of Quebec
Males in 1970 for Specific Industries and Occupations", Cahier
no 7916, Département de science économique et Centre de
recherche en développement économique, Université de Montréal

VAILLANCOURT, François
1980 Differences in Earnings by Language Groups in Quebec, 1970: An
Economic Analysis, Quebec: International Centre for Research on
Bilingualism

VAILLANCOURT, François
1982 "The Economics of Language and Language Planning", Cahier no
8222, Département de science économique et le Centre de
recherche en développement économique, Université de Montréal

VAILLANCOURT, François et Micheline PAYETTE
1982 "Antécédents familiaux et revenu de travail des hommes
québécois", Cahier no 8237, Département de science économique
et Centre de recherche en développement économique, Université
de Montréal

VAILLANCOURT, François et Johanne PES
1980 "Revenus et niveaux de bilinguisme écrit et oral: Les hommes
québécois en 1971", Cahier no 8008, Département de science
économique et Centre de recherche en développement économique,
Université de Montréal

VAILLANCOURT, François et Richard ROY

1979 "Les différences dans le niveau de revenu des francophones et anglophones au Nouveau-Brunswick, 1971", Revue de l'Université de Moncton, vol. 12, no 1, (juin), pp. 83-97

VAILLANCOURT, François et Pierre ST. LAURENT

1978 "L'évolution des différences entre Canadiens-français et Canadiens-anglais, Québec, 1961-1971: Les revenus", Cahier no 7817, Département de science économique, Université de Montréal

VELTMAN, Calvin J., Jac-André BOULET and Charles CASTONGUAY

1979 "The economic context of bilingualism and language transfer in the Montreal metropolitan area", Canadian Journal of Economics, XII, no 3, (August), pp. 468-479

ANNEXE

Légende des tableaux:

n. de comp:	nombres de comparaisons
n. Allophones:	nombres d'allophones
n. Fr.:	nombres de francophones
n. Ang.:	nombres d'anglophones
% de comp:	pourcentages de comparaisons
% Allophones:	pourcentages d'allophones
% Fr.:	pourcentages de francophones
% Ang.:	pourcentages d'anglophones
% Total:	pourcentages du total des groupes linguistiques dont les revenus sont comparés

Notes:

A noter que tous les totaux présentés dans les tableaux contenus dans cette annexe sont des totaux arithmétiques et que particulièrement dans les cas de populations de groupes linguistiques ces totaux ne représentent pas nécessairement les chiffres exacts fournis par Statistique Canada mais sont très près de ceux-ci.

A noter également que pour ce qui est des tableaux des répartitions en pourcentages présentés dans le texte, les totaux de pourcentages arrivent parfois près mais pas nécessairement à 100.00% bien que 100.00% soit toujours indiqué.

Tableau no. 5, a

Distribution en tranches monétaires des comparaisons et des femmes allophones et anglophones salariées de 15 ans et plus impliquées dans ces comparaisons, contrôlée selon l'âge, le niveau d'éducation et le groupe occupationnel, par l'échelle des pourcentages de disparités des revenus annuels moyens (1970), pour les cinq R.M.R. de notre analyse, recensement de 1971.

Comparaisons et groupes comparés	Echelle des pourcentages des disparités de revenus									
	-100. à -75.01	-75. à -50.01	-50. à -25.01	-25. à -15.01	-15. à -5.01	0 à 15	5.01 à 25	15.01 à 50	25.01 à 75	50.01 à 100
MINNEAPOLIS										
n. de comp.	-	-	9	13	19	45	19	4	12	1
n. Allophones	-	-	305	535	2,500	6,730	915	150	735	10
n. Ang.	-	-	470	875	5,105	18,165	1,680	630	510	25
n. total	-	-	775	1,410	7,605	24,895	2,595	780	1,245	35
SUDBURY										
n. de comp.	-	-	2	2	4	6	2	4	3	23
n. Allophones	-	-	60	25	105	200	85	160	150	705
n. Ang.	-	-	115	45	290	1,290	285	135	70	2,230
n. total	-	-	175	70	395	1,490	370	295	220	3,015
OTTAWA-HULL										
n. de comp.	-	-	7	12	15	14	7	1	3	2
n. Allophones	-	-	185	535	705	775	190	20	90	220
n. Ang.	-	-	320	1,135	8,555	10,360	2,080	35	230	365
n. total	-	-	505	1,670	9,260	11,135	2,270	55	320	585
MONTREAL										
n. de comp.	-	1	23	32	47	46	17	11	8	1
n. Allophones	-	10	4,570	4,105	7,435	9,125	1,820	800	265	25
n. Ang.	-	15	940	5,290	10,150	27,620	3,620	1,275	500	30
n. total	-	25	5,510	7,395	17,585	36,745	5,440	2,075	765	55
MONCTON										
n. de comp.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
n. Allophones	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
n. Ang.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
n. total	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL										
n. de comp.	-	1	41	66	85	111	65	20	23	7
n. Allophones	-	10	4,920	5,200	10,765	16,830	3,080	1,130	1,070	405
n. Ang.	-	15	1,845	5,345	28,100	57,635	7,665	2,075	1,240	480
n. total	-	25	6,765	10,545	38,865	74,465	10,745	3,205	2,310	885

• voir les notes au début de l'Année

Tableau A4.5.1

Distribution en revenus absolus des comparaisons et des hommes francophones et anglophones salariés de 15 ans et plus impliqués, dans ces comparaisons, contrôlée selon l'âge, le niveau d'éducation et le groupe occupationnel, par l'échelle des pourcentages de disparités des revenus annuels moyens (1970), pour les cinq R.M.N. de notre analyse, recensement de 1971.*

Comparaisons et groupes comparés	Echelle des pourcentages des disparités de revenus										
	-100. à -75.01	-75. à -50.01	-50. à -25.01	-25. à -15.01	-15. à -5.01	0	5.01 à 15	15.01 à 25	25.01 à 50	50.01 à 75	75.01 à 100
n. de comp.	-	3	3	18	27	41	19	2	1	-	-
n. Fr.	-	70	70	685	1,170	1,990	825	80	20	-	114
n. Ang.	-	960	1,035	8,065	12,850	17,050	5,705	485	70	-	4,910
n. total	-	1,030	1,105	8,750	14,020	19,040	6,530	565	90	-	51,130
MINNEAPOLIS											
n. de comp.	-	2	4	11	25	50	22	9	6	-	1
n. Fr.	-	30	70	365	1,360	4,785	1,510	365	240	-	131
n. Ang.	-	25	150	465	2,645	6,400	1,885	440	215	-	8,750
n. total	-	55	220	830	4,005	10,975	3,395	805	455	-	12,050
SUDBURY											
n. de comp.	-	5	31	50	80	80	34	11	8	4	1
n. Fr.	-	105	1,405	5,755	11,360	15,315	3,715	450	490	235	304
n. Ang.	-	265	3,210	10,525	23,445	18,865	4,180	635	645	485	38,905
n. total	-	370	4,615	16,680	34,805	33,780	7,895	1,085	1,135	720	101,240
OTTAWA-HULL											
n. de comp.	-	7	56	89	142	99	34	14	10	4	2
n. Fr.	-	170	14,455	69,360	115,025	105,000	18,470	4,950	1,055	235	80
n. Ang.	-	215	9,835	31,600	39,465	26,320	4,825	1,260	360	95	35
n. total	-	385	24,290	100,960	154,490	131,320	23,295	6,210	1,415	330	110
MONTREAL											
n. de comp.	-	2	15	15	21	17	11	8	2	2	-
n. Fr.	-	20	345	480	685	500	320	270	25	30	-
n. Ang.	-	25	735	1,185	1,980	770	650	275	20	40	-
n. total	-	45	1,080	1,665	2,665	1,270	970	545	45	70	-
MONCTON											
n. de comp.	-	19	109	183	295	287	120	44	27	10	4
n. Fr.	-	395	16,345	76,645	129,600	127,590	24,840	6,115	1,830	500	165
n. Ang.	-	1,590	14,965	52,240	77,785	68,795	17,245	3,095	1,310	620	130
n. total	-	1,885	31,310	128,885	209,385	196,385	42,085	9,210	3,140	1,120	295
TOTAL											
n. de comp.	-	19	109	183	295	287	120	44	27	10	2
n. Fr.	-	395	16,345	76,645	129,600	127,590	24,840	6,115	1,830	500	30
n. Ang.	-	1,590	14,965	52,240	77,785	68,795	17,245	3,095	1,310	620	130
n. total	-	1,885	31,310	128,885	209,385	196,385	42,085	9,210	3,140	1,120	60

* voir les notes au début de l'Annexe

Tableau Aa.5.2 Distribution en nombres absolus des comparaisons et des femmes allophones et anglophones nées de 15 ans et plus implantées dans ces comparaisons, contrôlée selon l'âge, le niveau d'éducation et le groupe occupationnel, par l'échelle des pourcentages de disparités des revenus annuels moyens (1970), pour les cinq R.M.R. de notre analyse, recensement de 1971.

Echelle des pourcentages des disparités de revenus													
Comparaisons et groupes comparés	-100. A	-75. A	-50. A	-25. A	-15. A	0	5.01 A	15.01 A	25.01 A	50.01 A	75.01 A	+100 A	Total
	-75.01	-50.01	-25.01	-15.01	-5.01	5.01	15	25	50	75	100		
WINNIPEG													
n. de comp.	-	4	36	39	78	78	25	16	7	4	1	1	289
n. Allophones	-	75	1,610	3,570	11,190	9,835	1,665	775	345	65	10	15	29,155
n. Ang.	-	130	4,315	10,550	21,780	21,775	2,970	2,235	1,120	75	10	20	65,100
n. total	-	205	5,925	14,120	32,970	31,610	4,635	3,010	1,665	140	20	35	94,335
SUDBURY													
n. de comp.	-	1	11	18	32	27	10	8	3	2	1	-	113
n. Allophones	-	15	195	515	1,550	2,110	250	205	80	35	10	-	4,965
n. Ang.	-	10	735	2,035	2,760	3,755	610	415	200	160	10	-	10,690
n. total	-	25	930	2,550	4,310	5,865	860	620	280	195	20	-	15,635
OTTAWA-HULL													
n. de comp.	-	-	24	33	44	30	12	6	4	3	1	1	158
n. Allophones	-	-	900	2,135	3,560	2,050	510	215	150	45	20	10	9,595
n. Ang.	-	-	4,725	10,865	16,445	11,750	4,010	1,765	465	55	120	10	50,420
n. total	-	-	5,625	13,000	20,015	14,000	4,520	1,980	615	100	140	20	60,015
MONTREAL													
n. de comp.	1	13	84	110	98	46	26	8	10	1	2	2	401
n. Allophones	20	330	9,400	30,445	22,410	5,955	1,460	220	315	10	35	25	70,625
n. Ang.	55	880	16,410	44,080	32,780	13,860	3,180	305	390	20	30	30	111,690
n. total	75	890	25,810	74,525	55,190	19,815	4,640	525	705	30	65	55	182,315
HUNTON													
n. de comp.	-	-	-	-	-	1	1	-	-	-	-	-	2
n. Allophones	-	-	-	-	-	10	10	-	-	-	-	-	20
n. Ang.	-	-	-	-	-	10	15	-	-	-	-	-	25
n. total	-	-	-	-	-	20	25	-	-	-	-	-	45
TOTAL													
n. de comp.	1	18	155	200	252	182	74	38	24	10	5	4	963
n. Allophones	20	420	12,105	36,665	38,710	19,740	3,875	1,415	890	155	75	50	114,340
n. Ang.	55	690	26,185	67,530	73,775	51,350	10,785	9,720	2,475	310	170	60	238,005
n. total	75	1,110	38,290	104,195	112,485	71,310	14,660	6,135	3,265	465	245	110	352,345

* voir les notes au début de l'Annexe

Tableau A4.5.3 Distribution en nombres absolus des comparaisons et des femmes francophones et anglophones salariées de 15 ans et plus impliquées dans ces comparaisons, contrôlée selon l'âge, le niveau d'éducation et le groupe occupationnel, par l'échelle des pourcentages de disparités des revenus annuels moyens (1970), pour les cinq R.M.R. de notre analyse, recensement de 1971.

Echelle des pourcentages des disparités de revenus													
Comparaisons et groupes comparés	-100.	-75.	-50.	-25.	-15.	0	5.01	15.01	25.01	50.01	75.01	+100	Total
	-75.01	-50.01	-25.01	-15.01	-5.01		15	25	50	75	100		
WINNIPEG													
n. de comp.	-	-	3	3	4	20	4	3	1	-	-	-	38
n. Fr.	-	-	105	155	175	1,465	125	55	20	-	-	-	2,100
n. Ang.	-	-	1,450	1,720	885	15,720	1,550	115	60	-	-	-	21,500
n. total	-	-	1,555	1,875	1,060	17,185	1,675	170	80	-	-	-	23,600
SUDBURY													
n. de comp.	-	1	1	2	5	12	7	6	3	2	-	3	42
n. Fr.	-	10	15	75	485	575	220	195	85	95	-	55	1,810
n. Ang.	-	15	20	250	1,120	985	320	160	85	95	-	75	3,125
n. total	-	25	35	325	1,605	1,560	540	355	170	190	-	130	4,935
OTTAWA-HULL													
n. de comp.	-	2	10	13	26	50	28	10	5	4	-	1	149
n. Fr.	-	20	275	1,335	1,715	11,415	2,100	305	135	495	-	10	17,805
n. Ang.	-	25	500	1,225	3,000	20,575	3,400	425	85	180	-	10	29,425
n. total	-	45	775	2,560	4,715	31,990	5,500	730	220	675	-	20	47,230
MONTREAL													
n. de comp.	2	1	20	44	56	71	27	14	15	7	-	-	257
n. Fr.	25	10	1,670	17,060	27,895	72,875	11,160	4,125	2,185	1,015	-	-	138,020
n. Ang.	40	15	820	4,005	11,315	29,165	3,155	1,545	575	165	-	-	50,800
n. total	65	25	2,490	21,065	39,210	102,040	14,315	5,670	2,760	1,180	-	-	188,820
SAGUENAY													
n. de comp.	-	-	1	2	8	15	2	4	1	1	-	-	34
n. Fr.	-	-	20	50	200	565	20	50	15	75	-	-	1,165
n. Ang.	-	-	10	50	535	1,355	30	70	30	140	-	-	2,220
n. total	-	-	30	100	935	1,920	50	120	45	175	-	-	3,375
TOTAL													
n. de comp.	2	4	35	64	99	168	68	37	25	14	-	4	520
n. Fr.	25	40	2,085	18,675	30,670	86,895	13,625	4,730	2,440	1,640	-	65	160,890
n. Ang.	40	55	2,800	7,250	16,855	67,800	8,455	2,315	835	580	-	85	107,070
n. total	65	95	4,885	25,925	47,525	154,695	22,080	7,045	3,275	2,220	-	150	267,960

voir les notes au début de l'Annexe